

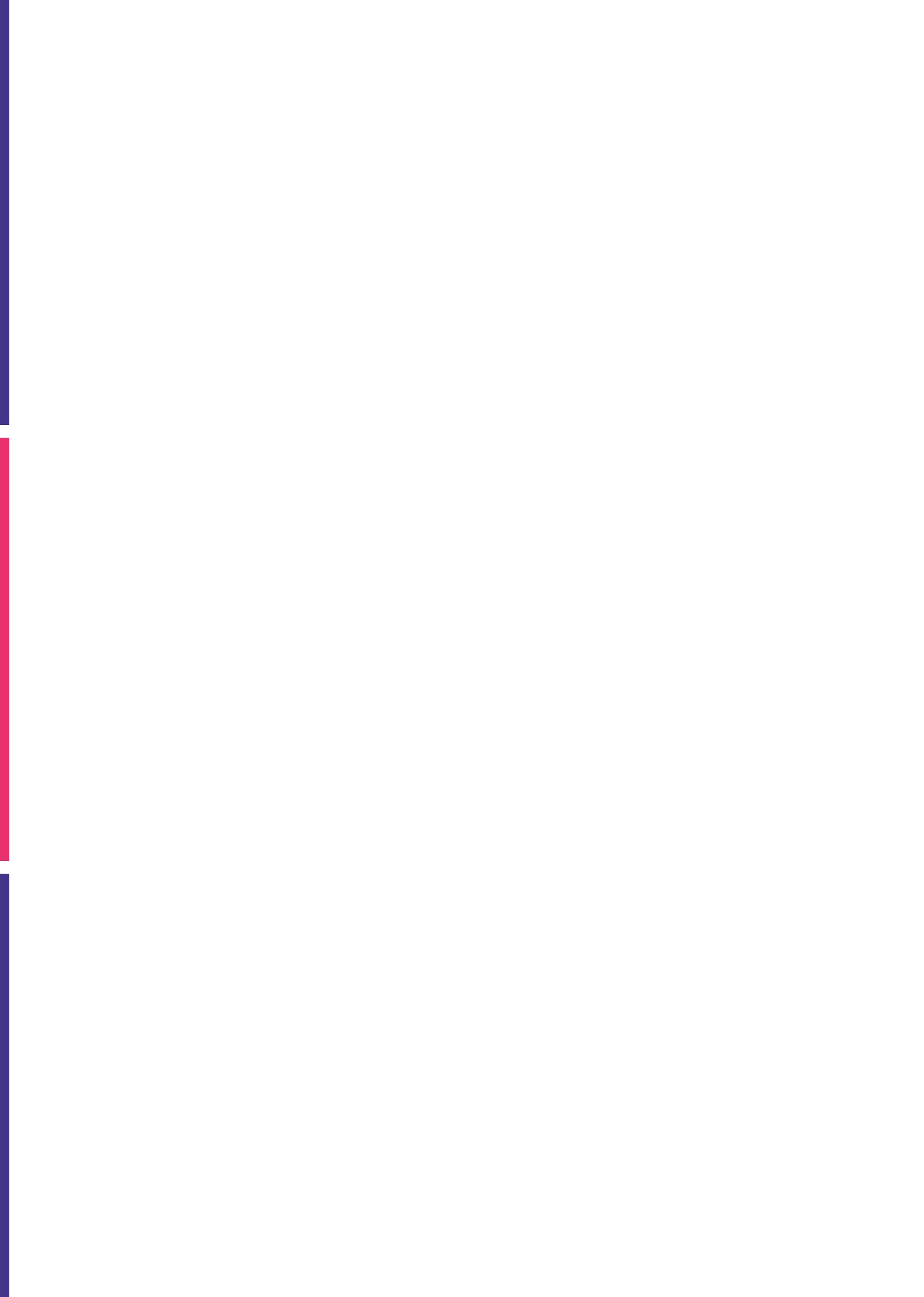
Faire Tiers-Lieux Pour renforcer nos coopérations



Travaux issus de la rencontre nationale Faire Tiers-Lieux 2024

France
**TIERS
LIEUX**

faire
tiers-
lieux



Faire Tiers-Lieux pour renforcer nos coopérations



1. Faire ensemble p.22

3. Se rencontrer p.120

2. S'outiller

p.76

**Agir ensemble,
renforcer
les coopérations**

**Avec les tiers-lieux,
construisons
la société
du faire ensemble!**

Dans une France fragilisée par des tensions politiques et sociales, les tiers-lieux se dressent en réponse concrète, offrant des espaces où chacun peut prendre part à la construction d'un avenir commun. En nous invitant à l'unité, par la rencontre et le faire ensemble, ils sont des espaces essentiels pour retisser du lien social, redonner du pouvoir d'agir et apporter des réponses aux enjeux économiques et écologiques.

Les tiers-lieux ne se contentent pas d'être des espaces physiques. Ils sont des lieux où des projets collectifs émergent, permettant à chacun de devenir acteur du changement et de s'impliquer dans des actions d'intérêt général. Ils prônent la coopération plutôt que la compétition et accompagnent les nouvelles *communautés du faire*, entrepreneurs, artisans, artistes, citoyens... dans le développement de projets collectifs. Ils défendent la sobriété et la préservation des ressources.

Économie circulaire, réemploi, alimentation durable, inclusion numérique, droits culturels, lien social... Leur diversité et leur nombre reflètent l'ampleur des enjeux : de 1800 tiers-lieux dénombrés en 2018, ils devraient être près de 5000 d'ici fin 2025. Ils forment un nouveau visage de la France qui innove, en hyper-proximité. Souvent situés dans ce que certains appellent *le dernier kilomètre*, ils créent une activité sociale, économique et écologique dans des zones qui en sont souvent dépourvues.

Pendant trois jours, Faire Tiers-Lieux a mis à l'honneur ces initiatives, ainsi que les femmes et les hommes qui les portent, à travers des rencontres, des débats, des découvertes inspirantes, des visites et des moments de convivialité. Associations, réseaux, élus, citoyens, chercheurs et acteurs publics et privés se sont retrouvés pour partager leurs expériences et renforcer leurs coopérations.

Cette rencontre nationale fut elle-même le fruit d'une coopération entre France Tiers-Lieux et l'ensemble de ses membres, notamment l'Association Nationale des Tiers-Lieux et l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui ont mobilisé leurs compétences, leurs expertises et leurs écosystèmes pour permettre la réussite de cet événement. Nous tenons ainsi à remercier l'ensemble des acteurs et partenaires qui ont répondu présents pour faire de cet événement le leur.

Questions à

Patrick Levy-Waitz
Président de
France Tiers-Lieux

Dans quel contexte sont intervenues ces deuxièmes rencontres nationales des tiers-lieux ?

Après le succès de la première rencontre en 2022 à Bliiida à Metz, avec plus de 1000 participants, cette nouvelle édition de *Faire Tiers-Lieux*, la rencontre nationale des tiers-lieux, s'est tenue sous le signe du faire ensemble et de la coopération. Ce deuxième rendez-vous (qui a réuni un écosystème élargi cette fois d'acteurs de tiers-lieux, de réseaux, mais également d'acteurs publics, de ministères, de représentants d'institutions nationales) a été d'autant plus nécessaire pour faire la démonstration de nouveaux modèles économiques et sociaux dans les territoires, en une période de crise politique et de réduction budgétaire. Ces rencontres ont permis de mettre en relief la manière dont les tiers-lieux agissent, en favorisant les liens entre la société civile et l'action publique, en encourageant la transversalité et la mutualisation des pratiques et des moyens, en permettant le maintien de services aux publics et du lien social souvent, ou encore en développant des activités productives dans des territoires prioritaires. Au travers de prises de paroles ouvertes, de cas d'usage, d'analyses de pratiques, d'ateliers visant à s'outiller, ces rencontres ont permis de renforcer l'action collective entre toutes les parties-prenantes et d'offrir un espace-temps de réflexivité pour d'une part analyser les évolutions du mouvement tiers-lieu depuis 2022, de l'autre se projeter ensemble pour répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui comme de demain.

Quelles ont été les grandes thématiques de ces rencontres ?

Parmi les sujets abordés : les alliances entre économie sociale et solidaire (ESS), coopératives, associations, éducation populaire et tiers-lieux ; l'accès aux financements avec les banques et investisseurs ; les tiers-lieux comme vecteurs d'insertion professionnelle ; leur rôle dans le prochain mandat municipal ; la relocalisation de la production ; ou encore la réponse à l'urgence climatique par la coopération ... De nombreux thèmes ont ainsi été explorés, mêlant expériences locales, analyses d'institutions publiques, paroles d'élus et expertises de financeurs et techniciens. Ainsi, la présence de Maxime Baduel, Délégué ministériel à l'ESS, d'Antoine Pellion, Secrétaire général à la planification écologique et de Thibaut Guilluy, Directeur général de France Travail, témoigne de l'importance croissante des tiers-lieux dans les politiques publiques et de leur rôle dans le développement de l'économie de demain : plus inclusive, écologique et d'utilité sociale.

Quels sont, selon vous, les principaux apprentissages de ces Rencontres ?

Ces trois jours ont démontré une nouvelle fois que les tiers-lieux sont l'expression d'un besoin profond de faire ensemble, en proximité, que ce soit à travers des projets culturels, artisanaux ou économiques. Le développement des tiers-lieux répond directement aux enjeux des territoires en recréant du lien social, en offrant des services de proximité mais également en formant des espaces de coopération, où se rassemblent des milliers de structures (50 000 structures accompagnées par les 3500 tiers-lieux en France) – associations, petites et moyennes entreprises – pour réinventer l'économie des territoires. Ils redéveloppent des Manufactures de proximité, en mutualisant des machines, outils et compétences pour revitaliser les savoir-faire locaux. Ils réparent et recyclent des vélos, des jouets ou encore des ordinateurs... Les tiers-lieux font « beaucoup avec peu », en mutualisant des ressources, en valorisant les compétences locales et en innovant à partir des réalités du terrain. Mais ils partagent également les mêmes risques d'épuisement à force de faire avec trop peu... Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, il est crucial de faire des choix justes et éclairés. Ne laissons pas la réduction budgétaire frapper les services de proximité et les espaces où se construit l'économie de demain. Ces infrastructures de coopération peuvent constituer une véritable stratégie de développement social et écologique pour les territoires ruraux.

Le Bureau de l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL)

Que révèlent les rencontres *Faire Tiers-Lieux* sur la nature et la dynamique du mouvement des tiers-lieux en France ?

Une grande diversité d'acteurs ont participé à ces rencontres et marqué ainsi leur intérêt toujours plus grand pour les tiers-lieux et leurs actions : les collectivités, les institutions publiques, des partenaires de coopération sur les territoires, des acteurs financiers. Mais cet intérêt ne doit pas masquer les difficultés, l'épuisement, qu'ont exprimés les équipes des tiers-lieux lors de ces rencontres, face à la précarité et aux incertitudes des financements, et face à la complexité de faire reconnaître leurs démarches qui agissent sur le temps long. Faire Tiers-Lieux a rappelé à la fois l'énergie et l'engagement collectif très fort, et l'attention plus que nécessaire à porter aux fragilités qui menacent les tiers-lieux et leurs travailleurs.

Pour l'Association Nationale des Tiers-Lieux, quels étaient les moments forts de ces deuxièmes rencontres nationales ?

La présentation détaillée des quatre tiers-lieux, Bordanova, La Matière, Le Parallèle et Polymorphe Corp., a été un moment fort, car ils ont pu relater de façon approfondie toute la pertinence de leurs actions et montré l'importance des coopérations territoriales. Les différents temps de débats animés par l'Association ont également été importants pour nous, car le mouvement a confirmé nos missions de plaider des tiers-lieux, d'animation du mouvement, et d'appui à la structuration d'outils et de solutions au service des tiers-lieux. Ils ont permis d'impliquer les tiers-lieux dans les chantiers de l'association et d'être toujours à l'écoute de leurs attentes.

Quelles perspectives voyez-vous émerger de ces rencontres pour renforcer les coopérations entre acteurs ?

Pour créer des coopérations, il faut du temps et des moyens dédiés pour les réseaux et pour les acteurs qui agissent sur le terrain. Et le contexte politique et financier actuel rend complexe les projections ! Toujours est-il que ces rencontres ont rappelé la nécessité d'une clarification des rôles des différents acteurs à l'échelle nationale et en interaction avec les acteurs régionaux pour des coopérations fluides. Des thèmes transversaux sont aussi moteurs pour structurer des coopérations, comme la mobilisation des tiers-lieux dans leur rôle d'espace de débat, de dialogue et d'expression citoyenne. Des chantiers ont été ouverts sur des outils collectifs, au service des tiers-lieux, co-construits avec les réseaux, les tiers-lieux, les acteurs des communs comme par exemple la plateforme d'aiguillage des porteurs de tiers-lieux et le centre de ressources distribué. L'investissement dans ces projets montrent bien l'envie de coopérer largement.

Laurent Rojey
Directeur général délégué
numérique, Agence
nationale de la cohésion des
territoires (ANCT)

Pourquoi Faire Tiers-Lieux est un rendez-vous important pour l'Agence nationale de la cohésion des territoires ?

L'ANCT est engagée dans le soutien aux tiers-lieux depuis la création de l'Agence en 2020. Son programme dédié, Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, a permis de labelliser, depuis, près de 700 tiers-lieux. C'est, ce faisant, un sujet qui nous est cher et que nous suivons de près. Ces Faire Tiers-Lieux - nous étions ici à la seconde édition - sont attendus par tout l'écosystème et les partenaires institutionnels, précisément parce qu'ils sont l'occasion de revenir sur ce que nous avons collectivement installé.

Quels ont été les moments forts de ces rencontres nationales 2024 ?

Ces rencontres constituent un moment fort en soi, en ce qu'elles réunissent près de 1000 acteurs tiers-lieux pendant trois jours, riches en débats et en échanges ; elles démontrent, si besoin était, la capacité de mobilisation de ce jeune mouvement. France Tiers-Lieux a permis de consolider l'ambition de cette politique publique en créant un espace d'échanges entre ministères (Cohésion des territoires, Travail, Économie, Enseignement supérieur, Culture), et en animant, avec l'Association Nationale des Tiers-Lieux, un espace plus vaste de porteurs de projets de tiers-lieux, de réseaux régionaux de tiers-lieux : cette convergence était palpable lors de ces rencontres nationales et c'est un élément que nous pouvons saluer.

Quelles perspectives voyez-vous émerger de ces rencontres pour renforcer les coopérations entre tiers-lieux et acteurs publics ?

Je retiens que ce sont près de 200 acteurs publics qui sont venus participer aux travaux de ces journées, plus qu'il y a deux ans, et cela témoigne d'un intérêt positif du monde public pour ces projets. Cette coopération entre tiers-lieux et pouvoirs publics, et au fond entre citoyens et élus ou professionnels de l'action publique, constitue assurément un des leviers principaux pour réussir les défis nombreux (économique, démocratique et écologique) qui sont devant nous.

Faire Tiers-Lieux, un événement collectif et co-construit

Co-organisateurs nationaux

France Tiers-Lieux, Groupement d'Intérêt Public

France Tiers-Lieux est au service de la coordination des politiques publiques nationales et territoriales, pour appuyer l'émergence, le développement et la pérennisation des tiers-lieux en France. Créé en septembre 2022, il réunit les membres suivants : l'État, représenté par cinq ministères : le ministère de la Cohésion des territoires, le ministère du Travail, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Petites et moyennes entreprises, le ministère de la Culture ; l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL).

Il a pour mission de :

- comprendre et analyser l'écosystème, à travers la production d'articles, analyses, études au sein de l'Observatoire des tiers-lieux,
- animer les programmes de soutien aux tiers-lieux portés par ses membres ou partenaires, en lien avec les acteurs publics nationaux ou locaux,
- accompagner les porteurs de projet de tiers-lieux, avec les réseaux associés, dans le développement et la pérennisation de leurs projets,
- accompagner et coordonner l'action publique, en mettant en lien les différentes parties prenantes et en animant une communauté des acteurs publics engagés pour les tiers-lieux.

Association Nationale des Tiers-Lieux

L'Association réunit les acteurs des tiers-lieux dans leur diversité, afin de définir les actions à mener et de porter les besoins du mouvement à l'échelle nationale et internationale. Après trois ans de préfiguration, qui ont permis d'installer le mouvement des tiers-lieux dans le débat public, l'Association a fait évoluer son organisation afin d'embrasser la diversité des tiers-lieux, avec un Conseil d'Administration constitué de 26 personnes, issues de sept collèges représentatifs de la pluralité de l'écosystème : tiers-lieux, réseaux thématiques, réseaux régionaux, opérateurs multi-sites, partenaires et contributeurs citoyens. Le conseil d'administration élit un bureau collégial qui pilote l'Association.

Elle a pour mission de :

- promouvoir les actions de transformation sociétale que portent les tiers-lieux pour construire les transitions écologiques, économiques et sociales d'aujourd'hui et demain.
- construire et animer les espaces de ressources et d'échanges qui favorisent le développement des tiers-lieux et les partenariats avec les autres acteurs du changement.
- coordonner des projets à l'échelle nationale et européenne, où s'expérimentent des nouveaux modes de faire ensemble.
- mutualiser des services collectifs pour l'ensemble des tiers-lieux et des réseaux qui les accompagnent sur les territoires.



Agence nationale de la cohésion des territoires

L'Agence s'adresse aux communes, Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements ... de métropoles et d'outre-mer, des territoires ruraux, Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), montagnes, littoraux, centres des villes moyennes, périurbain... Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire, notamment en soutenant les tiers-lieux à travers le programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens, lancé en 2020. Ce programme vise à créer une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires.

Il a pour objectif de :

- favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux.
- de donner les moyens à ces derniers de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires.
- de faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux.
- d'impliquer des partenaires publics et privés en proposant un cadre d'intervention et des outils mutualisés.

Merci aux autres membres de France Tiers-Lieux de leur implication au sein du Comité de pilotage et des temps forts de l'événement, et particulièrement au ministère du Travail et au ministère de la Culture.

Co-organisateurs locaux

Toulouse Métropole

Après avoir accompagné l'émergence de plusieurs tiers-lieux, qui allaient devenir les épicrocentres de l'animation du réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire, Toulouse Métropole a intégré un programme dédié aux tiers-lieux dans sa politique publique de l'ESS. Elle intervient à plusieurs niveaux : création du label « Lieu Totem de l'ESS » et d'une cartographie des tiers-lieux de l'ESS ; intégration des Lieux Totems dans la gouvernance de sa politique publique ESS et le collectif de partenaires « Toulouse Métropole Impact » ; accompagnement ; aide à l'investissement immobilier ; promotion/événementiel ; animation de la coopération et de la création de communs entre tiers-lieux. « Accueillir Faire Tiers-Lieux à Toulouse a été une grande joie, nous avons eu l'honneur de recevoir des tiers-lieux venus de la France entière ainsi que les collectivités et partenaires qui les soutiennent, dans les emblématiques Halles de la Cartoucherie. Madame Nicole Miquel-Belaud, conseillère métropolitaine, et les équipes de la Ville Toulouse et de Toulouse Métropole ont saisi cette occasion de venir à leur rencontre et de se nourrir de ce partage d'expériences entre les territoires. Elles ont pu partager l'originalité du modèle toulousain, soit l'animation par la collectivité d'un réseau local de tiers-lieux visant la coopération et la complémentarité plutôt que la concurrence. »

Le département de la Haute-Garonne

Depuis 2015, le Conseil départemental a fait le choix d'inscrire l'ensemble de ses politiques publiques dans le cadre de la solidarité territoriale. Dans cette optique, il est apparu essentiel de saisir la formidable opportunité que représente aujourd'hui le développement de tiers-lieux. Ces lieux hybrides interrogent tout à la fois notre rapport au monde du travail, à l'écologie et au développement économique. Fort de sa volonté d'accompagner un développement équilibré des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a souhaité lancer une politique inédite par son ampleur en faveur du développement de ces espaces de travail, de vie et de lien social. « Faire Tiers-Lieux fut un succès tant par le nombre de participants que par la qualité des échanges auxquels nous avons participé. Semblablement à notre réseau départemental des tiers-lieux, il fut un moment d'intelligence collective et de partage d'expériences entre pairs. Les porteurs de projets ont salué également la remarquable organisation de l'équipe de France Tiers-Lieux. Ce rendez-vous fut pour le département l'occasion d'explicitier sa politique tiers-lieux auprès d'acteurs venant de la France entière. Quel ne fut pas notre plaisir d'entendre, dans un atelier, un porteur de projet s'exclamer : *Nous n'avons pas la chance de vivre en Haute-Garonne !* »

La Rosée

La Rosée est le réseau régional des tiers-lieux d'Occitanie, incarnant le « faire ensemble ». Le réseau s'engage à accompagner les tiers-lieux tout au long de leur évolution : de leur émergence à leur développement, en passant par leur professionnalisation et leur pérennisation. Les missions de La Rosée sont multiples : rassembler les membres du réseau ; encourager le partage de savoir-faire ; produire des communs ; communiquer d'une seule voix et contribuer à la structuration des modèles économiques des tiers-lieux. En 2024, plus de 100 tiers-lieux adhèrent au réseau en Occitanie. L'organisation de Faire Tiers-Lieux à Toulouse a été une formidable opportunité de réunir la communauté des tiers-lieux et d'incarner cette vision du « faire ensemble ».

Les tiers-lieux

L'ensemble des tiers-lieux ont été invités à proposer des sujets et des thématiques, en amont de la définition de la programmation, à travers un questionnaire adressé à tous au printemps 2024. Les réseaux régionaux de tiers-lieux ont, eux, été invités à participer à la définition de la programmation du tiers-lieu éphémère, programmation coordonnée par La Rosée, réseau régional d'Occitanie identifié suite à un appel adressé à tous les réseaux. Les tiers-lieux présents ont également pu participer à la programmation en direct, en proposant des ateliers et débats sur des sujets non inscrits au programme, grâce aux temps et espaces libres au sein du tiers-lieu éphémère. Enfin, les tiers-lieux d'Occitanie ont été particulièrement mobilisés dans la co-construction, en tant qu'acteurs présents au comité local et lieux d'accueil des visites apprenantes.

« Faire Tiers-Lieux c'était du partage, des sourires, de la convivialité, de la découverte, de l'entraide... mais surtout une agilité et une adaptabilité remarquables face à toutes les situations. Accueillir plus de 1000 personnes sur trois jours n'était pas une mince affaire ! Ce fut un très bel exercice de coopération et d'ingéniosité. Un vrai test grandeur nature pour notre réseau. On a hâte du prochain événement ensemble. »

Lise Combes, La Rosée.

Cette co-construction s'est incarnée à travers

Un appel à candidature

envoyé à tout l'écosystème des tiers-lieux dès début 2024 pour identifier un lieu en capacité d'accueillir l'événement.

Un questionnaire adressé à tous les tiers-lieux

ayant permis à plus de 100 tiers-lieux de s'exprimer pour faire ressortir :

- les thématiques prioritaires suivantes : dynamiques de coopération, modèles économiques, gouvernance, communs des tiers-lieux.
- les enjeux de filières : transition écologique, solidarité, culture, réemploi, nourricier.
- les formats de co-développement et ateliers autour d'un expert.

10 Comités de pilotage

réunissant les co-organisateur nationaux de l'événement :

- 3 représentants de l'ANTL.
- 1 représentant du ministère du Travail.
- 1 représentant de l'ANCT.

7 Comités locaux

réunissant les co-organisateur locaux :

- Toulouse Métropole.
- le département de Haute-Garonne.
- La Rosée, réseau régional des tiers-lieux d'Occitanie.
- les tiers-lieux d'Occitanie.
- les Halles de la Cartoucherie.

FAIRE ENSEMBLE

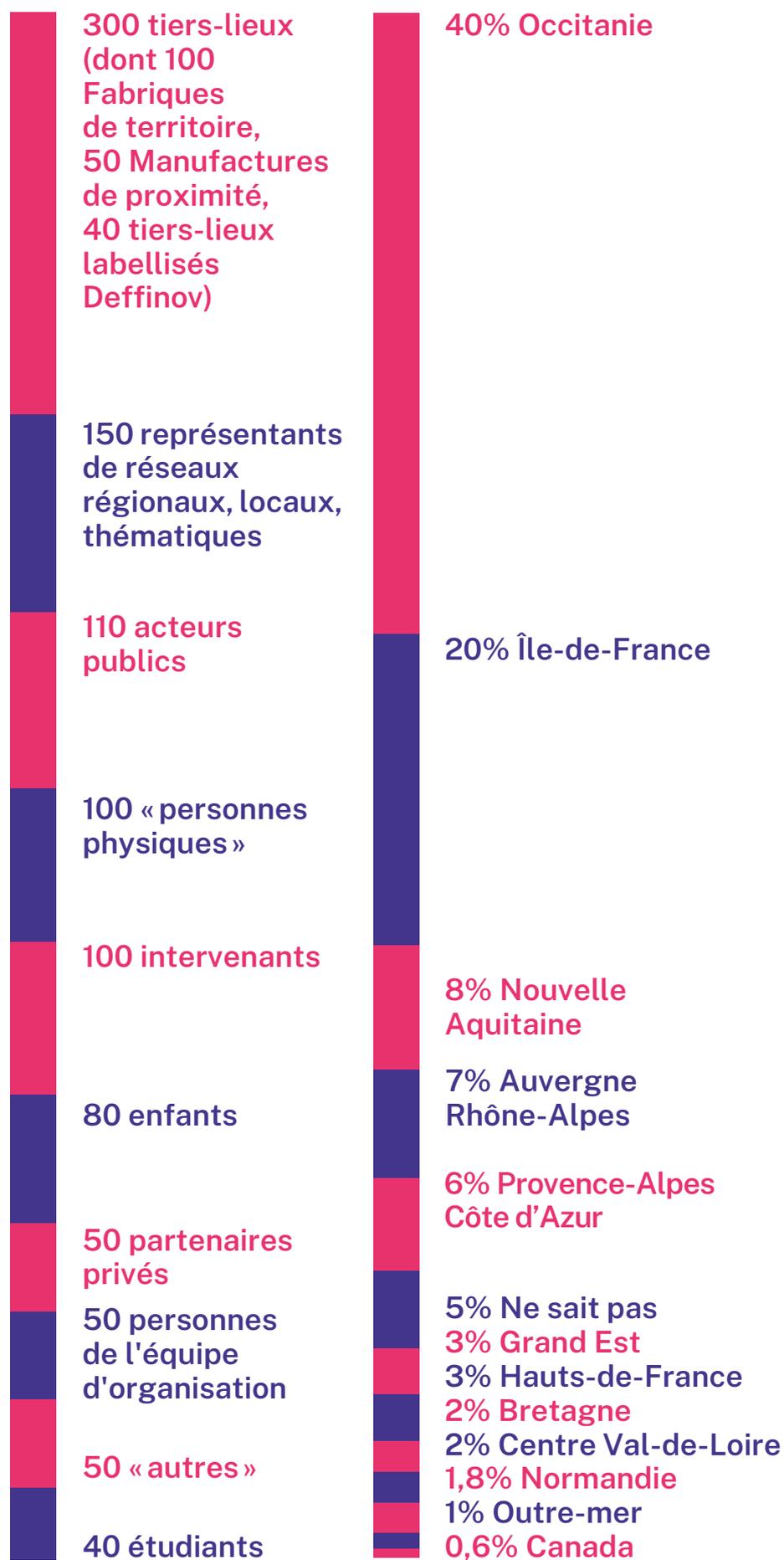


Faire Tiers-Lieux

Les Halles de la Cartoucherie, théâtre de l'événement



1030 participants



**100 intervenants invités,
15 bénévoles,
20 tiers-lieux occitans
et 6 tiers-lieux de
fabrication mobilisés.**

120 scolaires

- 80 enfants de l'école Geneviève de Gaulle-Anthonioz de Toulouse.
- 40 étudiants du Master Urbanisme et aménagement | parcours Action locale et projets de territoire (APTER), de l'Université Jean Jaurès de Toulouse.

14 ateliers

- 10 ateliers contributifs.
- 4 ateliers Do It Yourself.
- 1 espace Ressources & Communs 1 espace dédié à l'ANTL.

10 débats et conférences

3 débats de société lancés par des intervenants extérieurs, ouverts à la libre expression de tous les participants.

4 conférences inversées

Conférences thématiques réunissant des intervenants et experts, appelant les participants à contribuer activement au débat.

3 débats de l'écosystème

Débats animés par des tiers-lieux et réunissant des porteurs de projet sur des enjeux liés à leurs problématiques.

4 récits de tiers-lieux

Prises de parole au format TEDx à trois voix montrant des modèles de coopération sur les territoires des différents projets.

10 visites apprenantes

Visites thématiques de tiers-lieux organisées dans la métropole de Toulouse.

1 parcours acteurs publics

Temps dédiés organisés pour les acteurs publics engagés dans le développement de tiers-lieux.

1 village partenaires

Espace de rencontres avec les partenaires: speedmeeting et conférences courtes.



Faire Tiers-Lieux

« J'ai beaucoup apprécié le moment consacré aux récits de tiers-lieux. Les présentations étaient soigneusement préparées en amont, et l'approche théâtralisée apportait une touche très agréable. Le choix des intervenants était également excellent. »



« Nous avons participé à un maximum d'ateliers. Nous avons beaucoup partagé, beaucoup appris. De cet événement est née l'idée d'engager un partenariat Tournefeuille et Marie Galante pour créer des lieux d'Intelligence Collective RSO. Tout a été parfait, impossible de choisir! C'était TOP! »



« Belle organisation, bravo d'avoir réussi à réunir autant de monde sur cet événement et d'avoir coordonné tout ça. L'ensemble des équipes peut être fier du travail accompli! Bel esprit de fête le mercredi soir avec le Drag show, c'était super! »

« La richesse de la programmation était aussi son défaut: difficulté à suivre certains temps intéressants mais se déroulant en simultanéité. »



« Il y a beaucoup de temps et de contenus! Difficile de choisir! »

« C'était parfait! Bravo et merci pour cet événement. Bravo pour les présentations façon TEDx, c'était très efficace. »



faire
tiers-
lieux

TIERS-LIEU
ÉPHÉMÈRE

faire
tiers-
lieux

faire
tiers-
lieux

faire
tiers-
lieux
13:32
Actif
ensemble
pour
renforcer les
coopérations

Guide
Café Tiers

1. Faire ensemble

The background features a large, light blue triangle pointing downwards, centered horizontally. This triangle is set against a dark blue background. The bottom corners of the image are filled with dark blue shapes that appear to be the continuation of the triangle's sides, creating a sense of depth and geometric structure.

Partie 1 Ce premier chapitre esquisse les différentes formes de coopérations mises en partage. Du débat de société aux conférences inversées en passant par les groupes de travail et les temps politiques portés par l'Association Nationale des Tiers-Lieux: le « faire ensemble » a été au cœur des échanges. Pour la philosophe Joëlle Zask, « coopérer » signifie que « des gens dispersés entrent en contact et font émerger leur intérêt commun ». Invitée en ouverture de l'événement, elle a insisté sur l'importance des liens qui nous unissent aux lieux, mais surtout des lieux qui favorisent nos liens. Une mise en mouvement illustrée par les tiers-lieux Bordanova à Lahage, Le Parallèle à Redon, La Matière à La Rochelle ou encore Polymorphe Corp. à Cérilly, ainsi que par la présence du tiers-lieu éphémère au cœur de l'événement qui a vu naître de multiples temps collectifs de travail, de création et d'échanges.

L'importance de la mutualisation et des alliances entre ESS, coopératives, associations et éducation populaire a été débattue avec Maxime Baduel délégué ministériel à l'ESS, Chahin Faïq, secrétaire général des Licoornes et Agnès Gaigneux, gérante des Imaginations Fertiles. Avec Thibault Guilluy, Directeur général de France Travail, Laurent Courouble de La Loco et Caroline Le Dantec de Citéo, il était question de créer des ponts entre les tiers-lieux et les acteurs de l'insertion pour proposer de nouveaux modèles d'apprentissage et d'insertion professionnelle. Antoine Pellion, Secrétaire général à la planification écologique et Erwan Ruty, auteur de *L'écologie peut-elle être populaire ?* ont convergé sur le rôle essentiel des tiers-lieux comme levier d'actions démocratiques au service de la transition écologique. Plusieurs autres exemples de co-construction ont également été abordés: comme la place des politiques publiques dans les arts et la culture en tiers-lieux; la question de la réhabilitation de nos sites patrimoniaux à travers des projets de tiers-lieux; ou encore les différentes façons de faire recherche en tiers-lieux avec les retours d'expérience de tiers-lieux comme Les Cinq Toits, La Ferme de l'Abbatiale ou La Vigotte Lab.

Enfin, les échanges ont permis d'insister sur le rôle essentiel de ces communautés et de ces lieux, pour développer un plus grand pouvoir d'agir citoyen. Sujet dont Ramissa Slimane, administratrice de la Coordination Pas Sans Nous, et Sarah Cohen, membre du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation, se sont emparées pour mettre en lumière à quel point la question du pouvoir d'agir est primordiale si l'on souhaite répondre aux problématiques de pouvoir d'achat.

Les tiers-lieux, où se tissent les coopérations de demain ? Transformer la société par le faire ensemble

Intervenants

Nicole Miquel-Belaud
Toulouse Métropole

Isabelle Hardy
*Département de
la Haute-Garonne*

Émilie Dalix
Région Occitanie

Valentine Pilliard
*Association Nationale
des Tiers-Lieux, ANTL*

Antoine Ruiz-Scorletti
*La Rosée, réseau régional
des tiers-lieux d'Occitanie*

Animation
Julie Auffray
Journaliste

Thématique fil rouge de ces rencontres, la coopération était au cœur de la plénière d'ouverture. La table ronde réunissant collectivités territoriales partenaires de l'événement, réseau régional d'Occitanie et Association Nationale des Tiers-Lieux, a permis de croiser les points de vue entre acteurs des tiers-lieux et acteurs publics engagés. Une diversité de regards afin d'illustrer de quelles façons la coopération se construit sur le terrain.

« Je pense que les tiers-lieux sont faits pour recréer du face-à-face dans une société qui nous isole et nous rend méfiants les uns vis-à-vis des autres » affirmait Joëlle Zask dans le temps d'inspiration, en ouverture des rencontres nationales *Faire Tiers-Lieux 2024*. La philosophe invitait à se saisir de ces espaces pour cultiver les interactions entre voisins et amis. Car c'est par la sociabilité, rappelait-elle, que se maintient la démocratie. S'installent sur scène, pour la table ronde qui conclut la plénière, cinq acteurs dont la présence raconte cette coopération, ce que peut produire ce « face-à-face », et montre ce que les coopérations et les solidarités à l'œuvre dans les tiers-lieux peuvent produire pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Lieux de liens

Que la société ait besoin de coopérations et de solidarités est une évidence pour les intervenants. Depuis leur position, tous sont confrontés à la déliquescence des relations et des rencontres. Les zones rurales et enclavées sont les premières touchées, rappelle Isabelle Hardy, vice-présidente de l'ESS et de l'Emploi local du Département de la Haute-Garonne. Il a ainsi fallu « un formidable courage » aux cinq responsables et aux bénévoles qui ont porté avec force le projet de tiers-lieu La Cafetière à Aurignac, dans le Comminges (31). « Ils ont démarré en pleine crise de la Covid et ont réussi à associer les habitants, les partenaires, les acteurs institutionnels et à les fédérer pour construire une communauté vectrice de cohésion sociale »,

salue-t-elle. Du côté de Marseille, au Grain de la Vallée, les liens entre acteurs locaux se resserrent en dépit, ou peut-être en raison, des disparités sociales et territoriales, soutient Valentine Pilliard, administratrice de l'ANTL. La diversité des enjeux et les contradictions du territoire incitent à dialoguer. Alors « faire communauté ne se décrète pas, cela se construit ». Dans son rôle de coordinateur de réseau, Antoine Ruiz-Scorletti, administrateur de La Rosée, prolonge ces propos en montrant la force des liens entre les tiers-lieux. L'importance de ceux qui se tissent entre tiers-lieux et acteurs du terrain se renforce aussi dans les dynamiques de réseau. « On partage aussi bien des débats de société qu'un bon aligot, affirme-t-il en souriant. Et c'est ça, faire réseau : créer de la confiance et travailler sur la notion de tiers ». Au fil des rencontres, les acteurs apprennent à questionner l'altérité et à l'accueillir.

L'innovation au cœur

Cette ouverture à l'autre permet d'aller plus loin dans la construction de solutions. En hybridant leurs activités, leurs modèles économiques et leurs partenariats, les tiers-lieux accueillent de nouveaux publics et peuvent donner aux usagers de nouvelles responsabilités. « Ils introduisent les citoyens à l'intérieur de leur fonctionnement et leur permettent d'en être les parties prenantes », défend Nicole Miquel-Belaud, conseillère chargée de l'ESS à Toulouse Métropole. Les échanges qui s'y nouent sont propices à l'innovation, car c'est ensemble que les citoyens cherchent des solutions et expérimentent. L'innovation s'inscrit pleinement dans une logique d'ouverture. Une ouverture des tiers-lieux aux citoyens, d'abord. Il s'agit de favoriser la création de nouvelles dynamiques de relation et de savoir, ancrées dans l'expérience et s'affranchissant de rapports binaires traditionnels de type âgé/jeune, expert/apprenant, etc. Les tiers-lieux sont aussi dans une logique d'ouverture face à ce qui advient : s'ils se proposent d'être le creuset d'expériences, de recherches de nouveaux outils ou de nouvelles solutions, ils ne les forcent pas.

Par le collectif, les citoyens répondent aussi aux besoins des territoires. L'inventivité que l'on trouve en tiers-lieu ne se confine pas au « microcosme de l'ESS », reprend Nicole Miquel-Belaud : elle en vient à « polliniser l'économie classique ». Cette perméabilité des liens entre l'écosystème des tiers-lieux et les autres champs de la société est un constat partagé par Isabelle Hardy, qui identifie parmi ses missions le « sourcing de projets pour développer les croisements entre politiques publiques et tiers-lieux ». En guise d'exemple, Émilie Dalix, conseillère régionale à la région Occitanie, cite le tiers-lieu La Soulane à Jézeau dans les Hautes-Pyrénées. Ce « tiers-lieu éco-créatif et culturel » situé en plein cœur d'une zone montagnaise, qui a vocation à participer au développement économique de la filière textile, « répond à une stratégie régionale de réindustrialisation de l'économie ». Il associe ainsi, sur 2500 m², un atelier de confection textile, des ateliers de

créateurs, un studio d'enregistrement, une exploitation agricole ou des salles de réunion. Il organise en outre des résidences de création artistique et accueille des résidents permanents, une variété d'activités qui participe bien au-delà de ses murs à l'attractivité du territoire.

Des enjeux de développement

L'importance des tiers-lieux, bien identifiée par les collectivités, favorise les dynamiques partenariales à l'œuvre. Ainsi Émilie Dalix s'inclut-elle parmi « ceux qui pensent que la puissance publique a un rôle fondamental dans l'accompagnement et la création des tiers-lieux ». Depuis 2016, la région Occitanie a notamment financé les projets régionaux à hauteur de 12 millions d'euros et s'engage dans l'adaptation de dispositifs nationaux pour favoriser les solutions de proximité. DEFFINOV s'est décliné en DEFFI-OCC' « pour soutenir l'insertion professionnelle à l'échelle régionale en proposant un service de formation innovante ». De la même façon, le Département de la Haute-Garonne et la Métropole se sont engagés aux côtés des tiers-lieux occitans et témoignent ainsi de leur conviction dans leur potentiel de transformation. En témoignent les Halles de la Cartoucherie, le lieu hôte de Faire Tiers-Lieux 2024. Le projet a émergé à la suite d'un appel de la mairie de Toulouse en 2016 qui a souhaité privilégier « un lieu innovant et solidaire » et l'a ainsi accompagné dans son développement.

Mais Valentine Pilliard le rappelle : les tiers-lieux restent des lieux de précarité. Beaucoup font face à la crise économique, mais aussi écologique et politique, et survivent avec peine. Les difficultés avec lesquelles ces lieux sont aux prises mènent parfois à l'isolement. Aussi, affirme Nicole Miquel-Belaud, il est important de ne pas « travailler dans son coin » et de faire remonter ses difficultés. Le propre d'un événement comme Faire Tiers-Lieux est de pouvoir « se mettre à l'écoute les uns des autres ». « Ensemble on peut grandir et aller plus loin », lance la conseillère ESS de Toulouse Métropole. « En ce moment, tout est compliqué : crise économique, crise politique, crise écologique, crise de sens, crise de tout. Je me dis parfois que le chemin est trop long et que l'on n'y arrivera pas », partage Antoine Ruiz-Scorletti. Ses paroles résonnent particulièrement dans le contexte de contraction des budgets publics qui s'annonce, et qui pourrait particulièrement affecter les tiers-lieux. Malgré les résultats, les articles de presse, la multiplication du nombre de tiers-lieux, la reconnaissance acquise, les tiers-lieux peinent à trouver les financements suffisants pour développer leurs activités d'intérêt général. « Mais c'est pour cela qu'il faut faire réseau. Il faut conjuguer nos forces, enjoint-il. C'est le moment de mutualiser nos efforts, de s'unir, pour être plus forts face aux crises. »

Regardez l'intégralité
de l'intervention



Temps d'inspiration

Transformer la société

Les tiers-lieux ont le pouvoir de contribuer à changer la société, affirme Antoine Ruiz-Scorletti. « La solution n'est pas unique mais elle existe dans nos lieux : on peut tout transformer en faisant ensemble ». Les rencontres du réseau sont ainsi un outil parmi d'autres pour échanger des façons de faire et co-construire des solutions. Pour Isabelle Hardy, elles permettent par ailleurs, grâce aux débats qu'elles font naître, de trouver des langages communs qui, à terme, « aident à progresser dans la bataille des idées ». Car il y a urgence à imaginer des modèles alternatifs. L'inclusivité, la résilience et l'ancrage territorial sont des enjeux majeurs pour redonner du pouvoir d'agir. Or, parce qu'ils ouvrent à la rencontre et offrent des tremplins d'actions concrètes, partagées, les tiers-lieux sont de véritables « laboratoires de l'avenir ».

En Occitanie, les tiers-lieux sont ainsi surnommés les « lieux totems », signe s'il en est du pouvoir transformatif qui leur est attribué. Parmi eux, l'un incarne particulièrement cette idée, pour Nicole Miquel-Belaud : Les Imaginations Fertiles à Toulouse. Ce lieu pionnier de la coopération est ancré depuis 2020 dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). En 2023, il mène un projet au nom évocateur : « Quartier libre », en coopération avec d'autres acteurs du territoire, pour sensibiliser des jeunes des quartiers prioritaires à la transition écologique par un chantier participatif. Ce lexique participe de la construction d'autres sémantiques que pointe Valentine Pilliard. Les tiers-lieux s'inscrivent ainsi dans le passage d'une focalisation sur l'impact financier à court terme à un regard attentif aux effets positifs produits sur le plus long terme ; ils invitent à s'intéresser à la valeur produite par la coopération et le lien social et pas seulement à la dimension de production. « Dans les tiers-lieux on porte d'autres récits, d'autres imaginaires, et c'est ainsi que s'invente une société plus juste et plus à l'écoute. »

Lucille Fontaine
Journaliste



« Dans les tiers-lieux on porte d'autres récits, d'autres imaginaires, et c'est ainsi que s'invente une société plus juste et plus à l'écoute. »

Des lieux pour renforcer nos liens

« Par les tiers-lieux, on peut retrouver une sociabilité du face-à-face. » Joëlle Zask



Résumé de la plénière d'ouverture et de l'intervention de la philosophe Joëlle Zask qui aborde le rôle des tiers-lieux dans la revitalisation de la démocratie, tout en mettant en lumière les défis et enjeux associés.

Intervenante

Joëlle Zask
Philosophe

Animation

Julie Auffray
Journaliste

Interrogeant la manière dont les individus peuvent devenir acteurs de leur citoyenneté, Joëlle Zask écrit : « Il faut donc se demander comment configurer, non un "espace" où le pouvoir domine, mais un "lieu" où s'expérimentent la sociabilité démocratique et le cortège de "vertus" qui l'accompagnent ». Dans l'ouvrage d'où est tirée cette citation, intitulé *Se réunir* et paru en 2022, la philosophe montre comment l'expérience démocratique s'ancre dans des lieux et se configure à travers eux. Car il ne s'agit pas de penser la démocratie abstraitement mais de se pencher sur l'expérience que l'on peut en faire collectivement dans la société. Autrement dit, de penser ce qui permet l'émergence d'une communauté, cette « collaboration d'individualités situées » au fondement de la démocratie. Ce sont les places publiques, en particulier, qui construisent et actualisent la communauté, soutient-elle. C'est dans ces espaces communs, en effet, pensés comme ouverts, pluriels et inclusifs, que se pratique notre citoyenneté. Voilà qui fait écho dans le public des Halles de la Cartoucherie devant lequel s'exprime Joëlle Zask. Invitée à ouvrir les rencontres nationales Faire Tiers-Lieux à Toulouse, la philosophe poursuit la réflexion engagée dans ses écrits autour d'une intervention au titre évocateur : « Quels lieux pour renforcer nos liens ? »

Cultiver la démocratie

En prenant place sur la scène, Joëlle Zask installe aussi son sujet. « Avec cette lumière vous formez comme une espèce de masse indistincte... C'est un dispositif assez peu démocratique » lance-t-elle avec humour à son auditoire. La question de la démocratie, par laquelle la philosophe commence son intervention, est bien celle-là : la question de ce(ux) que l'on voit. De même que le philosophe américain John Dewey dont elle est spécialiste, Joëlle Zask concentre ses réflexions sur le sens culturel de la démocratie. De l'autre sens du terme, politique, Joëlle Zask explique qu'il désigne des « mécanismes de gouvernance » reposant sur une « machinerie politique ». Édifiée sur un ensemble de règles et de dispositifs institutionnels, la démocratie au sens politique est un système de gouvernement. Au sens culturel, la démocratie est un système de valeurs mais aussi une manière d'entrer en relation et, donc, de se rendre visible. Il y a d'abord l'enjeu de la relation au pouvoir, c'est-à-dire la capacité des citoyens à participer à la vie démocratique, qui peut se manifester dans des « forums institutionnalisés de la démocratie » (Joëlle Zask, 2020), comme le sont le référendum ou le vote. Mais ces relations entre citoyens donnent également naissance à d'autres formes de participation moins institutionnelles : auto-organisation, contre-pouvoirs, action collective... Celles-ci s'entretiennent quotidiennement dans les relations de voisinage, car l'action suppose une capacité à se rencontrer et à se réunir. « Le cœur de la démocratie, sa garantie finale,

se trouve dans la libre association de voisins qui se rejoignent au coin de la rue pour discuter et converser librement » souligne la philosophe.

Des expériences situées

Pour Joëlle Zask, la première forme de participation entretient l'idée « que le pouvoir n'est nulle part car il serait en chacun d'entre nous ». Or faute de lieux où se rendre visibles, les citoyens se voient peu à peu dépouillés de leur fonction démocratique. « Les citoyens se retrouvent [alors] otages d'une problématique à la définition de laquelle ils n'ont pas vraiment contribué. Ils sont consultés mais pas forcément associés à la décision, et surtout pas associés à la formulation des problèmes dont il leur est demandé de débattre » (Zask, 2020). Les initiatives locales, à l'instar des habitats participatifs ou des jardins partagés, sont à l'origine nécessairement situées. Elles y font naître des relations entre les citoyens qui soulignent que la culture démocratique se fabrique bien dans des lieux. « Les lieux où l'on se rencontre, converse, échange, où l'on profite de la compagnie d'autrui et qui ont la fonction de nous mettre en relation sont au fondement de la culture démocratique » reprend la philosophe. Par ces lieux, les deux sens de la démocratie se rejoignent. Les jardins partagés impliquent par exemple une gouvernance commune, une charte ou des conventions. C'est dans ces endroits que se construisent nos habitudes démocratiques. Citant John Dewey, Joëlle Zask conclut : « Partout où ces habitudes disparaissent, la démocratie se fragilise et tombe ». Mais tous les lieux sont-ils par essence le creuset d'expériences démocratiques ?

De place en place

Dans la deuxième partie de son intervention, Joëlle Zask tranche par la négative. Prenant l'exemple des places publiques, elle dresse la liste des caractéristiques qui témoignent d'une incapacité à accueillir et accompagner les habitudes démocratiques. Ainsi en va-t-il des places « où l'on ne peut pas se donner rendez-vous ni circuler », « où le pouvoir se montre par des symboles intimidants », « qui sont planes et ne permettent pas de bien voir ce qui est autour de soi » ou « dont la géométrie parfaite ne permet pas d'appropriation ni d'évolution ». La place de la République à Paris en est une bonne illustration. Dominée par une sculpture allégorique imposante, le Monument à la République de Léopold Morice est constituée d'une vaste esplanade. Faute de bancs, il n'est pas possible de s'y asseoir et l'absence de dénivelé empêche toute visibilité. « Ça a beaucoup fragilisé le mouvement Nuit Debout de ne pas voir ce qui allait venir de l'extérieur » souligne Joëlle Zask. La place de la République permet certes de « manifester, circuler, glisser » mais elle est « inadaptée au fait de se réunir ». À l'inverse, « les lieux publics devraient être des espaces dont un usage personnalisable est possible, des lieux qui offrent des tremplins pour l'expérience et qui ont gardé quelque chose de leur mémoire ». La place Austerlitz à Strasbourg est de ceux-là. « Elle est d'une

grande qualité, explique Joëlle Zask, parce qu'elle a été co-imaginée par les habitants et les usagers avec des architectes et urbanistes. Les dimensions de place et de jardin y sont entièrement mêlées. » Les aires de jeux pour enfants imaginées par le Japonais Isamu Noguchi en sont un autre exemple. De ces paysages sculpturaux, les enfants sont par leur expérience à la fois les acteurs et les créateurs. Le mobilier des aires de jeux n'a pas d'usage figé : au contraire, il se redéfinit continuellement par les usages et devient aussi le support des interactions entre enfants.

Tiers-lieux et sociabilités

C'est de ces lieux, qui permettent de « recréer du face-à-face dans une société qui nous isole et nous rend méfiants les uns vis-à-vis des autres » et dont les tiers-lieux sont l'un des modèles, que parle Joëlle Zask dans la troisième partie de son intervention. La philosophe reprend ainsi la notion du théoricien des tiers-lieux, Ray Oldenburg, qui concevait « le troisième lieu » comme un « lieu du face-à-face ». De fait, les tiers-lieux encouragent, par la sociabilité, la vie démocratique. Ils permettent d'expérimenter avec l'autre car ils sont, par nature, « les alliés de la pluralité des usages et des manières d'être » – ce qui devrait aussi caractériser, pour Joëlle Zask, les places publiques. Mais il ne s'agit pas de tout renvoyer au lieu : c'est aussi par le faire que peut se constituer l'expérience démocratique, dans la capacité à modeler des relations ou des usages, à jouer avec leur plasticité. Le faire est ainsi une modalité du face-à-face, un mode de coopération entre individus. C'est, en cela, un socle de réponse aux enjeux sociaux et écologiques. Par les tiers-lieux, on expérimente le « faire avec » et on est amené à prendre en considération l'écosystème au sein duquel tout être entretient des interdépendances. On échange des savoir-faire qui accroissent en outre la conscience de l'environnement, conditionnent la pérennité des communautés d'individus et, par conséquent, la vitalité démocratique. Quel rôle, alors, pour celles et ceux qui gèrent des tiers-lieux ? Il est le même que pour celles et ceux qui les fréquentent : celui de garantir la participation des citoyens et de renforcer la capacité du lieu à les réunir. Il est aussi de garder la mémoire des usages qui les ont précédés : « C'est très important qu'une place garde l'histoire de ses transformations, des générations passées. Les tiers-lieux ont gardé quelque chose des lieux dont ils procèdent », souligne Joëlle Zask. Encourager leur développement revient ainsi à préserver des modes de relation, à notre histoire, aux autres, et même au-delà, conclut la philosophe, à « un écosystème dont on prend soin pour qu'il dure le plus longtemps possible ».

Lucille Fontaine
Journaliste

Pour aller plus loin
France Tiers-lieux (2021).
Nos territoires en action.
Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir!

Joëlle Zask (2016).
La démocratie aux champs.
Du jardin d'Éden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques.
Éditions La Découverte.

Joëlle Zask (2021).
Entretien réalisé le 16 novembre 2020 par Éric Fourreau.

Joëlle Zask.
La démocratie, c'est le régime qui fait face à l'imprévisible.
Nectart n° 12 p. 21-36.

Joëlle Zask (2022).
La démocratie est écologique, ou elle n'est pas.
La démocratie écologique.
Une pensée indisciplinée.
Éditions Hermann, p. 49-67.

Joëlle Zask (2022).
Écologie et démocratie.
Éditions Premier Parallèle.

Joëlle Zask (2022).
Se réunir. Du rôle dans les places dans les cités.
Éditions Premier Parallèle.

Regardez l'intégralité de l'intervention



« Je pense que les tiers-lieux sont faits pour recréer du face-à-face dans une société qui nous isole et nous rend méfiants les uns vis-à-vis des autres »



Comment la coopération a transformé leurs territoires?



Bordanova, Lahage (31)

À l'école des savoirs écologiques

Intervenants

Mattieu Bernardin
Coordinateur de l'association La Colporteuse, centre socio-culturel et tiers-lieu, Deux-Sèvres

Judith Comolet
Cheffe de projet Madera, partie prenante de Yama-ETRE Récits de tiers-lieux

Doriane Silvestre
Co-directrice de l'association 3PA

Regardez l'intégralité de l'intervention



Sur les rives du Gers, à 45 km de Toulouse, Lahage vit une drôle d'ébullition pour un village de 160 habitants. La raison ? Bordanova : 3000 m² de locaux, trois hectares de terrain, avec des espaces de coworking, des ateliers, une cuisine-cantine, un jardin et une cinquantaine de personnes travaillant dans ce tiers-lieu orchestré par l'association 3PA. Son sujet ? Les bouleversements écologiques. Sa vocation ? Aider les gens de tout bord à trouver leur place dans la transition à travers l'éducation, la formation, l'insertion. Officiellement, Bordanova est devenu tiers-lieu en 2019. À l'époque, il accueillait déjà un CAP menuiserie, une ferme pédagogique, un jardin naissant et une cantine bénévole. Mais son histoire est plus ancienne... L'association 3PA en a posé les bases dès 2004, avec l'ambition pionnière de placer l'écologie « au cœur d'un espace de construction sociétale ». En vingt ans, l'espace s'est développé, hybridé, au gré des coopérations : avec des acteurs sociaux, collectivités, associations... L'une d'entre elles va changer le destin du lieu. En 2017, après huit ans de travail, ouvre à Bordanova la première École de la transition écologique : ETRE. Elle livre des formations pratiques aux jeunes de 16 à 25 ans, autour des métiers verts : bois, maraîchage, énergies renouvelables... Le tout gratuitement, pour une semaine à un an, avec des partenaires comme France Travail, les Missions locales et la Région Occitanie. Le projet s'est mué en épopée. À ce jour, Lahage est le site pilote d'un réseau de 26 Écoles ETRE. « Des associations de toute la France sont venues nous rencontrer et ont voulu reproduire ce modèle », témoigne Doriane Silvestre, co-directrice de 3PA. Ce n'est pas fini. Alors que l'écologie promet de créer un million d'emplois, 100 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. En attendant, le réseau trouve des ramifications hors de France. Depuis 2021, le projet Yama-ETRE propose à 25 jeunes européens et personnes exilées des séjours de deux semaines à Bordanova.

Ce village de 160 habitants devenu tête de pont d'un réseau de 26 écoles

Le réseau ETRE et ses écoles de la transition écologique fleurissent en France depuis 2019. Une aventure qui n'est pas née dans un bureau en ville, mais dans un tiers-lieu implanté dans une petite commune rurale de Haute-Garonne. Un hasard ? Bien au contraire. Voici pourquoi l'aventure ETRE ne pouvait partir que d'ici ... même si beaucoup n'y croyaient pas.





Le Parallèle, Redon (56) Sois jeune et plais-toi

Intervenants

Marie Geraudie
Direction du
Développement des
Formations et des
Compétences, Région
Bretagne

Zakaria Hamdani
Facilitateur
du tiers-lieu

Johanna Sakayo
O'formations

Redon, 9000 habitants, petite cité de caractère au cœur de la Bretagne. Mais aussi l'un de ces territoires, loin des centres urbains, où l'attractivité décline à mesure que l'économie piétine. Premières victimes : les jeunes. Leur taux de chômage dépasse 25% localement. Parmi « ceux qui restent », comme on dit, par opposition à ceux qui partent vivre et travailler ailleurs, beaucoup sont à court de projets, d'outils et de confiance. Ceux-là ont désormais une porte où frapper : Le Parallèle, un tiers-lieu qui casse les codes de l'insertion sociale et professionnelle. L'histoire commence en 2019, quand le Réseau rural breton – un outil public de développement des territoires ruraux – lance un appel à projets pour accompagner l'émergence de tiers-lieux à destination des jeunes. Sur 26 projets, cinq sont retenus, dont celui de Redon, qui va bénéficier d'accompagnement et d'aides financières. Cinq ans plus tard, Le Parallèle est bien identifié en centre-ville, où il accueille chaque semaine une centaine de 18-30 ans. Beaucoup sont des précaires, nombre d'entre eux sont en souffrance psychique. Accessible anonymement et sans condition, le lieu est orchestré par trois permanents. On y vient pour rompre l'isolement, parler de sujets intimes comme la santé, échanger des bons plans culture, pratiquer son art, mûrir un projet... Un foisonnement des possibles encouragé par la mise à disposition de salles dédiées à l'art ou à la création audiovisuelle. Avant de penser formation ou emploi, le but est de favoriser l'émergence d'imaginaires et de créer un environnement sécurisant. « Comme on n'a pas la casquette institutionnelle, on arrive à développer une vraie proximité avec les jeunes, explique Zakaria Hamdani, le « facilitateur » des lieux. Ils se livrent plus facilement. Et on a la capacité de les renvoyer vers les partenaires sociaux, comme les missions locales ou les CCAS. » Car Le Parallèle, c'est aussi un vaste réseau d'acteurs dans la santé, la formation, l'emploi... Une alchimie qui permet à des jeunes d'aller mieux, avant d'aller plus loin.

Pour une jeunesse en mal d'avenir, les vertus du « non-faire »

À rebours des méthodes classiques d'insertion professionnelle, Le Parallèle a développé une solution prometteuse. Point de contact des acteurs de l'emploi, de la formation et du social, ce tiers-lieu breton propose avant tout un accueil bienveillant, sans aucune obligation de présence, de démarches ou de recherche. Cultiver « l'être » avant le « faire », cela provoque des rebonds étonnants ! Des histoires qui redonnent espoir.

Regardez l'intégralité
de l'intervention



La Matière, La Rochelle (17)

Le réemploi, ça fédère !

Intervenants

Julien Duranceau
Président, co-fondateur de La Matière

David Lambert
Responsable économie circulaire et animation, Syndicat Mixte DECOSET

Eugénie Michardière
Chargée de mission tiers-lieux, Région Nouvelle-Aquitaine

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » La célèbre formule de Lavoisier a trouvé son incarnation dans un tiers-lieu. Bienvenue à La Matière, en périphérie de La Rochelle (Charente-Maritime). L'aventure a débuté il y a dix ans sur une intuition : les déchets des uns deviendront la matière première des autres, et cela participera au développement durable des territoires. C'est aujourd'hui une réalité, grâce à 1200 adhérents et 14 salariés qui s'activent à l'échelle locale, régionale... et au-delà ! Tout commence au Magasin des matières. Un espace de 600m² où chacun, particulier comme professionnel, peut venir acheter à petit prix des matériaux collectés dans les environs, promis à la poubelle mais encore valorisables : bois, métal, verre, textile, peinture... Le tout, agrémenté de services de découpe ou encore de ponçage. La Matière, ce sont aussi des ateliers et formations à l'art du réemploi, grâce au do-it-yourself et à l'upcycling. Fort de ces compétences, le tiers-lieu a développé un second axe. « À côté du pôle matière première, résume son co-fondateur Julien Duranceau, nous avons le pôle matière grise ! » : une perpétuelle recherche de solutions d'économie circulaire, en coopération avec divers acteurs, petits et grands : collectivités, entreprises, associations ... Cela passe par l'aménagement de lieux à base de réemploi (comme un foyer de jeunes travailleurs à Poitiers) ou encore la valorisation de matériaux usagés (comme du plastique issu des réseaux ERDF en Nouvelle-Aquitaine). Au fil des années, le rayon d'action de La Matière est devenu national. Par exemple, à travers une coopération avec le CNFPT pour former les personnels territoriaux à l'économie circulaire. Il faut dire que les besoins sont grands. En 2020, la France a adopté la loi Agéc pour réinventer nos modèles de production et de consommation. Dans tous les secteurs, cela se traduit par des objectifs drastiques de limitation des déchets. La Matière n'a pas fini de circuler.

Regardez l'intégralité de l'intervention



Quand un tiers-lieu devient cabinet expert sur l'économie circulaire

La Matière, c'est un tiers-lieu entre quatre murs et en quête de pérennité comme beaucoup d'autres. Mais c'est aussi une décennie d'expertise et un réseau de partenaires qui l'amènent aujourd'hui à intervenir à l'échelle régionale et nationale dans le domaine de l'économie circulaire, où la demande va crescendo. Comment tisser sa toile sans perdre le lien avec ses origines ?





Polymorphe Corp. Cérilly (03) Demain s'invente à la campagne

Intervenants

Pierre Gernet
Co-directeur de
Polymorphe Corp.

Valérie Sainrat
Paysanne à la ferme
du Rutin

Fabien Thevenoux
Maire de Cérilly

À la ferme du Rutin, il y avait Isabelle, Valérie, leurs chiens et leurs brebis. C'est en 2017 que cette exploitation située à Cérilly, petit village de l'Allier, voit son destin basculer... Les deux quinquagénaires reçoivent la visite de deux jeunes urbains, Bony et Léopold, qui leur proposent un projet de résidences à la ferme pour des artistes en mal d'espace. De l'espace, ce n'est pas ce qu'il manque ici ! Et il va se révéler propice à la rencontre. Rencontre entre ville et campagne, entre culture et agriculture, entre deux générations, entre urgence écologique et solutions pour y faire face. Le Rutin se situe dans l'une de ces zones que l'ex-Commissariat général à l'égalité des territoires qualifiait de « campagnes vieilles à très faible densité, à faibles revenus avec une économie présente et agricole ». Refusant d'y voir une fatalité, l'association Polymorphe Corp. se monte autour d'une solution de diversification plutôt osée. Et si, à côté de sa vocation agricole, le hameau accueillait une dynamique culturelle éclectique, tissait des liens avec son territoire, tout en servant de terrain d'expérimentation à des modes de vie plus écologiques ?

Se jouant des clichés sur les relations ville-campagne, les néo-ruraux ont réussi leur pari... et bien plus. Avec ses six granges et ateliers, ses quatre maisons d'habitation, le hameau accueille aujourd'hui une myriade d'activités : résidences d'artistes donc, mais aussi stages de partage de savoir-faire, ateliers créatifs (écriture, danse, peinture, couture...), concerts et spectacles, chantiers d'éco-construction, sorties nature... Le lieu a même vu naître une revue thématique qui explore chaque année un enjeu de société sous différentes formes, écrites, visuelles et sonores. En sept ans, le Rutin s'est repeuplé, animé par la cohabitation fertile de deux structures : la ferme d'Isabelle et Valérie et le tiers-lieu Polymorphe corp., porté par l'association du même nom. Elle compte deux salariés et tout un réseau de bénévoles et partenaires. La capacité d'accueil atteint ses limites ? Soit. Polymorphe Corp. table sur la rénovation de vieux murs et la création d'habitats écologiques plus légers. Car la demande grandit, pour venir visiter ce laboratoire d'un avenir plus vert, mixte et solidaire.

Une ferme, une résidence d'artistes : l'improbable coloco

Urbains-ruraux, jeunes-anciens, ultraconnectés-déconnectés... En réunissant dans un hameau des mondes que tout semble opposer, Polymorphe corp. redonne foi en l'avenir des campagnes ! La solution pour revitaliser tous les territoires en mal d'attractivité ? Pas si vite... Chronique (sans filtre) de l'apprentissage d'un nouveau vivre-ensemble.

Regardez l'intégralité
de l'intervention





Renforcer la société de coopération

Pourquoi et comment soutenir les dynamiques coopératives ?

Intervenantes

Nadia Bellaoui
Présidente de
l'Agence du Service
Civique

Sarah Rousseau
Directrice de la
CRESS Occitanie

Animation

Jean-Paul Deniaud
Journaliste

En rassemblant sur un territoire donné une diversité d'acteurs (habitants, entreprises, associations, acteurs publics...), de nombreux tiers-lieux, et, plus largement, acteurs de l'économie sociale et solidaire, cherchent à générer des dynamiques coopératives pour apporter des réponses collectives à la hauteur des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques actuels. Néanmoins, certaines barrières sont encore à lever pour voir ces dynamiques prospérer.

Faisons-nous face à une crise de la coopération ? L'économiste Eloi Laurent, dans son ouvrage *Coopérer et se faire confiance*, l'affirme. Il décrit une crise protéiforme qui se manifeste dans l'état de nos relations sociales, fortement impactées par les outils numériques, le sens que nous trouvons au travail ou encore la monétisation de la santé. Pourtant, toujours selon Eloi Laurent, nous avons plus que jamais besoin de coopérer pour adresser les enjeux écologiques, sociaux et démocratiques actuels. Quels effets de la coopération pouvons-nous espérer ? Quels leviers permettent de la favoriser ? À quelle échelle ? Comment les tiers-lieux peuvent-ils nourrir les coopérations ?

Coopération et ancrage territorial

Quels sont les apports de la coopération à l'échelle du territoire ? À cette première question, Sarah Rousseau répond par la résilience de l'économie coopérative. Si les projets coopératifs prennent parfois davantage de temps à se mettre en place, c'est gage de solidité future, nous dit-elle. En effet, le temps pris pour rencontrer et impliquer les parties prenantes sur le territoire - élus locaux, associations, habitants ... - permet, selon Sarah Rousseau, une meilleure appropriation du projet, une capacité à innover socialement et économiquement ainsi qu'un ancrage territorial plus fort, plus durable. Le projet coopératif s'intègre ainsi dans un tissu de relations diverses, vecteur de résilience. Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises du Mouvement coopératif confirme les propos de Sarah Rousseau : en 2023, ce taux est de

79% contre 61% pour l'ensemble des entreprises françaises (source INSEE). Nadia Bellaoui, qui décrit le Service Civique comme vecteur de coopération, place quant à elle son propos au niveau des trajectoires individuelles. « Au sortir de leur service civique, les jeunes retiennent qu'ils ont été créateurs de liens sociaux. C'est ça, leur métier. » De plus, l'étude Cereq portant sur les trajectoires des jeunes volontaires du Service Civique dans la génération 2017 (2022), met en exergue que le Service Civique, notamment pour les jeunes les plus diplômés, contribue à une orientation vers des métiers au service de l'intérêt général, où ils et elles trouvent un sens. Pour Nadia Bellaoui, ceci illustre comment le Service Civique génère de la coopération « au sens strict et plein du terme ». Mais pour jouer encore plus pleinement ce rôle, elle explique que le Service Civique doit s'ancrer territorialement et que cela demande un savoir-faire : celui de fédérer des partenaires pour concevoir un projet commun, définir des objectifs partagés et des indicateurs d'impact. Un savoir-faire que l'on peut trouver dans les tiers-lieux. Ces derniers ont ainsi, selon Nadia Bellaoui, un rôle important à jouer dans l'ancrage territorial de cette politique publique.

Coopérer, avec quels moyens ?

Si *faire lien* avec les acteurs du territoire d'implantation du projet semble nécessaire à la coopération, cela demande néanmoins des moyens et des compétences. Sarah Rousseau déplore ainsi que le temps consacré à la coopération, à la construction de liens, à l'animation de réseaux soit trop souvent invisible et peu financé. « Je suis en colère de voir les moyens avec lesquels vous travaillez. L'ingénierie de la coopération est un vrai métier ». Il y a ainsi un véritable enjeu à reconnaître le fait que la coopération demande du temps et des compétences spécifiques. D'une part, car ces compétences nécessitent d'être reconnues pour être soutenues, valorisées, accompagnées, notamment par les pouvoirs publics. D'autre part, parce que l'on peut se former à ces compétences. Georges Dhers, intervenant au sein du Master « Ingénierie Transition des Territoires » à l'Université Toulouse Capitole et co-créateur du Diplôme Universitaire « Coopérer pour Animer la Transition des Territoires », exprime d'ailleurs l'importance, pour coopérer, de certains savoir-être complémentaires aux savoir-faire. La coopération serait facilitée par une certaine posture. En ce sens, le LICA - Laboratoire d'Intelligence Collective et Artificielle, à Marseille, a développé un outil d'auto-diagnostic sur « la posture de coopération ». La posture de coopération y est décomposée en treize comportements (partager facilement l'information, respecter les processus décisionnels, partir du principe que l'autre fait de son mieux ...). La question des compétences se pose également à l'échelle des réseaux associatifs. « Quelles compétences doit-on avoir au niveau des réseaux pour faire émerger et animer les coopérations ? » interroge Antoine Sanouillet, coordinateur du Réseau des Ressourceries et Recycleries d'Occitanie. Sur le sujet, il recommande la

lecture de l'étude sur la fonction d'accompagnement des têtes de réseau associatives commanditée par le Mouvement Associatif et pilotée par l'ADASI. L'étude détaille notamment les fonctions principales des réseaux, telles que le plaidoyer, la mise en réseau et l'animation, l'ingénierie ou encore l'accompagnement.

Une bataille culturelle à mener

Mais encore faut-il pouvoir se donner les moyens de cette expertise. Emma Bombola, chargée d'animation et de partenariats pour le Réseau des Tiers-Lieux en Grand Est, remarque que le manque de moyens des acteurs des tiers-lieux les conduit à renoncer, malgré eux, à coopérer ou à le faire dans des conditions très précaires. « Comment amène-t-on les acteurs publics et privés à entrer dans cette économie de la coopération ? » questionne-t-elle. En effet, trop peu de financeurs soutiennent aujourd'hui l'ingénierie, la majorité se concentrant sur le financement de programmes et d'activités. Pour convaincre et orienter l'investissement public et privé sur la coopération, Sarah Rousseau rappelle que l'organisation collective est essentielle : s'unir pour construire et porter un plaidoyer fort, auprès des décideurs publics, des élus, des entreprises, etc. « C'est tout l'enjeu de se fédérer en réseaux régionaux et nationaux. » Elle encourage les acteurs des tiers-lieux, et plus largement de l'économie sociale et solidaire (ESS), à entrer en relation avec les CRESS qui peuvent jouer le rôle de caisse de résonance. Les modèles coopératifs doivent trouver leur place dans des politiques publiques structurantes. Pour cela, c'est une véritable bataille culturelle qu'il faut mener. Laetitia Delahaies, directrice du tiers-lieu La Palanquée, à Sète, abonde en soulignant l'importance de la mise en récit : au-delà du *faire*, l'importance du *faire-savoir*. « Comment s'organise-t-on pour diffuser très largement ce que l'on produit sur les territoires, notamment les formes de coopération ? » interpelle-t-elle. Car, pour raconter, tout comme pour faire, il faut des moyens dédiés. Ainsi, demander aux acteurs de la coopération, aux modèles économiques parfois déjà fragiles, d'investir dans cette longue bataille culturelle, peut paraître paradoxal. C'est pour cela qu'il est d'autant plus important, selon Sarah Rousseau, d'agir de manière organisée et stratégique : les réseaux et les CRESS peuvent se faire le porte-voix des acteurs de la coopération auprès des institutions afin de les informer, de les sensibiliser, de négocier. « Dites-leur d'aller voir vos Maires », incite-t-elle.

Écoutez l'intégralité
de l'intervention



Renforcer la coopération entre acteurs publics et porteurs de projets

Frédéric Marinet, architecte et créateur de la galerie La Maison Juste (Paris), relève néanmoins que la temporalité des projets citoyens ne concorde pas toujours avec la temporalité du politique, freinant la coopération entre les acteurs publics et la société civile. Tout en rappelant que de nombreux acteurs publics sont eux aussi contraints et en recherche de solutions pour soutenir les dynamiques citoyennes, Nadia Bellaoui regrette l'absence d'une plus forte alliance entre les fonctionnaires et les responsables associatifs. Selon elle, l'alliance devrait être objective, quotidienne. En lieu de cela, « il y a comme une compétition non dite pour savoir qui est le plus engagé en faveur de l'intérêt général ... ». Une forme de concurrence pouvant mener au blocage de projets d'utilité publique structurants pour le territoire, déplore Emma Bombola. Sarah Rousseau se montre, quant à elle, très optimiste à cet endroit : un changement culturel et managérial serait à l'œuvre avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus et techniciens locaux, plus ouverts à une véritable alliance avec la société civile. Elle perçoit que, peu à peu, leur rôle évolue de l'administration vers la facilitation : « aujourd'hui, ils doivent être les garants d'un cadre qui facilite l'organisation de la société civile pour coopérer avec les pouvoirs publics et, in fine, atteindre les objectifs. »

La coopération commence au sein même de nos écosystèmes

Enfin, les dernières interventions du débat permettent de questionner les dynamiques de coopération entre acteurs de l'ESS et entre tiers-lieux eux-mêmes. Xavier Ravot, responsable de l'Atelien, un atelier partagé à Bourg-en-Bresse, exprime qu'au sein même du secteur de l'économie sociale et solidaire et des tiers-lieux, existe une marge de progression en termes de coopération. Relatant sa propre expérience de montage de lieu, lors de laquelle il a dû se résoudre à se tourner vers un acteur de l'économie "classique" pour l'achat de ses machines, il suggère que les structures de l'ESS pourraient davantage faire appel les unes aux autres, si toutefois elles se connaissaient mieux. Il s'agirait ainsi de soutenir et faire vivre l'écosystème de l'ESS en premier lieu. Certaines initiatives cherchent à répondre à cet enjeu. À titre d'exemple, l'incubateur d'innovation sociale Première Brique à Toulouse développe un programme d'accompagnement des coopérations par filière, visant la constitution de groupements d'entreprises de l'ESS d'une même filière en capacité de répondre à des marchés significatifs. Puis, Fadel Tchagouni, représentant du Global Forum for Social and Solidarity Economy au Togo, s'interroge sur la façon de renforcer la coopération entre les acteurs de l'ESS à l'échelle internationale. Sur ce thème, Basile Ouedraogo, chargé de mission engagement et citoyenneté chez Solidarité Laïque, voit dans l'accueil de jeunes internationaux une façon pour les tiers-lieux de nourrir des liens avec des lieux partenaires

à l'étranger. Aujourd'hui, le Service Civique permet aux jeunes français et aux étrangers résidant en France de réaliser leur mission à l'étranger. De plus, un principe de réciprocité permet aux structures françaises d'accueillir de jeunes volontaires venant d'un pays étranger partenaire, c'est-à-dire accueillant de jeunes volontaires français. Nadia Bellaoui voit dans ce « service civique de réciprocité » un moyen de progresser dans la coopération internationale et conclut que les tiers-lieux pourraient grandement contribuer à son développement.

Julie Aufray
Journaliste

Pour aller plus loin
Institut des territoires coopératifs (2019).
La coopération, levier de résilience et de développement.

Éloi Laurent (2024).
Coopérer et se faire confiance. Éditions Rue de l'échiquier.

Le Labo de l'ESS (2020).
Relancer les PTCE. Diagnostic et propositions.

Le Labo de l'ESS (2024).
Vers une société de la coopération. Rapport d'étude.

Élisa Lemaire (2024).
Les tiers-lieux dans les dynamiques de coopération économique ?

Réseau des tiers-lieux du Médoc (2024).
Tierzine Médoc. Prendre le temps des coopérations.



ESS, coopératives, associations, éducation populaire, tiers-lieux : quelles alliances ?

D'une logique de la compétition à une culture de la coopération

Intervenants

Maxime Baduel
Délégué ministériel à l'ESS

Chahin Faïq
Secrétaire général
des Licoornes

Agnès Gaigneux
Gérante des
Imaginations Fertiles

Animation

Rémy Seillier
France Tiers-Lieux

83% des tiers-lieux ont des partenariats avec des acteurs publics, 50% avec des acteurs de l'enseignement, 47% avec des structures de l'insertion dans l'emploi. Ces chiffres, issus du recensement 2023 de l'Observatoire de France Tiers-Lieux, sont éloquentes. Mais de quelle nature sont ces alliances ? Comment se structurent-elles et avec quels co-bénéficiaires pour les partenaires ? Comment aller plus loin et engager d'autres acteurs ?

« Les porteurs de tiers-lieux nous disent souvent : on aimerait aller plus loin pour contribuer au changement social et sociétal mais on fait face à une forme d'épuisement, chacun essayant de creuser son sillon. Alors l'enjeu pour chacun d'entre nous semble être de parvenir à sortir de nos silos respectifs, à faire ensemble pour peser collectivement ». Ainsi Rémy Seillier, directeur général adjoint de France Tiers-Lieux, amorce-t-il cette conférence inversée. « ESS, coopératives, associations, éducation populaire, tiers-lieux : quelles alliances ? » interroge la thématique de l'échange. Les intervenants, face à une centaine de personnes présentes dans la salle, portent chacun des enjeux différents, parfois contradictoires, qui font toute la complexité et la fertilité des alliances. Car le besoin de transformer la société ne s'affranchit pas de l'importance du débat et du compromis. Bien au contraire. Pour que les alliances à venir ne fassent pas le lit de nouvelles logiques de domination et ne reproduisent pas des mécanismes déjà à l'œuvre, elles doivent se fonder sur un partage équitable des contraintes et des intérêts. L'équilibre, surtout en temps de crise, est précaire. Alors comment le renforcer ?

Dynamiques réciproques

Si leur modèle économique, leur taille ou le territoire où elles sont implantées sont d'une grande diversité, les structures de l'ESS partagent des valeurs communes. Elles tendent, face aux défis économiques, sociaux ou environnementaux, à formuler des réponses allant dans le sens de la solidarité, de la

participation citoyenne et de l'ancrage local. Au « projet de porter la vision d'une économie démocratique au service des intérêts généraux » que défendent les Licoornes, dans les mots de Chahin Faiq qui en est le secrétaire général, répondent « l'engagement citoyen, la démocratie économique et la transition environnementale » qui caractérisent l'ESS d'après Maxime Baduel et « l'objectif de répondre à des besoins de territoire », autour notamment des problématiques d'emploi et d'insertion en quartier prioritaire de la ville (QPV), ajoute Agnès Gaigneux à propos des Imaginations Fertiles. Le partage de ces valeurs se retrouve dans la mutualisation des efforts consentis par les acteurs de terrain : la transformation de la société exige d'agir en concertation. Au-delà de la pratique, c'est aussi par le discours que se construit l'engagement collectif. La question du pourquoi est ainsi, pour Chahin Faiq, « la seule question qu'on doit se poser ». « Qu'est-ce qui fait qu'on veut construire des alliances ? L'enjeu est de savoir quelles valeurs on défend, quel projet de transformation sociale on porte. » On ne peut pas faire l'économie de cette question, poursuit-il : « C'est un point de clarification à faire à l'intérieur de nos structures, de nos réseaux, et au-delà. »

Vers des transformations sociales

L'impression de partager les mêmes valeurs ne suffit pas. Il convient de les désigner et de les confronter, poursuit Clément Lavault, cofondateur de La Bricole à Autun. Car il est nécessaire de comprendre dans quelle histoire elles s'inscrivent, de quels champs elles relèvent. À l'instar de l'éducation populaire, dont « l'histoire racontée et transmise » est aussi importante que « l'ensemble des processus et des valeurs » qui la définissent. Pour le sociologue Christian Maurel, cité par Clément Lavault pour définir la notion, l'éducation populaire renvoie à des « missions essentielles » (2023) parmi lesquelles la conscientisation, l'émancipation, l'augmentation de notre puissance individuelle d'agir, la contribution à la création d'un imaginaire social ou la contribution à la transformation radicale des rapports sociaux et des individus eux-mêmes.

En effet, « le modèle de société alternatif » que les alliances permettent de faire émerger ne peut se façonner qu'avec « de l'intelligence collective et un nouvel imaginaire social. » Ce travail collectif suppose néanmoins une réflexivité sur ses propres valeurs. Charge à chaque structure de « revenir sur ses identités et son histoire » souligne François Moreau (CRESS Occitanie). Les coopérations se (re) construisent au gré des croisements entre les modèles des structures et leurs évolutions dans le temps. « Aujourd'hui, on est sorti du moment de défiance entre tiers-lieux et Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC), et on est sorti aussi des moments de « nous on était des tiers-lieux avant l'heure » du côté des MJC. Les dialogues se sont construits », cite ainsi en exemple Clément Lavault. L'éducation populaire donne des outils pour s'assurer de la compréhension

mutuelle entre les acteurs. « On ne se saisit pas assez de l'éducation populaire, renchérit Chahin Faiq. Il faut qu'on s'en approprie les codes pour accompagner : l'information, la formation et la sensibilisation sont nécessaires ». C'est par ce type de démarche que se construit la confiance et se développe l'esprit de coopération.

Le maillon local

La volonté est déjà là : partout sur le terrain, aux échelles locales comme nationale, les exemples de coopérations fructueuses fourmillent. C'est notamment le cas dans les zones en tension, comme les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou les territoires ruraux, où les enjeux d'accès à l'alimentation, l'éducation ou l'emploi sont majeurs et nécessitent des coopérations importantes avec des dispositifs d'action facilement mobilisables. Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), dans cette optique, permettent depuis 2013 « de réunir autour de la table différents acteurs pour travailler à l'échelle d'un territoire et répondre à des besoins de manière innovante », explique Maxime Baduel. Le Labo de l'ESS identifie deux cas de figures : la construction d'un PTCE autour d'un tiers-lieu et la construction d'un tiers-lieu dans le cadre d'un PTCE. Les Imaginations Fertiles à Toulouse, dirigé par Agnès Gaigneux, relève du premier. Ce tiers-lieu coordonne aujourd'hui, sous le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), soixante-dix acteurs, qui grâce aux fonds obtenus dans le cadre de la première vague de l'appel à projets PTCE, en 2013, ont pu « passer du temps sur de la coopération et des projets transverses. »

Des « évidences territoriales »

Comme dans le cas des PTCE, les tiers-lieux peuvent faire atterrir les alliances, et notamment celles des coopératives des Licoornes : les transformations auxquelles elles appellent de leurs vœux nécessitent « des évidences territoriales et de valeurs » dans lesquelles s'ancrer, pour reprendre les mots de Chahin Faiq. Ainsi, c'est par proximité géographique et, pourrait-on dire, éthique, que la coopérative Enercoop Midi-Pyrénées participe au développement du tiers-lieu agroécologique Le 100^e Singe par exemple : les alliances existent dans cette logique de partage. Agnès Gaigneux donne un autre exemple des « évidences territoriales » à favoriser : la Conciergerie solidaire permet, notamment à Toulouse, de développer la mise en lien des entreprises du territoire, des structures de l'ESS et des habitants du quartier. L'importance du terrain se retrouve aussi dans les modèles de financement. C'est le cas du sociétariat croisé dont Agnès Gaigneux souligne qu'il « fait aussi effet de levier et solidifie les structures ». Les Imaginations Fertiles a ainsi pu bénéficier du soutien d'une autre entreprise de la région, Citiz Occitanie, dont le prêt d'argent via le compte courant d'associé a permis de redresser la barre. Akira Lavault, cofondatrice de la Maison Glaz, a aussi fait l'expérience de la coopération entre son tiers-lieu et des organismes

de formation. La Maison Glaz, située sur le littoral breton, a en effet remporté l'appel à projets DEFFINOV dédié à la formation professionnelle. Le projet a facilité la création d'un groupement d'employeurs et, par là, « une mise en commun extrêmement concrète, comme le partage de salariés, et la circulation de manières de faire »

Une culture de la coopération

La question de l'alliance, stratégique au départ, peut ainsi faire naître une véritable culture de la coopération entre acteurs d'un territoire. C'est le troisième axe de l'échange : comment transformer les mentalités pour favoriser les alliances. Comment, autrement dit, passer d'une dynamique de compétition à une logique de coopération. Pour Odile Kirchner, présidente cofondatrice de La Palanquée, cela passe par des mesures : « 200 PTCE depuis 2013, c'est peu, pointe-t-elle. Il faut faciliter les actions en commun des acteurs du territoire de manière beaucoup plus large. » De fait, « il y a un vrai besoin de financements pour les temps d'ingénierie, souligne Agnès Gaigneux, d'autant que les montages juridiques sont complexes dans les tiers-lieux ». Comme dans le cas du PTCE, la structuration de l'alliance par le statut de SCIC représente une dynamique intéressante. Bien identifié par l'auditoire de la conférence, il fait l'objet de discussions autour des réactions négatives qu'il peut susciter. L'un des participants à l'échange témoigne : « J'ai été confronté dans mes précédentes expériences à une grande défiance des collectivités et des associations : le statut privé rend difficile la perspective de prendre des parts sociales dans les SCIC et il en va de même des associations qui sont dans une optique de non-lucrativité ». Agnès Gaigneux y a aussi été confrontée : « Dans notre cas, il a fallu des mois d'instruction pour qu'une fondation accepte de financer notre SCIC. C'est un vrai sujet. » La question de la sensibilisation des parties prenantes est ici particulièrement prégnante. Maxime Baduel va plus loin : « Il faut d'une part encourager les acteurs qui répondent à une commande publique à le faire en consortium, et d'autre part favoriser la dynamique de co-construction avec les donneurs d'ordre. C'est l'échange que l'on a avec le donneur d'ordre dans une logique descendante qu'il convient de faire évoluer. Il faut plus de souplesse, tout simplement », conclut-il en citant les appels à manifestation d'intérêt (AMI), « qui permettent d'avoir une candidature sur un besoin précis et de travailler ensuite pour modifier à la marge le projet ».

Faire commun

Mais dans un contexte de baisse des financements publics, le cadre concurrentiel est particulièrement exacerbé, ce qui influe sur la forme des dispositifs de soutien public, notamment par l'intermédiaire des appels à projets (Dudignac C., 2024). Certains acteurs locaux se trouvent ainsi en concurrence, sur leur territoire, avec des lauréats nationaux. Une concurrence qui s'étend à l'ensemble des structures dans le cadre de certains appels à projets et contribue à l'épuisement.

« Comment faire pour modifier cette culture de la compétition ?, interroge aussi Odile Kirchner. Je pense aux contrats de ville. Chaque structure doit déposer ses projets à titre individuel. Si on nous poussait à nous regrouper, on pourrait apporter des solutions aux habitants beaucoup plus larges et systémiques. » Le développement de réseaux, coopératives d'activités et d'emploi (CAE), groupements d'employeurs ou consortiums participe de cette logique de synergie et de mise à l'échelle. Aussi, ajoute-t-elle, « je voudrais parler des appels à communs ». Ce dispositif, porté par France Tiers-lieux, l'Association Nationale des Tiers-lieux, l'ADEME, l'ANCT et la Fabrique à Communs s'affirme en effet comme l'un des possibles pour créer et diffuser des ressources ouvertes et partagées. « Je note aussi qu'avec le programme DEFFINOV, poursuit Odile Kirchner, on nous a incités à créer des consortiums avec d'autres acteurs. Il faut aller plus loin et continuer d'encourager cette culture de la coopération dans les dispositifs publics. » Une culture que les tiers-lieux, note Maxime Baduel, contribuent tout particulièrement à déployer, en s'appuyant sur les acquis de l'éducation populaire. « Qu'il s'agisse de dynamisme économique local, de déploiement des solidarités, de renforcement de la cohésion sociale, de vitalité culturelle, les tiers-lieux façonnent le meilleur du monde d'aujourd'hui en préparant celui de demain » conclut-il ainsi.

Lucille Fontaine
Journaliste

Pour aller plus loin
P. Brière (2024).
Maison GLAZ : la formation en tiers-lieux. Observatoire des tiers-lieux.

Élisa Lemaire (2024).
Les tiers-lieux dans les dynamiques de coopération économique ? Observatoire des tiers-lieux.

Christian Maurel (2023).
Repenser l'éducation populaire comme levier d'action. Nectart 2023 n°17, p. 136-148.

Éléonore Paul (2024).
Charlotte Dudignac (ENSCI) nous parle du design des appels à projets. Observatoire des tiers-lieux.

Écoutez l'intégralité de l'intervention



Les temps forts de l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL)

Tête de Réseau National



Les rencontres Faire Tiers-Lieux 2024 sont intervenues à un moment où les politiques publiques de soutien aux tiers-lieux, portées par l'État et les collectivités territoriales, se sont retrouvées fragilisées, où de nombreux tiers-lieux ont été confrontés à l'épuisement et au risque de fermeture, notamment du fait du manque de stabilité dans les partenariats et de la précarité de leur modèle économique. Ce fut un moment opportun pour, dans un environnement mouvant et incertain, penser l'organisation du mouvement, la stabiliser et la développer. Le contexte politique général, entre les élections européennes, la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections municipales de 2026, amène également les tiers-lieux, issus de l'engagement citoyen pour agir localement, et qui œuvrent au développement des coopérations territoriales de proximité, à se positionner et à inscrire leurs actions dans cette temporalité politique de court et moyen terme.

Faire Tiers-Lieux, en réunissant une grande diversité d'acteurs des tiers-lieux, a aussi été l'occasion pour les tiers-lieux d'exprimer les problématiques de positionnement auxquelles ils se retrouvent confrontés au quotidien et les attentes envers la structuration du mouvement des tiers-lieux. Plusieurs temps et une permanence ont été animés par l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL), tête de réseau des tiers-lieux, qui ont mis en exergue les enjeux suivants :

1. La façon de faire mouvement de façon ascendante, entre des instances nationales, régionales, thématiques, et celles et ceux qui font au quotidien sur leur territoires.
2. L'expression d'une vision commune du rôle des tiers-lieux dans la société, dans le respect de la diversité des engagements.
3. La place du militantisme dans les tiers-lieux pour faire évoluer le fonctionnement de la société.
4. Les marges de manœuvre des tiers-lieux par rapport à la puissance publique et aux cadres des subventions, pour les adapter à la démarche tiers-lieux.
5. Le marketing autour de la notion de tiers-lieux.
6. La place effective de (tous) les citoyen.ne.s dans les tiers-lieux.

Plusieurs temps de paroles et d'échanges ont été organisés et animés par l'ANTL, laissant libre expression aux tiers-lieux sur leurs préoccupations, leurs besoins, leurs revendications. En voici quelques extraits :

Le militantisme et la position politique des tiers-lieux

« Comment assume-t-on plus ouvertement nos valeurs qui sont politiques, sans faire d'amalgame (et être amalgamé) avec de la politique politicienne ? »

« La distance entre les tiers-lieux et les élus ruraux est encore forte, notamment à cause du jargon, alors que c'est la distance la plus courte. »

« Il est difficile d'afficher du militantisme associé à des couleurs politiques par peur de perdre des financements publics. »

« Quelle est la réalité de l'ouverture, de l'accueil inconditionnel, de la diversité d'opinions politiques dans les tiers-lieux ? »

« Dans quelle direction les tiers-lieux regardent-ils ? Vers les habitants ou vers l'État ? »

« Le changement social ce n'est pas seulement créer des choses, c'est aussi contester d'autres choses, et ça, on l'évite souvent : comment le mouvement peut l'assumer, le porter ? »

« Voulons nous que notre mouvement soit juste un réseau technique ou un espace politique ? »

Faire réseau et le mouvement

« S'il faut des safe places et des espaces entre nous, il faut aussi prendre notre place, assumer notre force, porter un message haut et fort auprès des autres acteurs. »

« Il faut montrer comment nos lieux sont des lieux de rassemblement, et font le lien entre les politiques locales et les citoyens. Pour cela il faut former les tiers-lieux à l'animation de débats politiques. »

« Il faut raconter l'histoire des tiers-lieux, écrire collectivement ce récit, qui exprime

la diversité, qui enlève les paillettes, et qui permet de trouver le cœur et les valeurs qui nous lient. »

« Faire ensemble c'est faire avec. Avec qui ? Avec tout le monde ? Avec les élus locaux ? Il faut sensibiliser les élus aux démarches tiers-lieux et il faut sensibiliser les tiers-lieux au fonctionnement d'une collectivité locale. »

« Faire mouvement, c'est long, ça nécessite de mettre en place des outils pour travailler ensemble, ça épuise car il y a beaucoup de réseaux, à toutes les échelles : comment prend-on soin de nous ? »

« On fait mouvement aussi par la mutualisation de services, la construction de positions et de messages sur les enjeux politiques que les tiers-lieux peuvent reprendre. »

L'Institutionnalisation et le rapport aux politiques publiques

« À quel moment a-t-on les moyens de faire ce qu'on estime nécessaire de faire sur les territoires, et non pas répondre à un cahier des charges, qui finance de l'investissement et pas du fonctionnement, qui impose un cadre intenable comme avoir un modèle économique solide en quelques mois, et qui impose de la compétition entre les tiers-lieux ? »

« Il faut aller au bout du débat sur les risques de l'institutionnalisation par la politique publique : puisque nous sommes sollicités pour co-construire la politique publique, comment crée-t-on un rapport de force constructif qui permet de sortir les appels à projets d'un cadre contraignant, de ne pas faire des tiers-lieux des outils au service d'une politique publique qui elle n'est pas définie avec les tiers-lieux et les citoyens ? »



Faire Tiers-Lieux fut un moment important pour écouter et prendre le pouls des controverses qui traversent le mouvement. Comment les faire vivre et aboutir, comment intégrer la profondeur de ces échanges dans les feuilles de route des réseaux qui organisent le mouvement ? À court terme, l'Association Nationale des Tiers-Lieux fait évoluer ses statuts en transparence et co-construction avec ses membres, pour être au plus près des attentes des tiers-lieux en termes de missions d'une tête de réseau. Cela permettra à l'ANTL, entre autres, de construire un cadre d'animation qui permet de dérouler en profondeur les débats, de les éclairer, d'assurer l'expression de tous et toutes. Lors de Faire Tiers-Lieux, ces échanges ont permis de faire évoluer en direct le manifeste dont se dote l'ANTL pour définir les démarches tiers-lieux qu'elle soutient et pour lesquelles elle agit, et pour préciser quelle vision du rôle des tiers-lieux elle entend porter et défendre dans ses missions de plaidoyer, d'animation, et de structuration de projets, services et outils collectifs. C'est un point d'attention porté par les tiers-lieux que de clarifier la position de la tête de réseau et de s'assurer qu'elle porte des valeurs dans lesquelles ils se reconnaissent. Ainsi les contributions ont amené à affirmer dans le manifeste, qui sera validé par les adhérents lors de la prochaine Assemblée générale de l'ANTL, que :

Les tiers-lieux œuvrent à transformer notre société vers plus de lien, de confiance et de partage, en s'appuyant sur les communs, le pouvoir d'agir citoyen, et le prendre soin du vivant, des humains et des territoires. Ils sont des espaces ouverts que se donnent la société civile pour agir ensemble et déployer des projets d'intérêt général et d'utilité sociale. Pour ce faire, les démarches tiers-lieux et les lieux que défend l'ANTL :

- agissent à l'échelle locale pour construire le premier kilomètre de la transition écologique et sociale : leurs pratiques sont des réponses concrètes construites en coopération avec les habitants pour répondre à des besoins locaux.
- sont coopératifs et inclusifs : la gouvernance de nos structures est ouverte et partagée avec les usagers. La mixité sociale, les droits culturels et l'émancipation individuelle par l'action collective sont au cœur de nos fonctionnements.
- transforment notre rapport au travail et à la richesse. Ils défendent une gestion responsable des ressources et le partage équitable de la valeur économique. Ils orientent les richesses qu'ils qu'ils créent vers des finalités sociales et environnementales, et non spéculatives.
- font système entre eux, pour renforcer, par la diversité, les pratiques sociales, culturelles, économiques et écologiques qu'ils hébergent.

De l'insertion vers l'émancipation par le travail en tiers-lieu

Expérimenter de nouveaux parcours pour favoriser l'emploi

Intervenants

Laurent Courouble
Co-porteur du tiers-lieu
La Loco, Lille

Thibault Guilluy
Directeur général
de France Travail

Caroline Le Dantec
Directrice générale Citéo,
porteuse de l'EBE Territoires
zéro chômeur de longue durée
Territoire d'Avenirs Fivois
By Citéo

Animation

Yolaine Proutt
France Tiers-Lieux

Alors que le taux de chômage dépasse toujours les 7% en France, les tiers-lieux se mobilisent pour expérimenter de nouveaux modèles de valorisation des compétences, de lien social et de coopération. En articulant échelle locale et dynamique de réseaux, ils visent à inscrire les questions de formation et d'insertion dans des expériences de terrain et à mettre au cœur des parcours vers l'emploi les dimensions de proximité et d'humanité.

« 100 % Inclusion, la fabrique de la remobilisation », « AGIR », « Prépa-apprentissage », « Repérer et remobiliser les publics éloignés de l'emploi »... Depuis quelques années, les dispositifs et appels à projet visant à repenser les pratiques autour de l'insertion professionnelle se développent. Il s'agit par là de tendre vers des parcours sans rupture pour les publics cibles et de faciliter la coopération entre acteurs de l'insertion. Car au-delà de l'enjeu de la reprise d'emploi demeure celui de l'accompagnement global des personnes, un accompagnement qui se construit dans une logique de continuité, d'engagement et de coopération entre tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi. Cette conférence « De l'insertion vers l'émancipation par le travail en tiers-lieu » esquissera la question des leviers que peuvent constituer les tiers-lieux pour créer ou faciliter des parcours d'insertion dans l'emploi, en dehors des parcours institutionnels traditionnels, comme feignait de l'y inviter son titre. Mais elle sera surtout l'occasion de réfléchir au travail collectif de celles et ceux qui portent les tiers-lieux. Car l'émancipation est moins un résultat qu'un processus qui suppose d'interroger les conditions de dialogue et de coopération mises en place.

Des initiatives situées

Le territoire est un outil essentiel pour aborder la question du travail. Pour Laurent Courouble, co-porteur du tiers-lieu La Loco, il faut ainsi partir du terrain. Celui dans lequel il a inscrit son projet est marqué par la désindustrialisation du nord de la France, mais ce

l'accompagnement et de la formation au sein du réseau Tiers-Lieux Bourgogne-Franche-Comté (FBC), « le champ des possibles est restreint pour les zones rurales et les petites villes. On a très peu de moyens pour financer l'expérimentation et l'animation d'expériences terrain », note-t-elle. Thibaut Guilluy partage ce constat : la mise en relation est plus difficile dans des zones de plus faible intensité démographique, car le maillage territorial y est aussi moins dense.



Pour aller plus loin

Gaëlle Angelergues et Bérangère Condomines (2023).

Du tiers employeur au tiers-lieu territorial d'emploi ? Le groupement d'employeurs. Annales des Mines, Gérer & comprendre, n° 154 p. 22-32.

Lorena Clément (2024).

Quand le care s'immisce dans les logiques économiques : la présence du soin dans le soutien à l'entrepreneuriat en quartier prioritaire. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, avril p. 301-320.

Franzez Poisson (2024).

Quels métiers d'animation dans les « tiers-lieux solidaires » ? Observatoire des Tiers-Lieux.

Observatoire de TZCLD.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Écoutez l'intégralité de l'intervention



n'est pas sous cet angle qu'il l'envisage. Lui s'enthousiasme du caractère bouillonnant de l'histoire de Fives Cail, le quartier de La Loco, et des couches d'histoire qu'il donne encore à ressentir. Symbole du rapport qu'il entretient au patrimoine local, le tiers-lieu retrace dans son nom l'histoire de l'usine de locomotives qui se tenait là. Les lieux ne sont pas des bâtiments mais les supports de communautés. C'est dans cette perspective que Caroline Le Dantec inscrit Citéo, dont elle est directrice générale, qui propose des prestations de médiation-facilitation pour accompagner le changement : « Le métier qu'on fait est un métier de la relation aux autres et aux territoires, car la logique de proximité est essentielle pour que la médiation fonctionne. » Reprenant le terme de Laurent Courouble à son compte, Caroline Le Dantec souligne que parmi les objectifs de sa structure, le premier est « de créer des communautés apprenantes et de les faire progresser. »

Cet ancrage transforme la nature des relations entre les structures et les bénéficiaires. Les services se construisent en concertation et les échanges sont réciproques : « Nos activités se font par et pour les apprenants : ce sont eux qui décident », témoigne Laurent Courouble. Il s'agit de se mettre à l'écoute « des dynamiques personnelles », ajoute Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail. Et c'est en partie le fait de « créer des coopérations moins institutionnelles » par les tiers-lieux, véritables « poumons dans les territoires », qui le permet. Mais pour Anne-Gaëlle Saint-Olive, responsable de

Rompre avec la logique de silos

Au-delà des relations avec et entre les habitants demeure l'enjeu des coopérations entre structures. Dans certains territoires peu ciblés par les politiques publiques, les effets des initiatives mises en place peuvent être affaiblis par une certaine fragmentation des acteurs et des approches. Il en ressort alors une offre parcellaire pour les individus : les dispositifs visant à les accompagner se superposent sans vraiment se compléter. Les tiers-lieux, à l'inverse, peuvent offrir un espace où réconcilier les parties prenantes. « Jusqu'ici, on travaillait en silos. Nos systèmes n'étaient pas pensés pour faciliter les coopérations et les parcours » admet Thibaut Guilluy. L'évolution de Pôle Emploi vers France Travail vise à « mieux s'organiser collectivement pour apporter la bonne solution à la bonne personne ». Cette organisation suppose, ajoute-t-il, de ne plus « travailler en fonction des compétences (régionales, départementales, etc.) des uns et des autres mais de reconstruire par subsidiarité les politiques de développement économique. » C'est aussi dans cette optique que le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée a été institué. Depuis 2017 – pour sa première phase d'expérimentation –, il vise à accompagner les personnes privées durablement d'emploi en tenant notamment compte de leur montée en compétences et de leurs aspirations et savoir-faire. Il crée par ailleurs la notion d'entreprise à but d'emploi (EBE), qui désigne les entreprises de l'ESS conventionnées par le territoire pour contribuer à la dynamique de création d'emploi de celui-ci.

Terreux fertiles

Les personnes qui ne parviennent pas à accéder à ce type de dispositifs, que d'aucuns surnomment « les invisibles », sont en réalité des personnes que les dispositifs ne savent pas toucher : « Les gens ne sont pas invisibles, c'est nous qui ne savons pas les reconnaître », dit avec force le directeur de France Travail. La coopération est bien l'un des outils de « l'aller vers » et permet de mettre en œuvre des démarches plus inclusives. Celles-ci se construisent pas à pas. Laurent Courouble en donne un exemple en retraçant l'histoire de la Loco. Ce bâtiment « très performant, très écologique » a nécessité des compétences précises. Pour faire face à ce besoin, l'équipe a travaillé avec des entreprises locales et les a incitées à former leurs ouvriers. « Au départ, les entreprises n'étaient pas très partantes de les voir partir en formation, on a donc rapproché la salle de classe du terrain, en la mettant au pied du chantier », souligne

Laurent Courouble. Cette initiative suscitant l'intérêt de personnes du quartier, un travail a été engagé avec l'agence France Travail la plus proche pour sensibiliser les demandeurs d'emploi. « Je m'attendais à ce que sur les 30 inscrits, seuls deux viennent, mais non. Ils sont tous venus » s'étonne encore Laurent Courouble. Les ouvriers présentent le chantier aux demandeurs d'emploi et leur proposent de leur laisser leur CV car ils sont justement à la recherche de maçons. « C'est ainsi qu'on fait du circuit court de l'emploi. » La considération des équipes de La Loco pour le bâti et sa préservation amène à la prise en compte de la dimension formative pour des personnes en activité, sur des enjeux écologiques contemporains, faisant du tiers-lieu un lieu d'apprentissage. Il devient alors un terrain propice de sensibilisation des personnes demandeuses d'emploi à ces métiers en évolution, grâce à des découvertes in situ. Il conduit ainsi naturellement à une réflexion autour des méthodologies d'accompagnement des conseillers de France Travail, favorisant des approches situées, de proximité. Une logique vertueuse et ancrée qui demande d'accepter le tâtonnement, mais : « si on est sûr qu'ensemble on a des choses à créer, on va trouver le chemin » invite Caroline Le Dantec.

Faire atterrir les dispositifs

C'est à ce chemin qu'invite l'une des dernières questions de l'échange. Posant le constat que les tiers-lieux s'engagent dans le champ de l'insertion « de manière assez intuitive », Morgane Mazain, qui accompagne des tiers-lieux sur cette question, pose la question des financements et des outils à leur disposition. Pour y répondre, Laurent Courouble évoque l'importance de la sensibilisation des financeurs du projet global : pour La Loco, c'est l'engagement d'ETIC, la foncière solidaire co-portant le projet, qui permet de soutenir les dynamiques de coopération entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi et de favoriser ainsi l'insertion. « Quand on parle d'économie de la fonctionnalité et de coopération, on parle en réalité de comment on évalue

différemment, en ne recherchant pas seulement à évaluer l'impact économique mais aussi l'impact social et écologique », explique-t-il. Il y a donc un plaidoyer important à mener en faveur des retombées permises par les tiers-lieux : si l'insertion paraît être coûteuse, elle crée en fait des retombées qu'il faut pouvoir rendre « plus lisibles ». Mesurer les impacts de ce type de coopération requiert ainsi de nouveaux référentiels et de nouvelles méthodes. D'autres budgets peuvent être débloqués par un changement de perspective, ajoute Thibaut Guilluy : en se tournant par exemple vers les tiers-lieux plutôt que vers les entreprises pour l'organisation de séminaires, de formations ou d'ateliers de renforcement de compétences, les structures permettent de les faire bénéficier d'achats d'insertion, c'est-à-dire des prestations pour les personnes éloignées de l'emploi. En période de pénurie budgétaire, conclut-il, « c'est une invitation à faire ensemble plutôt que chacun dans son coin. »

Lucille Fontaine
Journaliste

« Les lieux ne sont pas des bâtiments mais les supports de communautés. »

Quel rôle des tiers-lieux dans la préservation et l'économie des ressources ?

Entre planification écologique et écologie populaire

Intervenants

Antoine Pellion
Secrétaire général
à la planification
écologique

Erwan Ruty
Auteur de
« L'écologie
peut-elle être
populaire ? »

Animation

Julie Auffray
Journaliste

Face à la crise écologique, à la question « qui doit agir » s'est aujourd'hui substituée la question du « comment ». Les tiers-lieux jouent, à cet égard, un rôle déterminant, car leurs manières d'ancrer, d'hybrider, de faire lien et de mobiliser les placent aux avant-postes de solutions inclusives et systémiques pour accélérer la transition écologique et sociale de la société. Des enjeux omniprésents durant les rencontres nationales des tiers-lieux 2024, notamment abordés lors d'un débat ouvert consacré à l'urgence climatique.

En Nouvelle-Aquitaine, dans un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) de Périgny, naît en 2014 La Matière. Cette structure hybride propose des ateliers circulaires et des formations, dispose d'une ressourcerie et travaille autour d'aménagements d'espaces durables. Début 2024, elle invitait les jeunes de 18-25 ans à venir se former à l'entrepreneuriat créatif ainsi qu'à la transition sociale et écologique, pendant six mois. La Matière fait partie des 1550 tiers-lieux dédiés à l'éco-conception et aux circuits courts et partage avec un tiers des tiers-lieux l'objectif de défense du réemploi, du recyclage et de la réparation. À l'échelle locale, La Matière tente de s'inscrire dans une démarche d'écologie populaire ; à l'échelle nationale, ce tiers-lieu pourrait bien constituer un levier de la planification écologique. C'est autour de ces deux notions que s'articule ce débat ouvert « Urgence climatique, SOS vivant : quel rôle des tiers-lieux dans la préservation et l'économie des ressources ? » qui a réuni plus de 150 personnes.

Deux notions contradictoires ?

Les deux intervenants s'expriment depuis des positions a priori contradictoires. Là où la planification écologique désigne, simplifie Antoine Pellion, une approche transversale qui vise à « mettre en cohérence des sujets et des moyens », l'écologie populaire met au centre « la question de la mobilisation du public » et un « changement d'imaginaire » autour de la transition, soutient Erwan Ruty. D'un côté, donc, la systématisme et la définition d'un cadre, de l'autre l'attention à

Débat ouvert

l'échelle individuelle et la construction par le terrain. Tout l'objet du débat ouvert est de soutenir que les deux démarches doivent s'imbriquer. Car les six priorités que s'est donné le gouvernement en matière de planification écologique – mieux se loger, mieux se déplacer, mieux préserver nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir et mieux consommer – posent évidemment la question de la dignité des personnes et de la prise en considération de leurs besoins et aspirations. La transition doit se « faire avec » et promouvoir « l'aller vers », pour reprendre des formules largement employées dans l'écosystème des tiers-lieux. C'est en partie grâce à cela que l'articulation des notions peut se faire : en pensant depuis des espaces du faire, du lien social, depuis les habitants qui les font vivre, on participe en effet à la mise en cohérence de deux façons de s'impliquer dans la transition.

Habiter les territoires

Une première partie du débat ouvert revient sur une question simple : pourquoi les tiers-lieux ? C'est ce qu'invite à questionner Antonin, responsable d'une association à Pantin (93), citant Fatima Ouassak, fondatrice de l'association Le Front des Mères et autrice, notamment, de *Pour une écologie pirate : et nous serons libres*. Celle-ci voit dans les tiers-lieux un témoignage du « projet écologique de gentrification parfaitement assumé. » En même temps, poursuit le participant, le lieu ouvert par Le Front des Mères et Alternatiba à Bagnolet, Verdragon, a tout l'air d'un tiers-lieu : peut-être alors que « c'est nous, responsables des tiers-lieux, qui nous déconnectons des gens autour de nous. Il faut que nous intégrions dans nos logiques l'utilité sociale pour ne pas nous déterritorialiser et pour participer aux actions d'éducation populaire et de pouvoir d'agir. » Le propos résonne comme une invitation à exercer sa réflexivité et son sens critique, à requestionner ses pratiques. Ainsi Gaëlle, entrepreneuse dans une coopérative ESS, prolonge-t-elle la réflexion en invitant à « aller rencontrer les gens, les associations de terrain, et en restant très humbles même si l'on porte une grande vision. Car on n'a rien inventé : les gens préservent leur territoire depuis toujours ». Pour Laurent, de La Ringarderie à Aubenas (07), « les tiers-lieux peuvent être des lieux supports » pour les initiatives locales mais « les solutions existent déjà. » De fait, poursuit Xavier, ancien coordinateur d'un tiers-lieu nourricier près de Bordeaux, « ce qui reste à la fin, c'est la connaissance et le respect de ses voisins. » L'exigence première est donc celle-ci : favoriser les dynamiques solidaires et responsables et contribuer à les rendre systémiques. Une ambition qui vise à transformer l'action publique par le terrain et peut bouleverser la formulation des réponses apportées à la crise écologique.

Expérimenter, solutionner

Pour Léa, anciennement responsable RSE dans une entreprise de l'aménagement urbain, les tiers-lieux devraient être la figure de proue de la transition écologique, notamment sur la question du bâti, car « ils ont dans leur ADN le fait d'expérimenter », souligne-t-elle. La deuxième partie de l'échange s'ouvre ainsi sur l'enjeu de l'expérimentation. « Les tiers-lieux pourraient être démonstrateurs de ce que signifie être un refuge de biodiversité, illustrer concrètement ce que peut être vraiment la sobriété, loin du cliché du retour à l'ère de la bougie » reprend Léa. La réflexion sur le bâti s'enrichit du retour d'expérience de Julie Marchand, administratrice de la coopérative Crealead à Montpellier. La loi de 2023 sur la « zéro artificialisation nette » (ZAN) vise notamment à limiter la consommation d'espaces et à tirer parti des surfaces déjà exploitées. Les porteurs de projet qui cherchent à s'installer devront donc certainement se tourner vers un lieu à réhabiliter plutôt que vers un bâtiment neuf. « Et c'est là, souligne-t-elle, une opportunité incroyable pour expérimenter et apprendre. On peut en retirer de nouvelles pratiques et d'autres façons de faire. »

Les tiers-lieux se positionnent ainsi comme interfaces, entre espaces ressources et incubateurs pour des initiatives locales et objectifs globaux de transition. Ancrés dans les territoires, portés par ou construits avec les habitants, ils proposent des réponses concrètes et situées tout en revendiquant le caractère systémique de leurs actions et contribuent à la diffusion et l'essaimage de solutions, notamment par la force des réseaux (locaux, régionaux, nationaux et internationaux). Ils peuvent être, veulent croire Antoine Pellion et Erwan Ruty, « un facteur d'accélération très fort de la transition » et permettre « la montée en puissance des initiatives locales pour qu'elles deviennent structurantes. »



La mise à l'échelle

L'enjeu de la mise à l'échelle occupera ainsi une place importante dans la troisième partie des échanges. À Gaëlle, qui mentionne un lieu solidaire avec une crèche autogérée portée par des parents de son village, Antoine Pellion répond ainsi : « On voudrait que ce type d'initiatives essaient et maillent le territoire. Mais leur ampleur reste encore trop faible vis-à-vis de l'urgence dans laquelle on doit agir aujourd'hui. Il est nécessaire de passer à l'échelle mais il faut en même temps éviter le choc culturel, éviter de dénaturer l'action en allant trop vite ou en uniformisant inefficacement. On est là face au cœur de la problématique. » Ce changement d'échelle requiert des moyens. Certains dispositifs ont vu le jour, à l'instar des programmes « Actions cœur de ville » et « Petites villes de demain » ou les Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cependant, les financements destinés aux initiatives locales semblent insuffisants, à l'image de l'interpellation de Claire, porteuse d'un projet de tiers-lieu dans les Hauts-de-Seine (92) : « Il faudrait que la puissance publique affecte des moyens aux tiers-lieux et aux initiatives locales de proximité plutôt qu'aux éco-organismes. »

Pour Erwan Ruty, « il y a en effet un vrai problème de mise en cohérence de l'action publique, ce ne sont pas juste des questions financières. » C'est ce qu'illustre Aurélien Marie, coordinateur de L'Arbre en Normandie : « Je suis à la recherche de cette cohérence », commence-t-il. « On n'a pas pu toucher certaines subventions des collectivités en totalité parce qu'on souhaitait exclure le neuf des achats au profit de matériaux et objets de réemploi. Il faut changer ces critères. » Une perspective qui invite les acteurs à se structurer et à se constituer en réseaux pour faire entendre leur voix. « On ne peut pas se contenter d'être créatifs, il faut que l'on s'organise collectivement », défend ainsi Erwan Ruty. « Mais, affirme-t-il, on ne peut pas compter sur notre propre capacité d'auto-organisation : il faut que l'on soit soutenus par la puissance publique ». La fabrique des politiques publiques locales suppose ainsi l'émergence de nouvelles logiques partenariales entre les acteurs de terrain et la puissance publique, fondées sur l'écoute et le dialogue. En impulsant des démarches de contribution, de programmation, d'organisation qui renforcent la capacité des citoyens à intervenir dans l'espace public et leur pouvoir d'agir, les tiers-lieux transforment les manières de faire. Et invitent à faire de la planification écologique un outil au service du collectif.

Lucille Fontaine
Journaliste

Pour aller plus loin

Jean-Baptiste Comby et Hadrien Malier (2023). *Donner aux classes populaires les moyens de leurs écologies*. Les cahiers du développement social urbain n°77 p. 28-31.

Jean-Baptiste Comby (2024). *Écolos, mais pas trop ...: les classes sociales face à l'enjeu environnemental*. Éditions Raisons d'Agir.

Ministères des Territoires, de l'Écologie et du Logement (2023). *Planification écologique: un plan d'action pour accélérer la transition écologique*.

Fatima Ouassak (2023). *Pour une écologie pirate: et nous serons libres*. Éditions La Découverte.

Observatoire des Tiers-Lieux et France Tiers-Lieux. (2024). *Tiers-lieux et transition écologique*. La revue de l'Observatoire.

Antoine Pellion (2024). *La planification écologique, une méthode inédite pour réaliser la transition écologique*. Administration, n° 282, p.104-106.

Écoutez l'intégralité de l'intervention





faire
tiers
lieux
C.K.



CULTIVIER

Franc
**Tiers
Lieux**

Tiers
Lieux



Ministère de la Culture
Direction Générale de la Culture
19 rue de la Harpe
75004 Paris

Ministère de la Culture
Direction Générale de la Culture
19 rue de la Harpe
75004 Paris

CC BY-NC-SA

A close-up photograph of a person's back and shoulder. They are wearing a white t-shirt with the text "Apprendre à FAIRE ensemble" printed in black. The text is arranged in two lines: "Apprendre à" on the top line and "FAIRE ensemble" on the bottom line. The person is also wearing a blue lanyard with a small blue tag that has the word "Futur" written on it. Their hair is dark and curly, and they are wearing glasses. The background is dark and out of focus.

**Apprendre à
FAIRE ensemble**

LOVE

JE PROPOSE...

Cherche Co-porteur d'un chouette projet Tiers-Lieux à Rennes ... et

... Tiers-Lieux Rennais en création recherche cuisinier créatif initié ayant une formation gastro/végétale / Uru. (la source - food school au Québec) contactez l'équipe au: 07.53.14.20.99.

CRÉATRICE de LIENS corps-esprit // voix-massage - art @FANNYRICARD (sur INSTA)

Partage la zone de bilance en rejoignant l'atelier Amalo! (compagnie théâtre/ballet) -> anna.piss@le.org

OPEN BARGE partage d'infos et de pratiques! Se crée un lieu de co-création / d'entraide / d'accompagnement

Culture de Territoires Agence qui agit dans les milieux culturels au sein de réseaux d'habitants pour contacter

COMMUNISTE PROCHAINE qui veut être un contact 06.63.27.74.27

COMMUNE MESURE des communes pour les territoires Des ressources locales et nationales - accompagnement des communes - accompagnement des habitants

Cherche Quel ODS Associer? France depuis 25 ans au sein de l'ESS = Association Soc. 501 - au Musée de 06.93.32.78.60

une CIP végétaire des des 02.10.69.26.33



Compagnie de théâtre de spectacle vivant en résidence à Rennes - Production de pièces nouvelles - Théâtre de la Ville de Rennes - 02.99.80.00.00

Accompagnement Montage projets - Gestion projets - technique financières. BRADYBUDVANSKIJE 07.80.11.70

UNE ÉCARTONNÉE EN FACILITATION GÉNÉRATIVE @ecartonnee

Communauté Responsable @transition.ess / transition.fr

Fisco Cabinet d'expertise comptable 100% ES accompagnement des entreprises sociales et solidaires

VIDÉOS pour des Projets INÉDITS CHARLY DESROSES 06.63.60.8348

Vincent LAURENT Attaché de Presse et relations sociaux Vincent.laurent@mes.asso.fr

SOURCES des mutations en exemplaire -> travaux -> ateliers Marcia Jassad

GERS 3050 Ton Page les espaces dispo sur notre FER NE en permanence créer 1 TL Pédagogie de l'agriculture

Accompagnement professionnel & motivationnel -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle

Accompagnement -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle

DISCUSSION PROJETS CULTURELS COMMUNS PARO POLITISER LES TL -> les lieux de la Région de 09/10-10/15

Une offre d'emploi à l'échelle locale -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle

Des ateliers numériques pour la jeunesse -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle

Accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle -> accompagnement des personnes en transition professionnelle

De développer le co-voiturage les réseaux de stop -> co-voiturage en zone rurale

FESTIVAL ÉCARTONNÉE People looking up 2025 Café Culturel "Cahiers" YVOUX 77 Seine-et-Marne @culturalcahiers

OFFRE D'EMPLOI Coordination Facilitateur TL en Région Pléine Le Trouppilles ->

au Seins'Deux 06.81.88.27.26 Raphaël.

un espace temps d'échanges entre pairs / parler ses de projets -> Bordeaux de la Mairie -> www.mairiebordeaux.fr

Accompagnement Recherche Financement Marion 06.24.58.83.33 @marion@mediasociaux.com

Co-Voiturage pour IDF Départ 10/10 vers 14h 06.95.19.66.25

NOUS FACILITONS LE DÉPLOIEMENT de la CULTURE de la COOPÉRATION pour PRENDRE SOIN et DONNER de la FORCE aux RELATIONS & à la DYNAMIQUE et l'ENGAGEMENT des ÉQUIPES qui font VIVRE les TIERS LIEUX et la VIE de la CITÉ

Emilie TRICAUD 06.27.67.79.77 et Catherine TANITE 06.10.50.22.82
emilie@convalab.fr catherine.familles@demagnum.com

♥ LO + SAM = ♥

LA BOÎTE À ID...

Construire son modèle éco. sur des micro...

Couleurs différentes en région

Local et Faire Tiers Lieux dans la NE ulousain. Anthe AGF

LE BOIS JAUNE Librairie & Bureau partagé

WORKING EN LIBRAIRIE

Cherche... projet... @leslieux.com

De l'exp en Digne de l'exp

Emploi...

La place des Arts et de la Culture dans les tiers-lieux

Quelles politiques publiques en soutien aux missions culturelles des tiers-lieux ?

Intervenants

Céline Astrié

Autrice et metteuse en scène

Jules Desgoutte

Artfactories/Autresparts

Léa Giraud

Le Tracteur

Elise Herrmann

Ministère de la Culture

Françoise Maine

Les Ateliers Jean Moulin

Animation

Léa Giraud

Tiers-lieu Le Tracteur

Si 31% des tiers-lieux se disent *culturels*, aucune politique publique spécifique n'existe sur cette question. Le ministère de la Culture porte néanmoins de multiples dispositifs de soutien, dans lesquels peuvent s'inscrire les tiers-lieux. Alors que les tiers-lieux endossent souvent un rôle structurant au cœur des territoires, comment penser et co-construire une telle politique publique ?

En introduction, Léa Giraud, salariée et associée du tiers-lieu culturel rural le Tracteur, situé en Haute-Garonne, et modératrice de l'échange, rappelle que des dynamiques participatives citoyennes d'expression culturelle ont toujours émergé en parallèle des équipements culturels et labels. Elle souligne aussi que les tiers-lieux sont des espaces hybrides prônant le décloisonnement, la transdisciplinarité et, à ce titre, n'entrent pas dans « les cases » traditionnellement conçues par les politiques publiques à destination des acteurs culturels. Enfin, celle qui est aussi représentante du Groupe de Travail « Culture » au sein du réseau régional des tiers-lieux occitans, la Rosée, pointe un risque d'uniformisation si l'on s'en tient à un cahier des charges unique au niveau national. Ces caractéristiques semblent freiner un soutien de l'État aux missions et orientations culturelles des tiers-lieux. Conséquence, selon Léa Giraud, l'inscription des tiers-lieux dans un modèle économique marchand, de lucrativité, à rebours de l'ambition des tiers-lieux de porter d'autres modèles de société et des modèles économiques alternatifs. D'où la question fil rouge de ce débat : comment penser ensemble et co-construire une politique publique culturelle à destination des tiers-lieux prenant en compte l'ensemble de ces spécificités ?

Une culture située

Au fil des premiers échanges se dessine une définition de ce qu'est « faire culture » en tiers-lieu, l'inscrivant de plusieurs manières dans son territoire d'expression. Ainsi, pour

Élise Herrmann, cheffe du département des Territoires à la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère de la Culture, « ce qui fait culture en tiers-lieux, c'est une vision élargie et transdisciplinaire de la culture, connectée aux enjeux d'éducation, de transition écologique, qui traversent tous les secteurs ». Le ministère de la Culture s'inscrit ainsi dans la continuité de son soutien aux « friches artistiques » ou « des bibliothèques comme troisième lieu », actant toutefois la sortie d'une approche sectorielle, « en silo » d'alors pour adopter « une volonté d'avoir une approche plus transversale de la thématique de tiers-lieu, par exemple via l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement supérieur ou la participation aux pratiques culturelles à tous les âges de la vie. »

Une conception que rejoint l'autrice et metteuse en scène Céline Astrié, également administratrice du tiers-lieu Le Pré Vert, dans le Tarn, et « élue rurale de proximité ». Celle-ci oppose son expérience de « l'étroitesse » et de la « mise en silo » au sein du champ habituel de la Culture, à la liberté de « proposer des projets complètement hors cadre » permise par ces « lieux intermédiaires ». « Faire culture en tiers-lieu, c'est retrouver cette liberté, cette transdisciplinarité, de travailler avec les habitants et avec une multiplicité de partenaires », conférant au fait culturel un lien très fort au territoire et à ses « problématiques ». Faire culture en tiers-lieu implique alors de connaître et comprendre le territoire, afin de prendre soin du lien de confiance avec les habitants, pour mieux y inscrire ses pratiques. Françoise Maine, coordinatrice du site Les Ateliers Jean Moulin, situé à Plouhinec dans le Finistère, abonde et relève que la définition du tiers-lieu comprend en elle-même le fait culturel. « Faire tiers-lieux, c'est faire culture, pour nous c'est indissociable : il ne peut y avoir de tiers-lieu sans une dimension culturelle ». Pour elle, le tiers-lieu doit s'inscrire mais aussi se mettre au service de la culture de son territoire. Ainsi, Les Ateliers Jean Moulin travaillent sur « la collecte et la construction de la mémoire vivante » de la criée locale, promise à la fermeture en 2025 ; s'inscrivent dans « l'ancrage celtique » de la Bretagne qui « appelle d'emblée à un dialogue interculturel » ; et « luttent contre la gentrification » pour ne pas « créer une bulle et ne s'adresser qu'à une typologie d'habitants. »

En contrepoint, Jules Desgoutte, co-coordonateur de la plateforme de réflexion et du centre de ressource Artfactories/autres-parts, adopte une perspective historique pour rappeler que les pratiques culturelles ont souvent été liées aux questions d'occupation d'espace à des fins artistiques et culturelles (friches ou squats artistiques, occupations éphémères, etc.). Pour lui dès lors, « poser la question de ce que faire culture dans nos tiers-lieux réintroduit un sujet qui est au cœur et historiquement central dans les pratiques ». La question posée conduit à interroger à l'inverse ce que la dynamique

« tiers-lieu » a produit sur les pratiques culturelles, et sur les espaces où elles s'inscrivent. Jules Desgoutte pointe notamment des « connotations nouvelles » autour de la notion d'entrepreneuriat – « innovation sociale, innovation technologique, développement économique, entrepreneuriat social, entrepreneuriat créatif » – n'appartenant pas au lexique culturel historique.

Cette perspective territoriale de la culture en tiers-lieu conduit Élise Herrmann à rappeler plusieurs actions menées par le ministère de la Culture sur ces questions. Ainsi d'indiquer, outre la grande concertation « Le printemps de la ruralité » qui eut lieu au printemps 2024, qu'une étude est actuellement menée par la Bibliothèque publique d'information (Bpi) sur la « revisite » de la notion de bibliothèque, et « de la manière dont elle pourrait prendre en compte d'autres dimensions ».

Élise Herrmann souligne aussi le soutien de la Direction générale de la création artistique (DGCA) à « plus d'une centaine » d'Ateliers de fabrique artistique (AFA), « qui ne se revendiquent pas tous comme des tiers-lieux, mais qui partagent un certain nombre de caractéristiques, comme occuper des espaces originellement non dédiés à la culture, dirigés la plupart du temps par des artistes et qui, par une politique de résidence d'accueil, veulent se connecter au territoire et aux habitants ». Elle cite également les expérimentations du Centre des Monuments Nationaux qui « travaillent à implanter des tiers-lieux dans des monuments patrimoniaux ».

Une économie mixte, un soutien diffus

Les différents dispositifs conduits par le ministère de la Culture couvriraient en eux-mêmes et de façon transverse, selon Élise Herrmann, les différentes acceptions du fait culturel en tiers-lieu. « S'il n'y a peut-être pas de politique publique étiquetée tiers-lieu, c'est une thématique qui traverse l'ensemble des dispositifs et des politiques que l'on porte ». Cela lui donne l'occasion de lister d'autres dispositifs qui soutiennent l'activité des tiers-lieux. C'est le cas notamment de l'appel à projet « Quartiers culturels et créatifs », lancé dans le cadre de France 2030, exclusivement destiné aux tiers-lieux et qui a permis d'en soutenir plus de 30 dans leur dimension entrepreneuriale, de même que l'appel à projet « Soutien aux dispositifs d'accompagnement pour la culture » non étiqueté tiers-lieux mais qui peut leur bénéficier dans leur rôle d'accompagnateurs d'entrepreneurs culturels. Élise Herrmann cite aussi les Micro-Folies, dont « une quarantaine sont implantées dans des tiers-lieux » ; le pass Culture, qui « recense plus de 200 tiers-lieux grâce à un partenariat entre France Tiers-lieux et le pass Culture » ; le soutien à des structures nationales pour outiller les tiers-lieux – « La Main a édité un guide du foncier culturel que je recommande et qu'on a soutenu » – ; ainsi qu'à des structures historiques comme l'Observatoire des Politiques Culturelles « qui réalise de la documentation sur les tiers-lieux et propose des formations à destination des collectivités territoriales,

Débat de l'écosystème

des élus ou d'autres partenaires». Enfin, Élise Herrmann évoque le rôle du réseau déconcentré du ministère – « les DRAC, Direction régionale, et les DAC, Direction d'Action culturelle en Outremer » – pour rappeler leurs actions via notamment deux canaux : 1. des partenariats avec les réseaux régionaux des tiers-lieux (la région Bourgogne-Franche-Comté et la région Grand-Est sont pris en exemple) ; 2. un axe d'action financier via le Fonds d'innovation territoriale (FIT), créé en 2022, et doté de 5 millions d'euros. Celui-ci a vocation à « soutenir des projets innovants sur le territoire et a permis de soutenir plus de 80 tiers-lieux en 2023 comme en 2024 ». Et de préciser que ce fonds repose non seulement « sur les réseaux déconcentrés et leur connaissance des territoires » et aussi des critères « assez souples » : « visant notamment lors d'une vague dédiée un soutien spécifique pour les tiers-lieux, associant une collectivité territoriale, s'assurant de la participation des habitants et de la contribution d'une manière ou d'une autre aux transitions ». Pour Élise Herrmann, « la palette de ce fonds transdisciplinaire est large et permet aux directions régionales de fixer des priorités territoriales, de recenser les projets qui peuvent émerger, tout en s'adaptant sur mesure aux réalités des territoires. »

Céline Astrié, témoigne, elle, de son « isolement » pour porter « des projets [de tiers-lieux] comme les nôtres qui sont très particuliers », alors que sa compagnie de théâtre se voit soutenue par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et les collectivités territoriales qui financent un projet de territoire dans des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

Après une installation « 100% bénévoles, 100% investissements en propre, avec une programmation culturelle faite simplement de concerts », le tiers-lieu Le Pré Vert a donc tourné une partie de ses espaces vers l'économie marchande – « des chambres, du logement d'activités de bureaux, beaucoup d'associations, notamment du spectacle vivant, des architectes, des ingénieurs, des événements... » – ce qui a permis l'embauche d'un troisième salarié à la rentrée 2024.

Alors que Jules Desgoutte, co-coordonnateur d'Artfactories/Autresparts, rappelle son expérience d'autogestion réussie, à Lyon, de la Friche RVI pendant 10 ans sans céder à la logique commerciale, pour Françoise Maine, coordinatrice des Ateliers Jean Moulin, à Plouhinec, c'est l'intégration d'activités marchandes, dans le cadre d'une économie mixte, qui permettent de maintenir un équilibre. Celui-ci héberge 24 structures artisanales (artisanat d'art, créateurs, épiceries solidaires, friperies solidaires) installées durablement, 90 lits pour des hébergements solidaires, et un concept de « résidence à géométrie variable » : « au moment où je vous



parle, les gendarmes sont en train de réparer leur pirogue de 12 mètres de long à la manufacture, les productions de Costa Gavras sont installées sur 800 m² pour construire les décors de leur dernier long métrage, et l'on accueille un labo de biologie marine éphémère du Cantal ».

Au fil des exemples détaillant l'action culturelle des tiers-lieux et ses effets sur leur territoire, se pose la question de la place particulière qu'ont ces lieux dans la vie de la cité, au-delà des cadres des politiques culturelles publiques dites "classiques".

Politique culturelle et culture de la coopération

Alors, à l'aune de cet échange entre missions politiques des tiers-lieux et soutien ciblé de l'État, Léa Giraud, du tiers-lieu culturel rural le Tracteur, interroge: « Peut-on inventer de nouvelles manières de faire une politique publique culturelle ensemble? Quels sont les endroits de co-construction et d'expérimentation à l'œuvre dans les lieux qui peuvent inspirer les politiques publiques? » Au fond, ce qui se passe d'ores-et-déjà en tiers-lieu peut-il aboutir à de nouvelles formes de coopération entre les lieux et les pouvoirs publics? C'est Françoise Maine qui répond, en détaillant les actions culturelles du site Les Ateliers Jean Moulin, et notamment leur volet politique, ainsi que leurs effets sur le territoire de la pointe du Raz. « À notre arrivée on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de portage de la compétence culture à la communauté de communes. Nous les avons aidés à endosser cette compétence, et depuis, il y a un vice-président à la culture. On catalyse des énergies. Travailler avec des collectivités, quel que soit le niveau, ce n'est pas juste demander un dossier de subvention. Pour nous, l'aide à la structuration, de proximité, en profondeur, sur le long terme, c'est essentiel. »

Durant la crise sanitaire, lorsque les lieux culturels étaient encore fermés, Les Ateliers Jean Moulin ont mis en place un service de portage culturel pour amener les livres de la médiathèque aux personnes qui le souhaitent « sur 8 km de côte ». Un service qui perdure aujourd'hui via des vélos cargos électriques. « C'est un élément auquel on n'avait absolument pas pensé, mais comme bon nombre des lieux ici, notre force, c'est de répondre aux besoins du territoire. Si l'on ne fait pas cela, on est à côté de la plaque ». Enfin, le lieu a lancé la démarche « Rencontre de voisins » où chacun est invité à apporter des photos « prises hier, avant-hier, ou il y a 50 ans » pour « documenter notre mémoire collective », et d'archiver récits et anecdotes sous la forme de podcasts, via une radio locale. Cette initiative a interrogé la pertinence de construire un éco-musée sur la culture du Cap-Sizun. Un projet qui devrait ouvrir d'ici deux ans au sein des Ateliers Jean Moulin et financé par la communauté de commune et la Région, via le dispositif « Création en territoire ». Alors qu'en fin de rencontre s'affirme le rôle structurant de la culture en tiers-lieux pour leurs territoires d'inscription, une prise de parole dans

le public vient renforcer le besoin de concertation entre le ministère de la Culture, via les DRAC, et les acteurs opérant sur le terrain. Et d'argumenter: « le ministère de la Culture a décentralisé son action, c'était attendu et souhaité, mais on constate que ces espaces de concertation déconcentrés n'existent pas ou n'opèrent pas. C'est problématique si les conseillers DRAC n'ont pas un échange effectif pour déterminer comment se traduit la mise en œuvre de la politique publique en territoire. Dans une phase de resserrement budgétaire, on risque de prioriser des projets déjà instruits et confortés plutôt qu'être dans une concertation et prendre en compte des formes de renouvellement. »

Élise Herrmann indique qu'il y a précisé-ment derrière l'entrée du ministère de la Culture au sein du GIP France Tiers-lieux, « l'idée d'une meilleure interconnaissance, et d'une intensification des relations entre nos réseaux déconcentrés et les réseaux tels qu'ils existent, notamment les réseaux régionaux » et rappelle le rôle incontournable des collectivités locales. Répondant à une dernière intervention, elle reconnaît aussi l'enjeu de l'évaluation de l'impact des tiers-lieux et d'abord d'identification de la diversité du paysage des tiers-lieux, pour lequel le travail conduit par l'Observatoire de France Tiers-Lieux est un outil « très précieux. »

Jean-Paul Deniaud
Journaliste

Pour aller plus loin
Raphaël Besson (2024).
Pour une culture des transitions, Marseille.
Éditions du LUCAS.

ARTCENA (2024).
Sylvie Robert, *le principe du tiers inclus.*

Fondation Jean Jaurès (2024).
Quelle politique publique en faveur des tiers-lieux culturels en milieu rural?

Ministère de la Culture (2024).
Culture et Ruralités. La politique du ministère de la Culture en faveur des territoires ruraux.

Écoutez l'intégralité de l'intervention



« Inventer de nouveaux usages revient à redécouvrir le lieu et à s'en réapproprier l'histoire. »

Faire tiers-lieux dans un site patrimonial

Comment allier expertise du bâti patrimonial, mémoire et renouvellement des usages ?

Intervenants

Delphine Aboulker
École de Chaillot

Mathias Rouet
Plateau Urbain

Francis Tanguay-Durocher
Entremise - Montréal

Charlotte Vergély
Architecte du patrimoine

Animation

Yolaine Prout
France Tiers-Lieux

Pour faire face aux urgences écologiques et sociales que traverse la société, de nombreux projets de tiers-lieux émergent et cherchent à proposer des modes de vie plus vertueux, basés sur des modèles frugaux. En prenant place au sein de sites patrimoniaux vacants, les tiers-lieux permettent leur réouverture, leur entretien et renforcent leur attractivité, tout en donnant vie à un projet de territoire où le bâti reprend tout son sens. Mais cela n'est pas sans difficulté. Alors quels outils et moyens peut-on déployer pour dépasser, sans les nier, les difficultés rencontrées dans les projets de tiers-lieux en site patrimonial ?

En 2022, le Loto du Patrimoine, ce dispositif lancé par l'État en 2018 pour tenter de redonner vie à des bâtiments historiques en France, retient parmi les 18 projets lauréats, la Colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer, dans le Morbihan. C'est dans les 1000m² de ce lieu où, pendant près de cent ans, sont enfermés de jeunes détenus, que l'association Propice veut créer « un tiers-lieu insulaire ». Grâce au chèque de 500 000 € obtenu par le Loto, le pénitencier à l'histoire jalonnée de violences peut espérer devenir le lieu d'une émancipation, d'un lien social renouvelé. Mais trois millions d'euros restent à trouver pour financer la transformation du bâtiment : « Un projet de tiers-lieu permet de réouvrir des sites, souvent restés vacants, en préfigurant ses usages avec les habitants. Il prend parfois la forme d'une occupation temporaire, qui ne doit pas occulter les investissements nécessaires à la réhabilitation du bâti. Le tiers-lieu ne peut être considéré comme une occupation au rabais ». C'est sur ces mots que Yolaine Prout, directrice générale de France Tiers-Lieux, conclut le récit du projet. À ses côtés, les intervenants à qui elle cède la parole prolongent la réflexion, car les enjeux de temps long et de modèle économique sont bien les pierres angulaires de la conférence inversée qui les réunit en ce jeudi 10 octobre, intitulée « Faire tiers-lieux dans un site patrimonial ». Celle-ci se propose ainsi de croiser l'objectif de « Réinventer le patrimoine », un programme lancé en 2020 et porté par Atout France, la Banque des Territoires, l'Agence nationale pour la cohésion des territoires et le ministère de la Culture, avec la dimension tiers-lieu.

Conférence inversée

Renouveler les usages

En ouverture de la conférence inversée, Delphine Aboulker, directrice adjointe de l'École de Chaillot, pose d'emblée la dimension d'urgence. Il y a d'abord, dit-elle, l'urgence à sauvegarder les bâtiments : « un grand nombre sont en péril et les ressources de l'État diminuent ». Désindustrialisation, démilitarisation, baisse de la pratique religieuse, rationalisation des espaces : le nombre de bâtiments vacants, propices à un renouvellement d'usage, est considérable. Le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité sont une autre urgence : devenue nécessaire dans ce contexte, la sobriété foncière impose de moins construire et, partant de ce constat, de se demander « comment réinvestir le patrimoine vacant civil, militaire, hospitalier, monumental, etc. ». La loi Climat et résilience de 2021 a permis de poser un cadre légal et des objectifs pour atteindre la « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) d'ici à 2050. Il s'agit donc d'inventer de nouveaux usages, un objectif que les tiers-lieux se donnent par nature. C'est en effet dans ces lieux que se testent des programmations et s'hybrident des publics, des activités et des modèles économiques, souligne Delphine Aboulker. « Il s'agit d'expérimenter des usages plutôt que de programmer, de mettre en mouvement plutôt que de se contenter de sauvegarder, d'activer plutôt que d'inaugurer », ainsi qu'y conjoint aussi le manifeste du programme « Réinventer le patrimoine. »

Mémoire vivante

Loin d'effacer les usages historiques d'un lieu, l'approche « tiers-lieu » invite au contraire à en accueillir la mémoire et trace une continuité. Tout un axe de la conférence inversée s'articule ainsi autour de la question de l'histoire du bâtiment : comment le réinvestir sans le trahir ? Pour Mathias Rouet, cofondateur et directeur des études de Plateau Urbain, inventer de nouveaux usages revient en fait à redécouvrir le lieu et à s'en réapproprier l'histoire. Des milliers de Parisiens sont nés à la maternité de Saint-Vincent-de-Paul mais bien peu avaient pu y revenir avant que n'ouvre Les Grands Voisins, illustre Mathias Rouet. Le renouvellement des usages s'est fait avec la conscience du caractère « essentiel » de l'ouverture du lieu et « l'exigence » d'accueillir du public pour que la mémoire du lieu et la mémoire des personnes qui l'ont traversé se rejoignent. La dimension d'ouverture se double d'un enjeu de transmission. Pour autant, cette attention au vécu ne fige pas le lieu dans son histoire. « Il s'agit plutôt de recréer une communauté », souligne Mathias Rouet. L'exemple d'un couvent du 14^e arrondissement de Paris dans lequel est intervenu Plateau Urbain est à ce titre éclairant. Avec les sœurs franciscaines qui occupaient le lieu, « il a fallu construire une confiance ». C'est ce qu'ont permis la programmation culturelle et la rencontre avec le public : « Les sœurs se rendaient compte que le lieu vivait, elles en étaient heureuses ». Et c'est ainsi que le premier événement que le couvent a accueilli a été le festival des Fiertés : la continuité de la mémoire peut ainsi

s'envisager avec irrévérence et créativité.

Porteurs d'histoire

Au patrimoine matériel peut se superposer un patrimoine immatériel — celui-ci se retrouvant bien souvent dans le bâti. Mais parfois, l'épaisseur historique d'un lieu est trop lourde pour qu'une continuité d'usages soit possible, tient à rappeler Charlotte Vergély, architecte du patrimoine. « Il est très difficile d'envisager la reconversion du patrimoine de la souffrance. Des prisons et des mines ont dû être démolies parce que l'histoire de ceux qui ont vécu là était trop chargée ». Remonter cette histoire et comprendre ce qui, dans le bâtiment et son environnement, la caractérise, est une longue aventure. Car les couches de mémoire du lieu ne se dévoilent pas immédiatement. Face aux conflits que peut générer la lecture du passé du bâtiment et ce qui l'entoure, « la clef est d'avoir un architecte du patrimoine avec soi, d'emblée, avant d'inventer les nouveaux usages », signale Mathias Rouet. Il faut ainsi embarquer avec soi les architectes des bâtiments de France (ABF), ces « gardiens de la mémoire » rattachés au ministère de la Culture. La dimension collective est ici primordiale : « Il faut fabriquer cet endroit commun pour réussir à investir le bâtiment. »

Si, pour Charlotte Vergély, « mettre l'analyse du bâtiment au cœur du projet impose un diagnostic complet et un schéma directeur » et rend donc indispensable le dialogue avec les ABF, celui-ci peut être conflictuel. C'est ce que sous-tendent les propos d'une participante de la conférence inversée : « La place des ABF n'est pas toujours comprise aujourd'hui, ils peuvent être perçus comme étant en position de contrôle. Pour eux, les tiers-lieux sont encore des ovnis, il y a un vrai plaidoyer à faire pour assouplir les approches et les réglementations ». Leur intervention peut être d'autant délicate qu'elle est susceptible de mettre un terme à un projet qui serait considéré comme destructif pour le bâtiment. D'où la nécessité d'envisager ces acteurs comme des membres à part entière de l'équipe pour les intégrer en amont du projet. Ainsi la transformation du bâtiment induit-elle aussi des transformations dans la manière de faire projet et de collaborer. Delphine Aboulker en témoigne : la phase de diagnostic doit être collective, entre architectes et porteurs de projets de tiers-lieux, pour « permettre de réfléchir aux usages avec les territoires, avec les architectes, les architectes des bâtiments de France, les conservateurs régionaux des Monuments Historiques, les acteurs locaux, les associations locales... »

Pour aller plus loin

Atout France (à paraître en mai 2025).
Guide Faire tiers-lieux dans un édifice patrimonial.

D. Aboulker (2025).
Réinventer le patrimoine : quand les tiers-lieux accélèrent la transition écologique dans Musées et écologies, missions, engagements et pratiques. Collection musées-mondes de la Documentation française.

Jean-Paul Deniaud (2024).
Entretien croisé autour du passage à l'échelle. Dialogue entre Nicolas Détrie (Yes We Camp) et Juliette Bompont (La Main Foncièrement Culturelle).

Entremise (2023).
Étapes types d'un projet de requalification d'église.

Anne Gonon (2017).
Les « nouveaux territoires de l'art » ont-ils muté ? Nectart, n°4 p.107-119.

Groupe de travail foncier de l'ANTL & France Tiers-Lieux (2024).
Guide foncier des tiers-lieux.

Elona M. Hoover (2024).
Pratiquer l'inconfort, fabriquer des communs. Agencements, n° 11 p.88-97.

Mariette Kammerer, entretien avec Benjamin Pradel (2022).
Habitat temporaire. Lien Social, n° 1318 p.18-24.

Les ressources de Plateau Urbain.

Hugo Martin (2025).
Comment la programmation des tiers-lieux transforme les politiques publiques ? L'Observatoire des tiers-lieux, France Tiers-Lieux.

Écoutez l'intégralité de l'intervention



Des modèles économiques fragiles

La diversité des sources de financement procède aussi de ce travail commun : la pluralité de l'approche et son inscription dans des enjeux multiples, à la croisée des champs culturel, écologique ou économique, façonne un modèle économique tout aussi singulier. À titre d'exemple, des chantiers d'insertion par le patrimoine fleurissent aujourd'hui en France et permettent d'accéder à certains crédits des ministères de la Culture et du Travail. Si la dimension patrimoniale des bâtiments entraîne des contraintes importantes pour le phasage du projet, avec des délais rallongés par l'intervention d'experts, elle peut permettre de bénéficier d'un soutien. « Les différents niveaux de protection des bâtiments, inscrits ou classés, amènent des subventions en fonction du régime et du degré de protection », confirme Delphine Aboulker. Pour autant, les coûts d'investissements nécessaires à la réhabilitation parviennent rarement à être couverts par un modèle d'exploitation de tiers-lieu, qui a vocation à offrir des services d'intérêt général.

Comment créer un modèle économique stable dans un lieu dont les coûts d'entretien et les charges courantes augmentent sans cesse ? La tentation est grande de dessiner un projet qui exploite le lieu à son maximum et tire pleinement parti du potentiel des bâtiments. « Mais on n'a pas forcément envie d'un modèle économique extractiviste qui fait de toutes les parties du bâtiment des ressources économiques potentielles. Des espaces doivent pouvoir être laissés à l'incertitude et donc aux communs », raisonne Mathias Rouet. La direction d'un site patrimonial requiert ainsi une certaine minutie dans la gestion de ses usages. « Cela demande à la fois un pragmatisme vis-à-vis du modèle d'exploitation sur deux ans pour être en mesure d'ajuster, et une compréhension du monument et de ses possibles réhabilitations pour aller vers une seconde économie. »

Lieux de coopération

La question qui conclura l'échange sera donc « à la fois très simple et très complexe » : « comment convaincre les municipalités de laisser les clefs d'un bâtiment patrimonial vacant ? ». Au local, mobiliser des soutiens est certainement un « énorme défi » admet Francis Tanguay-Durocher, directeur général d'Entremise à Montréal. Au Canada, où il est pionnier de l'urbanisme transitoire, il est directement confronté à la méfiance des élus. « C'est de l'apprentissage, souligne-t-il. Il faut trouver les bons interlocuteurs, organiser des visites et être inspirant sans voir trop grand pour ne pas terrifier. » La prudence est ainsi une première stratégie : la confiance se noue peu à peu et les projets se déploient ainsi à demi-mots. Pour Mathias Rouet, une autre stratégie est possible : donner au contraire « un cadre solide à ce qui va se passer, l'expliquer juridiquement et proposer des moments de suivi et de bilan réguliers avec la collectivité. Je crois très fort aux protocoles d'expérimentation qui permettent d'embarquer », souligne-t-il.

Mais il ne s'agit pas tant de convaincre que de se mettre à l'écoute, rappelle Mathias Rouet. Non seulement à l'écoute des élus, avec des entretiens pour mieux les comprendre et s'acculturer à la manière d'envisager et d'habiter les lieux des uns et des autres, mais aussi à l'écoute des habitants. Car si la sauvegarde des bâtiments est une manière de les maintenir en vie, comme le rappelait Charlotte Vergély au début de son intervention, cette vie est évolutive et peut s'enrichir des relations qui se reconfigurent par eux.

Lucille Fontaine,
Journaliste

Qu'est-ce que la recherche et les tiers-lieux peuvent s'apporter ?

La recherche, un maillon fort de l'identité des tiers-lieux

Intervenants

Alice Flamand
et Elona Hoover
Les Cinq Toits

Noémie Mouret
et Sébastien Logodin
La Ferme de l'Abbatiale

Juliette Focki
et Antoine Daval
La Vigotte Lab

Animation

Cécile Gauthier
France Tiers-Lieux

C'est sous la forme de retours d'expérience de plusieurs structures – Les Cinq Toits à Paris, La Ferme de l'Abbatiale en Loire-Atlantique, La Vigotte Lab dans les Vosges – qu'est abordée lors de Faire Tiers-Lieux la place de la recherche en tiers-lieux. À la fois prolongement d'un travail de terrain, objet de recherche pertinent pour les laboratoires, mais aussi source de coopérations territoriales et enjeu de légitimation en interne comme pour les financeurs, et si la recherche en tiers-lieux apportait autant à ces foisonnants terrains d'enquête que l'inverse ?

La place de la recherche en tiers-lieux semble aller de soi. Lieux d'expérimentation par essence, ils sont le terrain idéal de l'observation et de l'évaluation pour une grande diversité de disciplines scientifiques. De l'autre côté, la recherche en tiers-lieu et ses résultats se révèlent précieux dans la légitimation de son action en interne ou auprès des financeurs. C'est ce qu'explique l'ex directrice générale adjointe de l'association Yes We Camp, Alice Flamand, qui était il y a peu coordinatrice du tiers-lieu Les Cinq Toits. Situé dans une ancienne caserne de gendarmerie du 16^e arrondissement de Paris, le lieu a accueilli jusqu'à 350 personnes entre 2018 et 2023, principalement des publics exilés et en situation de précarité, ainsi que 38 structures de l'économie sociale et solidaire : artisans, artistes, entreprises et associations. Objectif : créer un contexte « le plus propice possible » à l'inclusion sociale et à l'insertion des personnes accueillies, en favorisant le tissu social, relationnel et professionnel, et en accompagnant les démarches administratives et d'insertion.

Lors de la dernière année du projet est né le souhait d'évaluer l'utilité sociale du projet. Pour cela, un accompagnement et un regard extérieur ont été jugés précieux pour en tirer un bilan formalisé et diffusible, et un appel à projet de recherche a conduit à l'arrivée de deux chercheuses. L'objectif de leur travail a été de « mesurer et mieux comprendre l'impact, au-delà des intuitions, de cette relation assez singulière qu'est l'accompagnement social des personnes » ;

et « savoir si on avait répondu aux objectifs initiaux du projet ». Parmi les questions posées par le lieu aux chercheuses, détaille Alice Flamand, « comment est-ce que les équipes sociales vivent leur environnement de travail ? Comment le fait de vivre aux Cinq Toits impacte le quotidien des personnes hébergées ? Comment le perçoivent-elles ? Comment comprennent-elles le projet du lieu ? Quel impact le fait d'établir à cet endroit peut avoir sur le développement des structures partenaires, sur leur activité économique ? Quel est l'impact de la dimension interculturelle dans les échanges ? » Des questionnements qui introduisent déjà une démarche d'analyse au sein de son activité, étayée par un constant travail de collecte et de documentation « au fil de l'eau ». Cette posture consistant à voir dans son lieu la matière d'un exercice de recherche est a fortiori celle présentée par Sébastien Logodin, directeur technique de chantiers d'insertion au sein de La Ferme de l'Abbatiale, située à Saint-Gildas-des-Bois, en Loire-Atlantique. Cette abbaye de plus de 1000 ans accueille aujourd'hui une activité maraîchère (notamment de pommes) et une activité menuiserie, supports, via ses sept postes équivalents temps plein, à de la formation en agroécologie, aux visites pédagogiques ou professionnelles, et à l'insertion par la production agricole. Or, comme le souligne Sébastien Logodin, « on y fait de la recherche depuis longtemps sans la formaliser comme telle. »

Ainsi, les chantiers d'insertion agricole, démarrés en 2005, opèrent une bascule vers l'agroécologie en 2012-2013. Un accompagnement et des formations par l'association Terre et Humanisme sont alors mises en œuvre, avant des expérimentations in situ (travail sur la fertilité du sol, nouveaux partenariats, mise en place de circuits courts, etc.), aboutissant à un diagnostic final de la ferme par Terre et Humanisme. Il en va de même en ce qui concerne l'élevage (poules anciennes et béliers) qui suit un protocole défini par l'INRAE. Dans ce contexte, La Ferme de l'Abbatiale a « depuis plusieurs années » accueilli un chercheur de l'Université Rennes 2 pour une publication autour de la « transition nette », et, dernièrement, Noémie Mouret, pour sa thèse sur le volet Pôle Territorial de Coopération Économique du Nord-Ouest de la Loire Atlantique (PTCE-NOLA). Un contexte semblable est exprimé par Antoine Daval, co-fondateur et président de l'association de La Vigotte Lab, tiers-lieu situé dans un hameau d'une douzaine de bâtisses, au cœur d'une vallée des Vosges, « entouré d'un tiers de forêt, un tiers de pâture et un tiers de zones humides sensibles ». De par son emplacement géographique, les activités économiques du milieu – agroforesterie, hôtel-restauration, résidentiel – et sa sensibilité aux conséquences du changement climatique, le tiers-lieu est « un échantillon de territoire » qui justifie d'être pris comme support de travaux de recherche, en « partant du réel, du vivant, de ce qu'on peut observer tout de suite, en mode recherche-action, par différentes disciplines ». Cette combinaison

de facteurs offre non seulement l'opportunité « d'observer ces données, mais de les vivre. »

Pourquoi la recherche s'intéresse aux tiers-lieux ?

Il était donc logique, pour Antoine Daval, « de poser, nous, des questions à la science ». Selon lui, « l'expérimentation en conditions réelles, c'est dans l'ADN des tiers-lieux, qui font globalement tous de la recherche ». Reste à intéresser les laboratoires de recherche. En cela, les expériences semblent aussi diverses que les projets présentés. Du côté de la Vigotte Lab, c'est la dynamique globale du projet et les relations construites sur le territoire avec les laboratoires de recherche qui ont prolongé une rencontre et une « relation de confiance » entre le tiers-lieu et le Laboratoire ERPI, (pour Équipe de Recherche sur les Processus Innovatifs, rattaché à l'Université de Lorraine) vers le projet de recherche. La situation diffère pour les Cinq Toits, sur lesquels a travaillé Elona M. Hoover, alors chercheuse indépendante, aujourd'hui chargée de recherche à l'Université de Brighton, en Angleterre. Avec Izabel Galvao, aujourd'hui maîtresse de conférence à l'Université Paris 8, elles venaient toutes deux de réaliser un travail de recherche sur Les Grands Voisins, tiers-lieu parisien également porté par Yes We Camp. C'est ensemble qu'elles ont décidé de répondre à l'appel à projet de recherche déposé par les Cinq Toits, « en essayant de prendre en compte les contraintes de temps, de financement, et en proposant une approche de recherche collaborative ». C'est-à-dire en co-construisant le plus possible l'approche évaluative des objectifs formulés à terme par l'équipe – autour de l'inclusion sociale et professionnelle, ainsi que sur la ville inclusive (ou non) des publics internes et externes – et en s'appuyant sur « la très grande réflexivité de l'équipe » sur son travail. Autre cas de figure enfin pour La Ferme de l'Abbatiale, où Noémie Mouret est intervenue via la Coopérative IDÉAL, une société de l'ESS qui agit pour le développement économique local, dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre). Cette convention permet à la structure d'accueil de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant, encadré par un laboratoire public de recherche. Une partie de son temps est dédiée à des missions opérationnelles dans une structure, une autre à l'activité de recherche.

C'est en étayant son sujet de thèse sur les dynamiques de coopérations au sein du Pôle Territorial de Coopération Économique du Nord-Ouest de la Loire-Atlantique (PTCE-NOLA) qu'elle rencontre la Coopérative IDEAL, en pleine interrogation sur l'évaluation de son action sur le territoire. « Comment continuer à coopérer ensemble pour transformer notre territoire, mieux se comprendre et s'améliorer ? ». Sur cette base commune se co-construit la thématique de recherche, avec pour point de départ une cartographie du pôle de coopération, et comme lieu ressource La Ferme de l'Abbatiale. « C'est par ce tiers-lieu

Retours d'expérience

que je commence à pouvoir décrire qui fait partie du PTCE, dans quelle mesure, quelles influences, avec quels mouvements, etc. et à pouvoir produire des résultats de recherche. »

Se comprendre et essaïmer

Car voilà bien l'une des vertus du travail de recherche en tiers-lieux attendues par les acteurs de terrain que de mieux se comprendre en exercice. « En arrivant à la Ferme de l'Abbatiale, je me dit : "OK, vous avez besoin d'expliquer ce que vous êtes en train de faire, et moi, j'ai aussi besoin d'expliquer ce que vous êtes en train de faire" », se souvient Noémie Mouret, qui co-imagine alors avec Sébastien Logodin « des outils simples et intelligibles pour pouvoir communiquer sur la structure, tout en construisant des objets et des résultats de recherche », autour des dynamiques de coopération, de gouvernance et des interrelations au sein du tiers-lieu et du PTCE. « Ça me permet de montrer comment PTCE et tiers-lieu, espace de structuration concret de la coopération, sont liés; ça, c'est un résultat de recherche. » C'est encore la co-construction qui prévaut dans le cadre des Cinq Toits, où la trame d'évaluation est issue d'un cycle de réunions, d'ateliers et de restitutions participatives avec l'équipe de coordination, ainsi que des documentations produites en amont. Avec comme conséquence, le fait de « se mettre dans une démarche réflexive, poussée et d'avoir des échanges entre nous, professionnels d'horizons variés (travail social, artisans, artistes, entrepreneurs, résidents), pour mettre en commun notre vécu de ce lieu et mieux mettre en partage ce qu'on y vivait ». Conçu pour être appropriable et diffusible, le travail de recherche a ainsi permis de « mieux faire comprendre en interne, au sein de l'association Aurora, la démarche qu'on portait et permettre à des collègues de s'approprier des briques du travail mené - ce qui a bien fonctionné - ou d'identifier les écueils de ce type de configuration d'accompagnement social. Même chose enfin à la Vigotte Lab, où la recherche se co-construit de facto avec les sujets et les objets de l'étude présents sur place, constituant en temps réel le discours et la pratique, en particulier l'adaptation au changement climatique. Antoine Daval : « Le fait de pouvoir ressentir et vivre ces impacts, côtoyer les acteurs en stress autour de ces problématiques, et rencontrer sur le terrain et par nos espaces de convivialité les différentes disciplines, les chercheurs, les étudiants, les praticiens, permet très vite de résoudre ce problème difficile pour la recherche qui est de casser les cloisonnements. De fait, la recherche devient forcément systémique. »

Se raconter et se légitimer

Pour Antoine Daval, la raison de cet intérêt suscité par le tiers-lieu et sa démarche de recherche est que toutes ces découvertes ou documentations peuvent servir à d'autres territoires - en l'occurrence ruraux - qui n'ont pas les moyens de financer ou d'attirer ces compétences de recherche. « On a un rôle, les tiers-lieux en général, qui peut être déterminant pour importer et diffuser de la recherche sur les territoires, y compris très ruraux. » Dans le cas précis de La Vigotte Lab, c'est par exemple interroger les conditions de renaissance d'une bioéconomie locale, quand « historiquement, ici c'est une vallée agricole de fermes dédiée à de la productions vivrières. » En ligne de mire, pour Antoine Duval, « que la recherche-action appliquée puisse toucher les politiques publiques le plus vite possible ». Au-delà de l'interne, ou des politiques publiques, se pose en effet la question de la destination de ces recherches. À l'image du lieu vosgien, l'expérience des Cinq Toits a aussi intéressé les professionnels du champ social, avec « énormément de visites, de mémoires de recherche ». L'étude a permis aux Cinq Toits d'enrichir l'échange avec les « financeurs » avec des indicateurs plus qualitatifs que les seuls chiffres de taux d'emploi, de personnes entrant en formation ou démarrant une activité : parcours, évolution de l'aisance relationnelle, capacité à nouer des liens, déplacement dans l'espace urbain, etc. « On espère contribuer à faire évoluer le travail social. »

Pour Noémie Mouret, son travail sur La Ferme de l'Abbatiale peut être utile à la compréhension du dispositif PTCE, au moment où un « collectif de chercheurs sur les PTCE » travaille à « donner à voir ce que produit cette politique publique », quand pour Sébastien Logodin, la recherche permet « d'illustrer » le rayonnement de la Ferme sur le territoire, de « témoigner de ce qu'on fait », et « prendre un peu de hauteur » sur 20 ans de recherche-action in-situ. Avec comme effet rebond le fait « d'amener une dynamique et des financements », les documents produits par la chercheuse servant aussi à « appuyer des appels à projets. »

Pour aller plus loin

Laurent Fraisse, Francesca Petrella, Nadine Richez-Battesti (2023).

Penser les coopérations territoriales à partir des PTCE. Séminaire chercheurs-acteurs PTCE.

Pascal Nicolas-Le Strat (2024).

Faire recherche en commun. Éditions du commun.

François Benchedikh, Chloé Gaspari (2024).

Les tiers-lieux : de nouveaux laboratoires de l'action publique ? IFJD.

Commune Mesure (2024).

Les Cinq Toits, Bilan et perspective 2018-2023, Paris XVI^e.

Observatoire des Tiers-Lieux et France Tiers-Lieux (2024).

Retours d'expériences sur des Recherches en tiers-lieux à Toulouse. La revue de l'Observatoire.

Observatoire des Tiers-Lieux et France Tiers-Lieux (2024).

Synthèse des Doctoriales de la recherche sur les tiers-lieux.

Ademe (2024).

GRAINE (Phase 2) - Production, valorisation des biomasses et préservation des écosystèmes.

Appel à projets.

Écoutez l'intégralité de l'intervention



Quels moyens et financements ?

Pour finir, il était important d'aborder la question du financement de ces recherches, et du lien entre la recherche effectuée et le modèle économique du lieu. Aux Cinq Toits, la réponse est simple : « notre modèle économique ne permettait absolument pas de financer une recherche d'évaluation » explique Alice Flamand. Celle-ci a finalement pu avoir lieu grâce à un montage serré et à la mutualisation de dépenses, ainsi que par l'organisation d'un événement. « Les recettes de la bière nous ont permis de financer l'évaluation, aux alentours de 12 000 € ». Aucun des financeurs publics et privés n'a souhaité financer l'étude – même si l'évaluation faisait partie de la convention signée avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), note Alice Flamand, qui reconnaît toutefois que la demande des Cinq Toits est arrivée tardivement. Côté Vigotte Lab, le financement a été « tactique », raconte Antoine Daval. « Il ne faut pas oublier que les salaires des chercheurs des laboratoires publics sont déjà payés par l'État et par les structures qui les chapeautent, et qu'ils ont par ailleurs une capacité à aller chercher leur propre canaux de financement pour les projets de recherche qu'ils souhaitent porter ». Alors pour lui, il y a un premier travail de réseautage « facile » avec la recherche « qui ne coûte rien », pour devenir « un cas d'usage pour les projets de recherche, en particulier les thèses qui sont friandes de cas d'usage », quand les tiers-lieux « sont de très bons endroits pour ça. »

Ensuite, se positionner sur des dispositifs existants. En l'occurrence ici, l'appel à projets GRAINE de l'ADEME, auquel La Vigotte Lab a répondu en tant que porteur de projet – « il est rare que le tiers-lieu porte le projet de recherche, il est plus courant que ce soit le laboratoire partenaire » – rassemblant autour de lui les centres de recherches pour « être un peu crédible dans la réponse ». Antoine Daval compte six mois de travail à temps plein pour cette étape, qui va apporter environ 50% d'un financement global à 1 million d'euros sur 3 ans. L'autre moitié est abondée par des grands partenaires institutionnels et grands mécènes, « puis de proche en proche, on sécurise 60, 70, 80% du budget, avant d'aller chercher les collectivités qui vont mettre 5000 €, 10 000 € », retrace Antoine Duval, acquiesçant que « la logique de levée de fonds appliquée à la recherche, c'est un peu atypique. »

Jean-Paul Deniaud,
Journaliste

« La recherche se co-construit de facto avec les sujets et les objets de l'étude présents sur place, constituant en temps réel le discours et la pratique. »

Pouvoir d'agir, pouvoir d'achat : même combat ?

À quels endroits les luttes pour gagner en pouvoir d'achat et en pouvoir d'agir peuvent-elles converger ?

Intervenants

Sarah Cohen
Ingénieurs Sans Frontière
AgriSTA / Collectif pour
une Sécurité sociale de
l'alimentation

Ramissa Slimane
Pas Sans Nous

Animation

Jean-Paul Deniaud
Journaliste

Favoriser un pouvoir d'agir citoyen se retrouve dans les intentions de nombreux tiers-lieux. Mais cette promesse rencontre-t-elle les populations les plus préoccupées par leur pouvoir d'achat ? Les combats pour davantage de pouvoir d'agir et davantage de pouvoir d'achat doivent-ils et peuvent-ils être menés de front ? Les tiers-lieux ont-ils un rôle à jouer en ce sens ? Ces questions ont été explorées lors du débat ouvert « Pouvoir d'agir, pouvoir d'achat : même combat ? »

« Lieu de proximité », « accueil de tous et toutes », « lien au territoire », « gouvernance partagée », « pouvoir d'agir citoyen », sont autant de notions que l'on retrouve régulièrement dans les intentions des tiers-lieux, voire dans leur définition même. « Les tiers-lieux doivent permettre à chacun et collectivement, de se saisir de son pouvoir d'agir et de répondre aux grands enjeux de la transition qui s'impose à nous aujourd'hui » peut-on par exemple lire sur le site internet de la coopérative tiers-lieux, tête de réseau des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine. Qu'en est-il dans les faits ? La mixité sociale est-elle au rendez-vous dans ces lieux ? La promesse d'un plus grand pouvoir d'agir est-elle réellement accessible à tous et toutes ? À quels endroits les luttes pour gagner en pouvoir d'achat et en pouvoir d'agir peuvent-elles converger ?

Tiers-lieux et démocratie alimentaire

« Comment aborde-t-on la question du lien entre pouvoir d'agir et pouvoir d'achat en tant qu'ingénieur agronome ? » est la première question adressée à Sarah Cohen. Elle introduit : « Dans mon cas, j'ai commencé par aborder les enjeux agricoles, à la fois économiques, sociaux, environnementaux et climatiques. On se rend compte rapidement que ces enjeux rencontrés par les travailleurs du système alimentaire sont des symptômes tout comme les problématiques de précarité alimentaire vécues par de nombreux concitoyens. Et que si l'on cherche à transformer le système alimentaire, il faut une réponse globale et systémique. » Pour cela, la question de l'accès de tous à une alimentation choisie et de qualité est clé. Cette « démocratie de l'alimentation » fait aujourd'hui face à trois freins principaux, que Sarah Cohen détaille. Le premier frein est économique : les produits de qualité ont le plus souvent un prix plus élevé. Le deuxième est physique : tout

un chacun n'a pas accès à des produits de qualité près de chez lui ; une problématique que l'on retrouve surtout dans les quartiers populaires et dans les zones rurales, précise-t-elle. Enfin, le troisième frein, « que l'on pourrait qualifier de frein symbolique », est l'accès à la connaissance. Sarah Cohen explique qu'il faut que chacun puisse comprendre les enjeux d'une alimentation de qualité, se les approprier. Et penser que cette alimentation est faite pour lui : « il faut aussi que chacun puisse s'identifier à cette alimentation. Aujourd'hui, l'alimentation de qualité est plutôt associée, dans les mentalités, aux classes plus aisées. »

Face à ces freins, les tiers-lieux peuvent jouer plusieurs rôles. D'abord, ils peuvent être le lieu de rencontres et d'échanges sur les sujets liés à l'alimentation. « Il faut des lieux où l'on puisse témoigner de sa réalité, se comprendre, mais aussi rencontrer des professionnels de l'alimentation » explique Sarah Cohen. Permettre la rencontre et la discussion entre les « mangeurs » et celles et ceux qui produisent et transforment la nourriture que l'on mange : voilà ce à quoi peuvent contribuer les tiers-lieux. Ils peuvent également être des espaces de formation (ateliers de cuisine, sessions de formation professionnelle, apprentissages entre pairs, etc.) ou participer à la relocalisation de la production, en particulier au sein de zones urbaines ou périurbaines. Certains tiers-lieux, dits nourriciers, créent des espaces-tests agricoles pour accompagner l'installation d'agriculteurs et agricultrices, en favorisant le développement de pratiques agroécologiques. C'est par exemple le cas du 100ème Singe, tiers-lieu « en archipel » dans les territoires périurbains autour de Toulouse, qui met à disposition de porteurs de projets agricoles des terrains et des outils afin d'expérimenter leur activité. Comment le pont se fait-il entre ces projets et les classes populaires ? Cristina, ancienne salariée de la ferme des Jeunes Pousses à Avignon, installée dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), témoigne de la difficulté initiale à faire venir les personnes du quartier lors de chantiers participatifs organisés sur la ferme. « Ils ne se sentaient pas légitimes », explique-t-elle. C'est finalement l'embauche d'une médiatrice qui a facilité leur venue : faire lien avec le territoire et ses habitants demande du temps et des compétences.

Participer, vraiment

La question de la participation des habitants des QPV est justement au cœur des préoccupations de l'association Pas Sans Nous que représente Ramissa Slimane. Comment perçoit-elle les initiatives des tiers-lieux visant à créer du lien entre les habitants ? Ramissa Slimane n'a fréquenté que peu de tiers-lieux. Si elle concède que ces initiatives sont bienvenues, ce qu'elle a pu en voir lui fait pointer que les habitants des quartiers ne s'y reconnaissent pas toujours. Elle complète : « Le pouvoir d'agir, ce n'est pas quelqu'un qui nous dit de venir, et puis quand on vient on sert de figurants, et à la fin il n'y a rien »,

nous rappelant ainsi la nécessité d'avoir des lieux portés par les habitants du quartier et non construits « pour eux. » Ramissa Slimane explique alors ce que porte l'association Pas Sans Nous concernant la participation citoyenne. En 2013, dans un rapport intitulé Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous., Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache formulent une série de propositions pour renforcer la participation des habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration de la politique de la ville. Faisant le constat des limites des démarches participatives institutionnelles (choix des questions fait de manière descendante, absence de capacité d'influence pour les habitant.e.s, absence des personnes les plus précaires...), ils préconisent -entre autres- la création de tables locales de concertation ou « tables de quartier. » Ces tables réunissent les associations et les collectifs organisés à l'échelle d'un quartier dans l'objectif de construire des propositions et des projets pour le quartier. « Les tables de quartier, c'est par, pour et avec les habitants. Il y a 29 tables de quartier un peu partout en France portées par Pas Sans Nous. » précise Ramissa Slimane.

Amandine, de l'association La Smalah, revient au sujet de l'alimentation en questionnant Ramissa Slimane sur les initiatives visant à atteindre une plus grande autonomie alimentaire, comme les jardins partagés. « Est-ce que, pour vous, la question de l'autonomie alimentaire, c'est seulement un truc de bobos ? » À cette interrogation, Ramissa Slimane répond que, selon elle, c'est d'abord le manque de pouvoir d'achat qui est un frein au pouvoir d'agir. « Bien sûr qu'on aimerait manger du bio et du bon, mais sans argent, on ne peut pas. Le pouvoir d'achat, c'est important. On préfère manger du chimique, mais manger tous les jours, que manger une seule fois par mois, du bio... » Sarah Cohen pointe, quant à elle, un paradoxe : « Les personnes sont sur-sollicitées dans les quartiers populaires : ateliers de cuisine, ateliers ceci, ateliers cela... cela peut être extrêmement culpabilisant car si on reçoit l'injonction de bien manger sans en avoir les moyens, cela diminue l'estime que l'on peut avoir de soi... d'autant plus que les problématiques environnementales actuelles, comme la pollution, sont principalement liées aux activités des personnes les plus aisées. Il y a une sorte d'incohérence, d'injonction contradictoire. On va voir les personnes les moins responsables des problèmes sans leur donner les moyens de les résoudre. »

Accès à une alimentation de qualité : quand pouvoir d'achat et pouvoir d'agir se rencontrent

L'échange se poursuit sur la question de l'alimentation : existe-il des solutions qui répondent aux enjeux de pouvoir d'achat et de pouvoir d'agir de manière conjointe ? Une participante cite le réseau VRAC (Vers un Réseau d'Achat Commun) qui développe des groupements d'achat dans les quartiers populaires afin de favoriser l'accès à des

produits alimentaires de qualité à prix plus bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires et à la limitation des emballages superflus. Puis, Sarah Cohen détaille l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation. Il s'agit de créer un « droit à l'alimentation pour tous » en s'inspirant du régime général de sécurité sociale. La sécurité sociale de l'alimentation reposerait ainsi sur trois piliers : l'universalité (donner le même montant à tous et toutes), le conventionnement démocratique (l'argent pourrait être dépensé auprès d'un réseau de professionnels - producteurs, magasins, restaurants, etc. - dont les critères de conventionnement seraient définis collectivement par des citoyens représentatifs au sein de caisses locales) et la cotisation sociale (principe de solidarité : chacun participe au « pot commun »). En s'inspirant de ces principes, des caisses locales d'alimentation sont aujourd'hui expérimentées dans certains territoires, comme à Montpellier où la caisse alimentaire commune réunit 400 participants qui reçoivent l'équivalent de 100 euros par mois chacun en MonA (une monnaie alimentaire locale) à dépenser dans des lieux de distribution alimentaire respectant les critères définis par un comité citoyen local. Un montant qui paraît trop faible aux yeux d'Ana, qui habite en Martinique, pour rendre l'alimentation de qualité véritablement accessible. « Le montant pourrait différer selon les territoires, selon leur niveau d'autonomie alimentaire par exemple. » imagine alors Sarah Cohen. Elle ajoute qu'au niveau des projets d'expérimentation, qui ont un budget limité, le montant attribué à chacun est aussi le fruit d'un arbitrage : toucher un grand nombre de personnes plutôt que d'apporter un montant plus important à quelques-uns.

Développer des lieux populaires

Enfin, le débat se concentre sur les lieux fréquentés, ou non, par les habitants des quartiers populaires. Un participant questionne Ramissa Slimane : « Comment définiriez-vous les lieux dont vous avez besoin ? Que recherchiez-vous dans ces lieux ? » Cette dernière décrit des lieux où l'on rencontre des gens de son quartier et où l'on ne se croise pas « comme au centre-ville », sans se dire bonjour. « Dans mon quartier on se connaît tous, il manque juste des lieux où l'on puisse faire, où l'on puisse proposer. (...) Et où l'on peut organiser des choses sans avoir à débours des euros. » Sarah Cohen ajoute qu'il est difficile pour un projet de lieu de « rattraper le tir » si les associations déjà implantées sur le territoire ne participent pas au projet dès le début. Selon elle, cela concerne à la fois la forme et le fond du projet. À titre d'exemple, les modalités d'organisation de la discussion peuvent être excluantes : « si l'on décide de faire des réunions autour d'une table, on exclut déjà certaines personnes. Si au moment de débattre de la façon dont on va se réunir il y a déjà une diversité de personnes impliquées, on arrive à autre chose. »

Collectivités, aménageurs, porteurs de projets : trouver sa juste place

Les collectivités ont-elles un rôle à jouer pour pérenniser les lieux citoyens au sein de quartiers prioritaires ? C'est l'avis d'Éric Semerdjian, élu à la Ville de Marseille, présent dans la salle, qui donne l'exemple du lieu L'Après M situé dans les quartiers nord de Marseille. À la suite d'une longue lutte sociale, un local McDonald's placé en liquidation judiciaire a été réinvesti par les anciens salariés du fast-food, rejoints par des habitants du quartier, associations et organisations syndicales, pour y développer un projet coopératif de restaurant social ainsi que d'autres actions solidaires (distribution de colis alimentaires, mise à disposition d'espace pour les associations de maraude, jardin urbain...). L'élu explique que, le collectif ne disposant pas de fonds suffisants pour se porter acquéreur, c'est la Ville de Marseille qui a acquis l'ancien McDonald's pour le louer à la coopérative citoyenne. « Ces expériences citoyennes ne peuvent fonctionner que s'il y a, aussi, un investissement fort des collectivités territoriales pour faire vivre et développer ces lieux-là. » conclut-il.

Pour Antoine, du Réseau des Ressources et Recycleries d'Occitanie, réfléchir à la pérennité d'un lieu sur son territoire invite également à se poser la question de la place des « initiateurs » du projet dans le temps, notamment quand ces derniers ne sont pas issus du territoire en question. Au-delà d'intégrer les acteurs du territoire dès le départ, il pourrait s'agir pour les porteurs de projet, au bout d'un certain temps, de laisser la place, de ne plus incarner le projet. « À quel moment est-on capable de lâcher le projet ? C'est une question que l'on devrait se poser dans nos lieux » propose-t-il. En lien avec ces enjeux de gouvernance et de « transmission », l'exemple du tiers-lieu Les Beaumonts à Tours est cité par Jean-Paul Deniaud, animateur du débat. Dans ce lieu, initié par la Ville de Tours et animé de façon transitoire par l'aménageur la SET (Société d'Équipement de Touraine), la préfiguration des usages a permis d'identifier des structures du territoire désireuses de s'impliquer dans la gouvernance future d'un lieu. Les tiers-lieux... pourquoi pas ? Invitée à conclure, Ramissa Slimane mentionne le tour de France réalisé par la Coordination nationale Pas Sans Nous qui a permis de recueillir les doléances des habitants des quartiers populaires. Elle termine sur une note d'espoir : « Et puis, les tiers-lieux, pourquoi pas ? »

Julie Auffray
Journaliste

Pour aller plus loin
Marie-Hélène Bacqué, Mohamed Mechmache (2013, juillet).
Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous.

Ysé Boucas (2023).
À rebours des Tiers-Lieux, Enquête sociologique sur le Pouvoir d'Agir en Tiers-Lieux.

Antoine Burret (2023).
Nos tiers-lieux. Défendre les lieux de sociabilité du quotidien. Fyp éditions.

Tanguy Martin, Sarah Cohen (2024).
De la démocratie dans nos assiettes. Construire une sécurité sociale de l'alimentation. Éditions Charles Leopold Mayer.

Mickaël Correia (2018).
L'envers des friches culturelles Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification. Revue du Crieur, N° 11, p. 52-67.

Arnaud Idelon (2023).
Tiers-lieux : le mélange des genres entraîne-t-il vraiment le mélange des gens ? Pioche!

Keraron, L. (2024, décembre).
S'inspirer de la Sécu en évitant ses écueils (Dossier : Vers une sécurité sociale alimentaire ?), Revue Silence, n°538, p.5.

L'Atelier Paysan (2021).
Reprendre la terre aux machines. Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire. Éditions Seuil.

Fatima Ouassak (2023).
Pour une écologie pirate : et nous serons libres. Paris. Éditions La Découverte.

Erwan Ruty (2024).
L'écologie peut-elle être populaire ? Éditions Le bord de l'eau.



Le tiers-lieu éphémère, cœur battant de Faire Tiers-Lieux



La Cabane des Halles de la Cartoucherie s'est transformée en agora des tiers-lieux pendant les trois jours de l'événement. Plus de 2250 m² ont accueilli les débats ouverts des tiers-lieux, facilité les rencontres et garanti la libre contribution de toutes et tous.



Le tiers-lieu éphémère fut une invitation à vivre l'expérience tiers-lieux. Tous les participants ont pu s'y retrouver, définir une programmation collaborative, construire le futur du mouvement des tiers-lieux ou simplement se détendre autour d'un café. De la création artisanale à la fabrication numérique, en passant par des espaces de travail partagés, le tiers-lieu éphémère a proposé un éventail des nombreuses dynamiques qui émergent dans les tiers-lieux.

Une programmation collaborative

Plusieurs espaces du tiers-lieu éphémère offraient des temps libres pour intégrer les propositions des participants en parallèle des temps programmés. Un sujet non abordé ? Un débat sur un thème non couvert ? Une expertise à partager ? Une problématique à résoudre avec l'aide d'autres participants ? Ou une recherche de partenaires pour un projet ? La programmation collaborative fut là pour ça, pour faire ensemble, pour permettre à chacun de contribuer.

Pour découvrir l'intégralité des contenus du tiers-lieu éphémère



Les principaux espaces du tiers-lieu éphémère

Faire ensemble

Point d'accueil pour s'informer et participer à la programmation collaborative.

Mur des idées

Espace d'expression libre pour partager réflexions, projets ou questions.

Scène centrale

Agora pour débattre des enjeux de société liés aux tiers-lieux.

Makerspace

Ateliers pour découvrir et expérimenter des techniques de fabrication artisanale ou numérique.

Ressources & Communs

Discussions et partages autour des ressources ouvertes des tiers-lieux.

Librairie

Sélection d'ouvrages en lien avec les tiers-lieux.

Boîte à outils

Guides pratiques pour le développement des tiers-lieux.

Village Partenaires

Rencontre avec acteurs publics et privés pour explorer soutiens et collaborations.

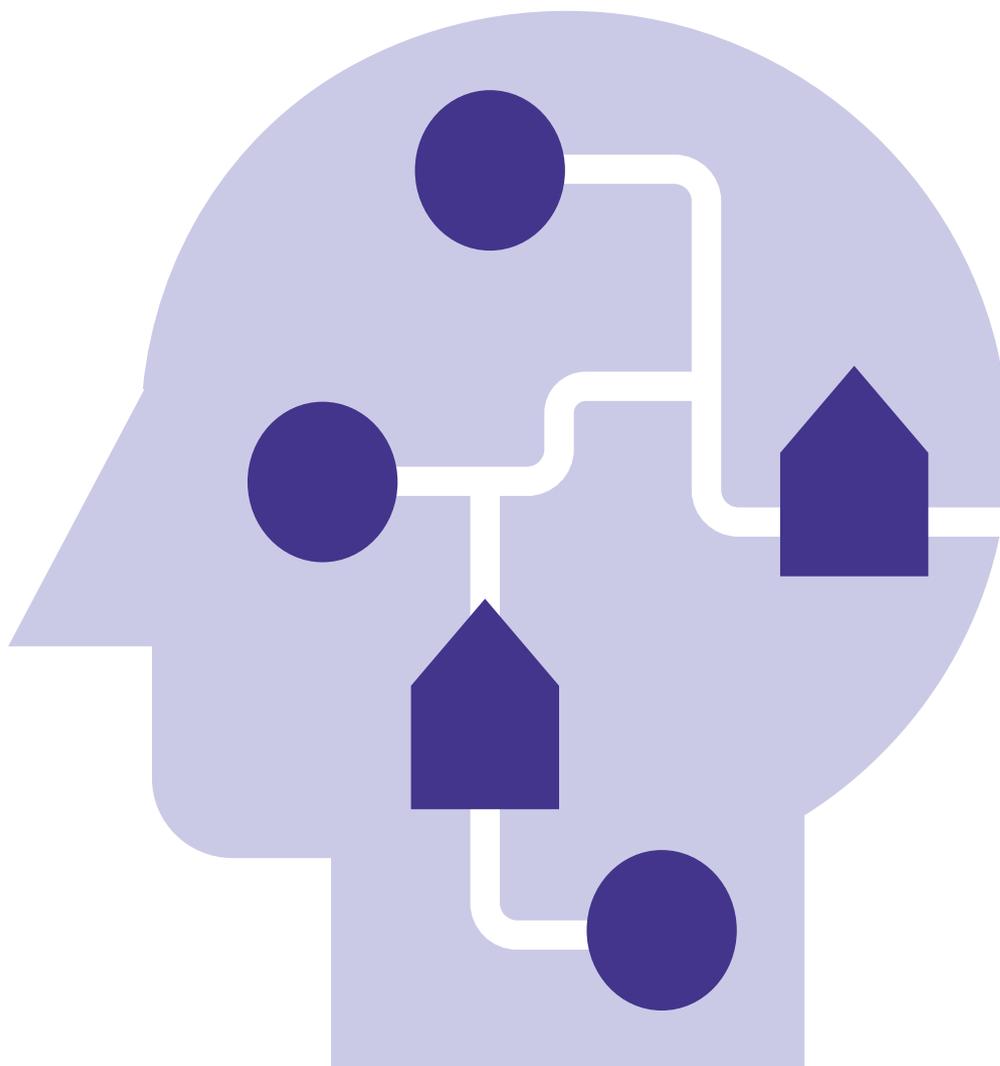
Co-développement

Ateliers d'intelligence collective pour résoudre des problématiques concrètes.

Café

Lieu de détente et de rencontres.

Ateliers



Tiers-lieux et féminisme

Le temps d'échange « tiers-lieux et féminisme » organisé par Élise Armentier de Bouillon Cube avait pour objectif de faire remonter des solutions concrètes pour construire et développer des tiers-lieux plus inclusifs en termes de parité et d'égalité de genres. Inspirés de pratiques déjà existantes - ou en cours de développement dans les tiers-lieux -, les participantes et participants ont créé une feuille de route pour favoriser des espaces plus féministes. Parmi toutes les propositions, il est ressorti un besoin prégnant de sensibilisation aussi bien des équipes que des publics avec la mise en place de chartes ou le développement de formations, ainsi que l'installation de dispositifs et de protocoles de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment lors d'événements ponctuels (affichages, stands infos et ressources, safe zone, personnes référentes...). Concernant un partage paritaire de l'espace, il s'agit également de favoriser l'écriture inclusive, de mettre en place des dispositifs de répartition des temps de parole, de valoriser des pratiques du faire non genrées, et d'accompagner les personnes issues de minorités de genre dans des ateliers plus techniques (bricolage, régie, machinerie, numérique...). Enfin, la mesure phare pour les tiers-lieux inclusifs : la création d'un pôle d'inclusion avec des personnes référentes qui veillent à la représentativité des minorités (femmes et communautés Queer, LGBTQI+), mettent en application des mesures d'accessibilité, remettent en question l'entre-soi pour favoriser des temps/espaces où les minorités peuvent se retrouver ou encore assurent une programmation paritaire dans les événements.



Pour découvrir les ressources de l'atelier Le Bouillon Cube, tiers-lieu culturel en milieu rural (Causse de la Selle) a créé le KIF, un outil pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif rural.

Tiers-Lieux et ruralités



Pour découvrir les ressources de l'atelier

Un grand nombre de participants sont venus à cet atelier avec comme objectif de saisir comment les tiers-lieux peuvent avoir un rôle à jouer en réponse aux différents enjeux auxquels les territoires ruraux sont confrontés. Une première question d'état des lieux a été adressée : « Ruralité, ça vous évoque quoi ? ». Plusieurs grands thèmes et enjeux sont ressortis : santé, jeunesse, mobilité/visibilité, alimentation, précarité, social, maîtrise foncière, ressources naturelles, lien, coopérations, isolement, valeurs (tranquillité, solidarité, singularité, simplicité, non concurrence, débrouille, entraide, frugalité, coopération), nature, voisins, élus, personnes, néo-ruraux, interactions villes/campagnes, services publics, rôle politique... Ces différents enjeux ont été illustrés par des exemples concrets d'actions au sein de tiers-lieux qui ont pu témoigner : La Cafetière, tiers-lieu, engagé auprès de la jeunesse, et le réseau d'épiceries La Glissade, situé tous les deux à Aurignac près de Toulouse, moteur sur les questions d'alimentation ; les Jardins du Soumès, situés à Saint-Gaudens en Haute-Garonne, qui luttent contre l'isolement et la mauvaise alimentation...

Réseaux locaux de tiers-lieux



Pour découvrir les ressources de l'atelier

Maïlis Renaudin (animatrice du Collectif des Lieux Arlésiens, coordinatrice projet Fabrique de Territoire, contributrice réseau Sud Tiers-lieux, membre du groupe de travail « Prendre Soins » de l'ANTL et membre du CA de l'ANTL), Lauriane André, (coordinatrice du tiers-lieu Parade Arles, membre du Collectif des Lieux Arlésiens, membre de la délégation de l'OFQJ), Émilie Flambeux (fondatrice et administratrice du tiers-lieu La Cafetière, administratrice de La Rosée et de Graines d'Avenir Comminges Pyrénées, co-animatrice du Réseau des Tiers-Lieux du Comminges), et Julie Talbot (membre de l'association Graines d'avenir Comminges Pyrénées, du tiers-lieu Maison de l'Avenir sur St-Gaudens et animatrice du réseau des tiers-lieux du Comminges) ont animé une conférence/atelier sur l'importance des collectifs locaux de tiers-lieux dans l'animation des territoires, en prenant l'exemple des Lieux Collectifs Arlésiens et du Réseau des Tiers-lieux du Comminges. Les Collectifs Arlésiens rassemblent plusieurs tiers-lieux arlésiens (L'Angerie, La Ressourcerie, Parade, etc), et jouent un rôle clé dans la création d'espaces ouverts et inclusifs. Le Réseau des Tiers-Lieux du Comminges se compose, lui, d'une trentaine de lieux et de porteurs de projet dans le Comminges et alentours, qui se rencontrent et portent des projets collectivement. L'objectif était de permettre aux réseaux de partager leurs expériences, de favoriser les interactions avec le public, d'échanger autour d'enjeux communs, de comprendre le rôle essentiel des réseaux comme maillons entre les structures locales, régionales et nationales.

Parcours Formation en tiers-lieux

De la coopération entre tiers-lieux et acteurs de la formation professionnelle



Pour découvrir les ressources de l'atelier

Lise Combes du réseau régional La Rosée a animé ce temps qui a réuni les acteurs de la formation professionnelle présent ainsi que les tiers-lieux lauréats de l'appel à projet DEFFINOV. En introduction, Nicolas Potdefer, chargé de mission tiers-lieux à la DGEFP au ministère du Travail, a présenté le programme DEFFINOV : lancé en 2022, il a pour objectif de faciliter l'accès à la formation grâce à la mobilisation de tiers-lieux ; de favoriser les échanges et les projets communs entre tiers-lieux, organismes de formation et acteurs qui interviennent dans le champ de la formation. On dénombre près de 200 lauréats à l'échelle nationale (labellisation encore en cours pour certaines régions à cette date). Marie Vidal, chargée de projet "Innovation Pédagogique" et responsable Deffi'Occ, a présenté la déclinaison régionale de l'AAP pour la Région Occitanie. Avec plus de 48 lauréats, il comprend un plan d'action sur 2 ans avec 3 volets : diagnostic, animation et volet communication. Les enjeux du dispositif reposent sur la capacité des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion à travailler ensemble sur des logiques de territoire et d'encourager la diversification des lieux d'accueil pour améliorer l'accessibilité à la formation. Le réseau régional de tiers-lieux La Rosée (présenté par Frédérique Darnatigues, chargée de mission formation) a partagé son expérience en tant qu'acteur du volet 3 de l'AAP pour la Région, en charge de l'animation des tiers-lieux lauréats locaux et de la mutualisation des actions déployées sur les territoires. Il organise par exemple à ce titre des webinaires à destination des conseillers France Travail (pour mieux faire connaître les tiers-lieux) et des tiers-lieux (pour mieux connaître l'offre de France Travail). Pour finir, Olivier Ruault, fondateur du tiers-lieu Le 21 (Uzès) a fait un tour d'horizon des actions de formation mises en place sur le terrain : le tiers-lieu propose d'accompagner les publics en phase de recherche d'emploi, de reconversion ou de création d'entreprise, en s'appuyant sur des pratiques immersives et des mises en situation professionnelle, à l'aide du réseau d'entreprises parties prenantes du tiers-lieu.

Fabrication dans les tiers-lieux



Pour découvrir les ressources de l'atelier

Cet atelier, animé par Antoine Ruiz-Scorletti du Roselab, Matthieu Dupont de l'Éco Centre de Varennes et du RFF Labs ainsi que Sofia Ounnoughi du Roselab, en charge notamment du Faire Festival, a réuni une trentaine de personnes pour faire un état de l'art collaboratif des tiers-lieux de fabrication, tisser des liens avec la grande famille des tiers-lieux et réaliser un récapitulatif de tous les projets collectifs potentiels. Pendant l'atelier, a été exploré le concept des Espaces du Faire et de la fabrication numérique, permettant de se réappropriier l'appareil productif, pour concevoir, réparer, ou fabriquer des objets, en connectant artisanat et industrie. Un des objectifs de l'atelier était de promouvoir la fabrication distribuée, le partage de savoir-faire et la documentation collaborative. La discussion sur une journée type dans un Espace du Faire a mis en lumière l'importance de la transmission, particulièrement auprès des jeunes et dans les écoles. Enfin, le Faire Festival a été présenté, avec une réflexion collective autour d'une figure inspirante: Valérie Damidot, choisie comme icône populaire et médiatisée du DIY.

Prévenir les risques économiques avant qu'il ne soit trop tard



Pour découvrir les ressources de l'atelier

Organisé par La Rosée et animé par Jordi Castellano (Halle Tropisme) et Alan Hay (Station A), cet atelier a réuni plusieurs tiers-lieux, collectivités, think tanks et foncières qui ont fait part de leurs expériences quant à la viabilité des montages économiques et fonciers. Plus d'une quarantaine de personnes ont ainsi échangé sur des situations potentielles de crise et sur les moyens à mettre en place pour créer une force de soutien aux projets en difficulté. À titre d'exemple, l'Electrolab (92) ou le 8 Fablab (26), confrontés à des problèmes de trésorerie, ont témoigné sur les solutions qu'ils tentent de trouver grâce à des outils d'accompagnement et de montée en compétence. La Ringarderie à Aubenas (07) a pointé la difficulté de respecter des valeurs éthiques, écologiques et sociales tout en voulant maintenir un modèle économique viable. Certaines solutions ont été soulevées par La Maison Glaz (56) qui a mis en place des formations spécifiques sur les plans de trésorerie et plans d'atterrissage. La foncière solidaire ESSentiel, quant à elle, constate le besoin de mettre à disposition des tiers-lieux des ressources sur les enjeux de l'immobilier. Les collectivités territoriales présentes partagent un réel souhait de participer à la pérennisation des tiers-lieux, mais témoignent d'un manque de fonds qui les en empêche. Le think tank Matières Grises remarque, quant à lui, les difficultés des tiers-lieux à travailler avec les mairies en raison des changements de mandats. En conclusion, la Maison Glaz interpelle et interroge : « pourquoi dans le monde des tiers-lieux passe-t-on notre temps à créer de la valeur et à la distribuer à tout le monde, mais pas à nous-même ? » En guise d'ouverture, le groupe mentionne la responsabilité collective des tiers-lieux qu'ont les tiers-lieux pour mieux connaître les codes économiques, le besoin de créer un groupe de travail sur le sujet, ainsi qu'un fonds de solidarité pour soutenir les situations critiques et urgentes.

Burn-out en tiers-lieux



Pour découvrir les ressources de l'atelier

« L'urgence n'est peut-être pas de trouver les meilleures façons de changer le monde, mais de trouver les meilleures façons de travailler pour que nos collectifs soient forts sur le long terme. » C'est à partir de ce constat que des membres du groupe de travail de l'Association nationale des tiers-lieux « Prendre soin », Emma Bombola (réseau Tiers-lieu Grand est), Amélie Chapet (réseau Tiers-lieu Bourgogne Franche Comté), Lénaïk Le Poul (consultante, facilitatrice et thérapeute) et Maïlis Renaudin (travailleuse en tiers-lieu), qui se concentre sur la santé au travail et le bien-être des travailleurs/travailleuses, ont initié cet atelier. Face à l'épuisement systémique du milieu associatif/militant/des tiers-lieux, le GT « Prendre soin » a proposé un temps pour comprendre les causes de cet épuisement et trouver des solutions concrètes qui pallient la multiplication des burn-out. Inspirées par leur propre expérience et par l'outil « la roue du burn-out », les animatrices insistent sur la constellation complexe de facteurs qui favorise les burn-out: sociaux, environnementaux, interpersonnels, organisationnels et personnels. Avec cette grille de lecture, elles proposent plusieurs exercices -aussi bien physiques, que de prise de parole - pour construire un panorama de la réalité des travailleurs et travailleuses présents, et faire ressortir des actions existantes ou innovantes contre un travail-passion qui se détériore au fil du temps. En sont ressortis: le besoin de moments sportifs, la présence d'une personne-ressource (psychologue), les semaines de quatre jours, la formation aux violences sexuelles et sexistes, les temps de repos, de marche, le besoin de célébrer les victoires de la semaine... À la fin de l'atelier, les associations Alumeuses.bzz et Les BURN'ettes ont été citées comme outils d'accompagnement pour sortir de l'épuisement sur le long terme.

Service civique

L'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL) a organisé un atelier dédié au Service Civique et à l'agrément collectif que l'ANTL porte comme service mutualisé pour ses adhérents. Nadia Ballaoui, présidente de l'Agence du Service Civique, a souligné l'impact très positif de cette action, car elle facilite l'intégration des jeunes volontaires dans les tiers-lieux (plus de 150 !), en leur offrant des missions diversifiées et enrichissantes tout en sensibilisant les structures à leur rôle d'accueil et d'accompagnement. Jennifer Renaudin, référente régionale du programme Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) a, quant à elle, exposé les contours d'une mission co-construite entre l'ANTL et SC2S, visant à promouvoir le bien-vieillir au sein des tiers-lieux, une initiative qui met en lumière le rôle social des volontaires dans les tiers-lieux. Un des moments forts de l'atelier fut le témoignage inspirant de trois volontaires en Service Civique. Une volontaire de La Grange des Roues a partagé son expérience dans une mission axée sur l'environnement, tandis que deux volontaires du RoseLab ont raconté leur engagement dans des projets éducatifs inclusifs. De nouvelles perspectives pour renforcer ce dispositif, notamment en explorant de futurs partenariats et en élargissant les thématiques des missions proposées, sont à l'étude, entre l'agence du service civique et l'ANTL.

Cahier de doléances



Pour découvrir les ressources de l'atelier

Fabrice Dalongeville et Sébastien Plihon, administrateurs de l'Association Nationale des Tiers-Lieux, ont animé un atelier pour partager la dynamique autour des cahiers de doléances avec les tiers lieux et leurs partenaires. Les tiers-lieux, espaces de la société civile pour refaire du « commun », à la campagne, en ville, dans les banlieues, se demandent comment parler à nouveau politique et citoyenneté, notamment après les élections législatives de 2024 et avec l'échéance des élections municipales 2026. Les doléances, c'est une façon de faire des paroles de citoyennes et citoyens un patrimoine commun, de les mettre au centre du débat sur les territoires. Le documentaire d'Hélène Desplanques, avec Fabrice Dalongeville, maire d'Auger-Saint-Vincent, dans l'Oise, appelle à réhabiliter les doléances, comme matériau essentiel des débats politiques. L'atelier a permis de partager les différentes initiatives dans lesquelles s'impliquent les tiers-lieux :

- L'appel de Guise est lancé depuis le Festival Faire Autrement 2024.
- Les réseaux régionaux et l'ANTL organisent une diffusion nationale simultanée du documentaire dans les tiers-lieux le 6 novembre 2024. L'idée est d'initier, accompagner, diffuser des pratiques de mobilisation citoyenne dans tout le réseau national.
- Les compétences numériques présentes dans les tiers-lieux pourraient aussi être utiles pour numériser les doléances et trouver des plateformes de diffusion.

Les échanges ont également porté sur la capacité de la société civile à prendre le relais lorsque l'action publique est défaillante.



Des partenaires mobilisés

Aux côtés des tiers-lieux

Banque des Territoires

Renforcer la cohésion sociale et territoriale avec les tiers-lieux

La Banque des territoires porte une offre d'accompagnement complète à destination des porteurs de projets de tiers-lieux, depuis l'ingénierie jusqu'au financement. Elle joue aussi un rôle de valorisation de ce qui se passe dans ces lieux via le soutien à différentes initiatives de mise en récit.

Pass Culture

Diffuser la programmation culturelle des tiers-lieux auprès des jeunes

Ce dispositif, financé par la Ministère de la Culture, a vocation à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes en mettant à disposition des acteurs culturels une plateforme de mise en valeur de leurs propositions et de lien avec ce public. Les tiers-lieux peuvent rejoindre cette plateforme et y afficher leurs actions culturelles à destination des jeunes.

La NEF

Banque engagée pour les tiers-lieux

En accord avec les valeurs portées par les tiers-lieux (vision collective, gouvernance partagée, expérimentation, importance du lien social, etc), la NEF finance de nombreux projets de tiers-lieux en France.

GIP Cafés Cultures

Fonds de soutien à l'emploi artistique dans les lieux

La prise en charge d'une partie de la masse salariale des artistes et techniciens peut permettre d'accueillir davantage de spectacle vivant dans les tiers-lieux.

Le CNFPT

Accompagner les agents locaux dans leur découverte des tiers-lieux

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose des stages de formation dédiés et un Mooc en partenariat avec France Tiers-Lieux, autant de ressources pour permettre aux agents de la fonction publique territoriale de s'approprier la dynamique tiers-lieux.

MAIF

Assureur militant

Assureur de référence des associations, la MAIF compte de très nombreux tiers-lieux parmi ces sociétaires et adapte ses garanties aux besoins spécifiques de ces espaces solidaires et collaboratifs, et de ceux qui les font vivre.

2. S'outiller

Partie 2 Autant d'acteurs et d'actrices des tiers-lieux réunis au même endroit, cela n'arrive pas tous les jours. Une occasion unique pour partager expériences, pratiques et expertises, et ainsi permettre aux autres tiers-lieux de repartir avec des outils concrets pour consolider leurs projets. Les rencontres nationales ont permis à chacun de prendre le temps d'échanger, d'écouter, de partager pour monter en compétences sur des sujets essentiels pour les projets de tiers-lieux : consolider son modèle économique, mobiliser des financements variés, sécuriser son foncier, prendre soin des travailleurs en tiers-lieux, etc. Des experts juridiques et financiers ont également éclairé des sujets complexes, comme les mécanismes des aides d'État, la fiscalité sectorielle ou le respect de l'intérêt général associatif. Grâce à la mobilisation des réseaux de tiers-lieux - régionaux, locaux, thématiques -, de certains partenaires et de la sélection d'ouvrages de la librairie L'Autre Rive des Halles de la Cartoucherie, une partie du tiers-lieu éphémère s'est transformée en véritable médiathèque spécialisée : cabine d'écoute de podcasts, récits manuscrits, guides, etc., tout pour découvrir l'univers et les ressources des tiers-lieu !

2.1 Définir son modèle économique et mobiliser des financements

Quels modèles économiques pour les tiers-lieux ?

Comment poursuivre une mission d'intérêt général malgré des modèles économiques hybrides et un contexte budgétaire contraint ?

Intervenants

Laura Aufrère
La Main,
Foncièrement culturelle

Arnaud Bonnet
Agence nationale
de la cohésion
des territoires

Emmanuel Doudat
Région Centre-Val
de Loire

Clayre Pitot
et Élise Armentier
Bouillon Cube

Animation

Cédric Mazière
Co-fondateur de CitéCoop
(ex-Oasis21)

Soutenus par les collectivités, les tiers-lieux sont attendus au tournant pour tisser du lien social entre les habitants, au sein des territoires. Or, les subventions, non de fonctionnement mais par projet, couvrent rarement les services non marchands réalisés à destination des habitants et du territoire, malgré une charge importante en termes de temps et de moyens. Un décalage qui doit être compensé par la vente de biens et de services, parfois à rebours de cette mission d'intérêt général. Dans un contexte budgétaire contraint tant au niveau local que national, comment articuler équilibre économique et missions d'animation territoriale et de création de lien social ?

Cédric Mazière, administrateur de l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL), cofondateur de la coopérative Oasis 21 (désormais CitéCoop), et désormais gérant de trois tiers-lieux dans le 19^e arrondissement de Paris, modérateur de l'échange, rappelle que les collectivités territoriales, et en particulier les conseils régionaux, ont un rôle de soutien à l'animation territoriale et de création de lien social. Ce que confirme Emmanuel Doudat, conseiller du président du Conseil régional de Centre-Val de Loire, où il pilote la stratégie tiers-lieux. Celui-ci indique les trois ambitions de sa Région concernant les tiers-lieux : le maillage, via la formation, « avec l'objectif d'avoir un tiers-lieu par bassin de vie » ; la non-concurrence avec d'autres structures existantes (marchandes ou de l'économie sociale et solidaire (ESS) ; la revitalisation d'espaces en ville et de villages.

Ainsi, la Région Centre-Val de Loire s'est donnée comme mission « d'organiser, faciliter et légitimer ces projets qui ont vocation à créer du flux, à être des leviers de coopération par les valeurs de l'économie sociale et solidaire, en posant les questions d'impact et de modèle économique ». Pour Emmanuel Doudat, aujourd'hui ces lieux « font partie de l'échiquier, au même titre que l'emploi des usines ». D'où la nécessité d'une structuration et d'une organisation du secteur par la collectivité, qui, dans sa Région, a eu lieu par phases : une identification des tiers-lieux sur le territoire, leur « critérisation », et la construction d'un réseau régional afin de « professionnaliser et de monter en

Débat de l'écosystème

compétences sur les questions de modèle économique et de participation au développement d'un territoire». Du reste, cela permet aux tiers-lieux de n'avoir qu'une seule porte d'entrée pour solliciter des financements.

Structuration et soutiens publics, du local au national

Pour Arnaud Bonnet, qui dirige le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et ses dispositifs associés Manufactures de proximité et Fabriques de territoire, cette dynamique révèle « la densité et la rapidité du maillage et du développement des tiers-lieux sur le territoire ». Un écosystème depuis structuré autour du GIP France Tiers-Lieux et des réseaux régionaux et leurs 35 équivalents temps-plein (ETP), et encouragé par des moyens financiers. « La politique tiers-lieu, c'est 200 millions d'euros sur 5 ans », souligne celui qui a aussi cofondé et dirigé le réseau Bretagne Tiers-Lieux. On y compte notamment 45 millions d'euros sur Fabriques de territoire, ainsi que 30 millions d'euros pour les Manufactures de proximité, dans le cadre de France Relance, pour soutenir des lieux dédiés à l'artisanat. Ces dispositifs ont d'innovant leur financement en fonctionnement, pour les deux programmes, et en investissement et ingénierie pour les Manufactures de proximité. Pour quelle efficacité ? Une évaluation récente du dispositif Fabriques de territoire par l'Agence Phare souligne sa réussite sur trois points : le maillage territorial, avec 55% des lieux soutenus dans des communes de moins de 20 000 habitants, 33% dans des zones de revitalisation rurale ; la diversité des tiers-lieux, le cadre de l'AMI était volontairement ouvert pour que les projets répondent aux besoins territoriaux identifiés ; et leur valeur socio-économique, même sur des territoires fragiles. Toutefois, dans le contexte budgétaire actuel contraint, Arnaud Bonnet souligne l'importance d'un soutien partagé avec les régions, les départements, et de cofinancements via des dispositifs de droit commun existants dans les autres ministères, « sur les volets travail, culture, etc. », et le Fonds européen de développement régional (FEDER) ou Fonds social européen (FSE+), sollicités avec succès par l'écosystème et les structures de l'ESS.

Une logique de cofinancement que rejoint Emmanuel Doudat. Celui-ci propose à ses porteurs de projets des crédits de droit commun existants (subventions, FEDER, FSE+), et fait dialoguer les différentes directions de la Région pour solliciter d'autres lignes de financement – « plus seulement la culture et le numérique, mais aussi l'agriculture ou la santé ». La Région Centre-Val de Loire a ainsi lancé un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en trois volets – formation à l'engagement ; information et orientation ; « le faire et le produire » – qui a aussi permis de faire remonter les projets. De son côté, Arnaud Bonnet en appelle jusqu'à la « coresponsabilité », avec « un rôle accru des maires », pour favoriser leur pérennité économique en



identifiant en amont les éventuelles situations difficiles, et débloquer au plus tôt les « leviers publics en ingénierie, en fonctionnement, en dispositif. »

Des réalités économiques en décalage avec les ambitions

De l'autre côté du spectre, ces dispositifs et moyens sont bien connus des équipes de tiers-lieux. Toutefois, certains de ces financements ciblent des projets, qui ne permettent pas d'assurer la stabilité économique nécessaire à ces missions d'intérêt général. Ainsi, des stratégies de contournement sont mises en place pour pouvoir financer les missions d'intérêt général. Tel est le cas présenté par Bouillon Cube, par la voix des deux fondatrices et directrices de ce lieu situé à La Grange, un lieu-dit à 45 kilomètres de Montpellier. Celui-ci développe depuis 18 ans un projet associatif alliant travail, qualité de vie et liens humains, dans un bassin de vie de quatre communes rurales et 600 habitants. Bouillon Cube y décline son projet autour de trois axes transversaux : 1) éducation populaire (enfants, jeunesse, accueil de loisirs...); 2) mobilité européenne et internationale; 3) culture (programmation en plein air, production et accompagnement d'artistes locaux). En 2021, cet engagement local s'est transformé en tiers-lieu sous la forme d'un « archipel d'initiatives locales et citoyennes, un tiers-lieu à ciel ouvert », explique Elise Armentier. Objectif : « répondre au mieux aux besoins non-couverts sur notre territoire », poursuit Clayre Pitot.

Parmi les exemples d'initiatives portées par le lieu figure la création d'un espace de vie sociale pour répondre « au besoin très fort de lien social sur ce territoire » ou la relocalisation de la cantine scolaire, pour « éviter que les enfants mangent tous les jours de la malbouffe livrée en barquette en plastique ». Or, indique Clayre Pitot, « en termes de modèle économique, on n'a absolument pas les moyens de développer des initiatives nouvelles, comme celle de cantine scolaire. Alors on le fait sur notre temps libre, en bénévole, et sur du temps financé sur d'autres projets, eux, subventionnés ». Élise Armentier abonde : « quand on a créé l'association en 2007, on nous disait déjà qu'il n'y avait plus de financement de fonctionnement, que du financement de projets; on l'a complètement intériorisé ». Autre apprentissage, l'importance de tenir l'intention initiale « pour être agile dans les demandes de financement et conserver de bonnes relations avec les partenaires », explique Élise Armentier. « Alors, quand la DRAC, la Région ou le Département nous ont demandé de faire plus ci ou moins ça, on n'a rien lâché, ni l'accueil de loisirs, d'enfants ou d'artistes pluridisciplinaires, de faire une cantine scolaire ou de développer un tiers-lieu ». Enfin penser le projet de manière globale les a amenées à ne pas dépendre d'un seul financeur, mais dès le départ « à avoir une pluralité de financements par projets ». « Qu'ils soient énormes ou très petits, c'est essentiel pour tenir le projet ainsi que dans la relation avec les partenaires financiers ». Une

multitude de projets qui mène « à tout segmenter pour inscrire notre projet global dans plein de petites cases », entraînant de fait « beaucoup de bilans derrière ». Des tâches « chronophages, fatigantes » mais « une réelle indépendance, et des échanges et relations de qualités avec nos partenaires financiers, qui participent au comité de suivi ». Au final, c'est « l'expérience de 20 ans de territoire, de projets, et de partenariats publics-privés » qui permet « qu'à la rentrée 2025, les enfants mangeront des repas dans une cantine, pas forcément biologique, on n'en a pas forcément les moyens, mais locale et 100% faite maison ». C'est ainsi que le soutien public compense la difficulté des tiers-lieux à mener des activités d'intérêt général « sur des territoires fragiles, aux endroits où le service public comme le privé ont échoué », constate Arnaud Bonnet au sein de l'ANCT. Pour lui, la notion même de « modèle économique des tiers-lieux » est donc à critiquer, car elle recouvre des réalités économiques tout à fait distinctes. Dès lors, assène-t-il, « face à des maires ou des préfets qui demandent un modèle économique solide, il faut assumer que dans des territoires où La Poste, la Maison France services et le bar ont fermé, ces projets présentent des risques ». Les deux directrices de Bouillon Cube acquiescent. « Chez nous, la cantine scolaire va pouvoir exister grâce aux 2400 repas servis à l'année aux coworkers qui payent leur bureau 63€ par mois, et l'ensemble tient grâce aux subventions. Développer un modèle économique sur notre territoire est très compliqué. Cette précarité, on l'a intégrée. Heureusement, il y a toujours un nouveau dispositif, on tient grâce à cela ». In fine, seul un quart des ressources de Bouillon Cube provient de son activité marchande. « Rien ne tiendrait si on comptait seulement sur le porte-monnaie des habitants et habitantes ». Elles ont calculé que sans soutien, l'entrée d'un concert aujourd'hui à 10€ serait à 35€ ou 45€, « il n'y aurait personne. »

Le bénévolat, ressource essentielle à valoriser

Alors que les équilibres économiques imposent aux lieux de jouer aux vases communicants, le bénévolat apparaît de façon transversale comme la ressource essentielle pour répondre aux missions d'intérêt général du tiers-lieu. Comme l'explique Élise Armentier, « nos heures sont comptées, mais le projet est aussi porté avec ce temps bénévole. On ne pourrait pas faire autrement ». Un temps précieux que les deux fondatrices valorisent dans leurs bilans. « Les bénévoles du conseil d'administration, des activités jeunesse, des parents, des habitants, des associations du village qui s'impliquent dans nos événements, à la billetterie, derrière le bar... Tous font tenir le projet depuis le début. Sans compter nos heures de bénévolat à nous. Ce sont des heures et des heures que l'on valorise dans nos budgets, dans nos actions, c'est très important ». Et en partie soutenu, à l'image du travail de formation des bénévoles, par les fonds de développement à la vie associative. En parallèle, ces temps



Débat de l'écosystème

de bénévolat impliquent un certain nombre d'échanges non visibles dans les bilans, favorisant pourtant le lien social et l'économie du territoire. « Le bénévolat ou nos fêtes, chez nous, ça permet une socialisation, d'intégrer les jeunes parents qui arrivent. Par ailleurs, il s'agit aussi de participer au quotidien, à des temps sociaux : le café avec les papis mamies, faire des temps de lecture, récolter la parole des habitants, être présents tout le temps. Cela, on ne peut pas l'expliquer, ni le documenter. »

Vers d'autres conceptions de modèles économiques

C'est aussi le propos soutenu par Laura Aufrère, coordinatrice de La Main, foncièrement culturelle, outil foncier d'accompagnement et de recherche-action pour la propriété partagée des lieux culturels et artistiques. Pour l'ancienne coordinatrice de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC), un fort parallèle existe avec les modèles économiques des lieux indépendants de la culture. Mieux, dit-elle, les tiers-lieux « s'inscrivent en partie dans la continuité de ces lieux intermédiaires et indépendants, parce que s'y trouve la question de la diversité des usages, de coopération, et cette tension économique d'injonction à l'autonomie ». Or historiquement, « la diversité des fonctionnements économiques des structures culturelles a abouti sur la politique culturelle dite « à la française », où l'on ne se contente pas de miser sur la solvabilité des publics », souligne Laura Aufrère. À l'économie marchande vient s'ajouter des subventions (redistributif), et une économie « relevant de la domesticité ou de la réciprocité » : bénévolat, coopérations territoriales entre structures, échange de services, formation de pair à pair, lieu en lieu, notamment en pratiques amateurs.

Au sein de l'UFISC, où a eu lieu cette réflexion au tournant des années 2000, deux pistes d'évolution se sont présentées : la poursuite des modèles économiques s'appuyant très majoritairement sur de la subvention ; ou la sortie de la « perfusion publique » en s'ouvrant davantage à l'économie marchande vers « l'indépendance ». Laura pointe ici « la même littérature existe concernant les tiers-lieux aujourd'hui » : « dépendance » lorsqu'il s'agit de l'argent public, contre « des consommateurs et une autonomie financière » à obtenir. Or, à l'image des lieux culturels, il faudrait plutôt « repenser l'indépendance économique des tiers-lieux, en s'éloignant des logiques marchandes traditionnelles » et en discutant « d'une politique publique qui accepte de reconnaître comme économique, et donc de valoriser, un certain nombre d'échanges qui relèvent de la réciprocité, sans les monétariser », argumente Laura Aufrère. Pour cela, un certain nombre « d'outils intellectuels et politiques » conçus pour les lieux culturels peuvent être mis à profit. Il peut par exemple s'agir de démanteler la définition traditionnelle des échanges marchands. L'usage de tarifications dynamiques, et une pédagogie sur les prix des différents produits et services

proposés par les tiers-lieux, permettent de garantir une certaine accessibilité sans mettre en péril l'équilibre économique des lieux, en pariant sur une économie vertueuse et inclusive, où les usagers contribuent en fonction de leurs moyens. Ces prix servent davantage à socialiser l'accès aux services, tout en évitant la marchandisation complète. Un processus qui permet de créer des espaces d'échanges et ne se limite pas à une logique de profit. Enfin, les lieux intermédiaires et indépendants de la culture partagent avec les tiers-lieux des projets qui ne peuvent pas être isolés les uns des autres, mais s'auto-fertilisent entre eux. « Une partie des activités destinées à un projet va abonder à l'autre », indique Laura Aufrère, qui suggère que les financements publics pourraient davantage recouvrir des dépenses de fonctionnement, dans une dynamique globale de soutien à ces initiatives interconnectées.

En conclusion, Laura Aufrère questionne l'inscription des politiques publiques dans « une dichotomie parfaite, héritée de nos outils de gestion », entre l'économie de marché, qui doit être lucrative et sous-entend une certaine efficacité, et l'économie publique « sous perfusion », qui s'attache elle aussi de plus en plus à des critères d'efficacité, « questionnables sur le plan de la liberté qui est laissée au gestionnaire de projet ». La politique publique future devrait ainsi s'éloigner des modèles de financement rigides et financiarisés pour soutenir des projets qui favorisent la coopération et la proximité. Les tiers-lieux, en particulier, illustrent bien cette problématique, fonctionnant à la croisée des logiques publiques et privées, en articulant des questions d'économie domestique et de coopération collective.

Jean-Paul Deniaud,
Journaliste

Pour aller plus loin
Joëlle Zask (2022).
Se réunir. Du rôle des places dans la cité. Éditions Premier Parallèle.

Bruno Colin et Arthur Gautier (2008).
Pour une autre économie de l'art et de la culture. Éditions Érès.

UFISC (2014).
Enjeux et perspectives du renouvellement de la gouvernance collective dans les associations artistiques et culturelles.

Isabelle Hillenkamp, Jean-Louis Laville (2013).
Socio économie et démocratie ; l'actualité de Karl Polanyi. Éditions Érès.

Observatoire des Tiers-Lieux et France Tiers-Lieux (2024).
es tiers-lieux dans les dynamiques de coopération économique ?
La revue de l'Observatoire.

Ministère de la Cohésion des Territoires (2018).
Faire ensemble pour mieux vivre ensemble - Mission coworking territoires travail numérique.

Association Nationale des Tiers-Lieux (2024).
Dispositifs de soutien aux tiers-lieux 2024.

Agence nationale de la cohésion et des territoires et Plan Urbanisme Construction Architecture (2023).
Analyse évaluative du programme national « Nouveaux lieux, Nouveaux liens ».

Écoutez l'intégralité de l'intervention



« Le soutien public compense la difficulté des tiers-lieux à mener des activités d'intérêt général sur des territoires (...) où le service public comme le privé ont échoué. »

Banques et investisseurs : comment améliorer l'accès aux financements pour les tiers-lieux ?

Vers un dialogue plus fertile entre financeurs et porteurs de projets

Intervenants

Antoine Baudrit,
Banque des Territoires

Simon Ducoffe
La NEF

Véronique Gomez,
Crédit Coopératif

Animation

Charlotte Lestienne
France Tiers-Lieux

Cette conférence a abordé de front un enjeu majeur pour les porteurs de projets de tiers-lieux : leur accès à l'emprunt et à l'investissement. Pour financer la création ou le développement de leur projet, nombreux sont ceux à s'y intéresser. Mais le manque d'accès à l'information reste un frein et rares sont les espaces pour échanger entre acteurs bancaires et investisseurs et porteurs de projets de tiers-lieux sur le sujet.

En 2017, le propriétaire du site historique des Imaginations Fertiles, à Toulouse, annonce sa mise en vente. Le tiers-lieu, qui ouvrait depuis 2013 ses 3900 m² aux acteurs de l'ESS, aux artisans et aux citoyens, doit déménager. L'équipe lance alors une étude de faisabilité dans le quartier du Mirail, au sud de la ville rose, et annonce en mars 2020 sur ses réseaux sociaux : « Les Imaginations Fertiles déménagent ». Il aura fallu trois ans au projet pour voir le jour. Trois ans, aussi, pour mobiliser les moyens nécessaires à sa réalisation. Car si la puissance publique a soutenu le projet dès l'identification du nouveau lieu, en 2017, il restait à convaincre des financeurs et de fait, le développement d'un tiers-lieu dans un bâtiment d'exception relève de la gageure. Plusieurs banques et investisseurs ont pourtant décidé de soutenir Les Imaginations Fertiles et les derniers travaux ont abouti en 2022. Pour beaucoup de tiers-lieux, l'enjeu foncier reste majeur. L'acquisition est à la fois un levier dans l'accès aux financements – pour assurer la pérennité d'un projet et rassurer sur la capacité de remboursement de son porteur – et un frein pour le développement du projet – alors contraint de changer d'échelle dans son modèle économique et son impact. Le sujet est au cœur des échanges d'un groupe de travail dédié au sein de l'Association Nationale des Tiers-Lieux. Ce même groupe de travail a collaboré à la réalisation d'un guide pour accompagner les acteurs bancaires dans une meilleure compréhension des modèles tiers-lieux et faire monter en compétence les porteurs de projet de tiers-lieux sur le sujet des financements bancaires.

Pourquoi financer les tiers-lieux ?

Les trois banques affirment leur soutien auprès des tiers-lieux. Du côté de La Nef, « c'est important pour accompagner la transition. On veut montrer les alternatives possibles » souligne Simon Ducoffe, délégué régional sud de la France. La Nef a publié un article sur son site pour expliciter ses liens aux tiers-lieux. L'engagement est affinitaire, y est-il expliqué : parmi le « bon nombre de valeurs partagées avec ces projets » il y a « leurs visions collectives », « une gouvernance partagée » et « l'expérimentation et le développement ». La Loco, dans le Finistère, L'Écrevis, en Haute-Savoie ou Les Enfants Terribles dans le Nord font partie des 23 tiers-lieux financés par la Nef en 2023. En majorité, le montant apporté – sur un total de près de 170 millions d'euros à destination de 529 projets, tiers-lieux compris, sur l'année 2023 – permet de soutenir la création de projets. C'est « le caractère de résilience et d'innovation dans les tiers-lieux » qui intéresse la Banque des Territoires. Cette dimension, ouverte sur « l'invention des modèles de demain », « résonne avec nos piliers stratégiques : la transition écologique et la cohésion sociale et territoriale », explique Antoine Baudrit, investisseur à impact sur les thématiques de l'ESS et les tiers-lieux à la Banque des Territoires. En finançant des tiers-lieux, l'objectif de cette direction de la Caisse des Dépôts est de financer l'impact, d'où son intérêt, par ailleurs, à soutenir des outils comme Commune Mesure pour en évaluer la portée. Au Crédit Coopératif, l'accent est mis sur « la transformation des territoires », appuie Véronique Gomez, experte du secteur culturel au sein de la structure. Les tiers-lieux s'inscrivent pleinement dans le cadre des projets accompagnés par le Crédit Coopératif en cela qu'ils permettent « d'apporter des solutions utiles à la construction d'une autre économie ». Mais « la connaissance des clients étant le levier de coopération majeur », le modèle hybride des tiers-lieux peut être un frein.

Des modèles complexes

Dans le cas du prêt, confirme Véronique Gomez, « la banque doit pouvoir voir la viabilité du modèle économique et comment le projet va dégager suffisamment de capacité d'autofinancement pour le rembourser ». Antoine Baudrit va dans le même sens : « On veut savoir si le modèle économique est solide et crédible ». Mais les porteurs de projets font face à des difficultés, rappelle Stéphane Singer, chargé de développement au 23 Anères (Hautes-Pyrénées), dues à la nature même des tiers-lieux. Le projet – 20 logements, dont 18 logements sociaux, et un tiers-lieu de 300 m² pour accueillir une programmation diverse – a besoin d'un prêt pour son développement. « On veut bien financer nos logements sociaux, mais seulement en cas d'agrément HLM, ou bien seulement notre tiers-lieu, mais pas les logements... C'est très compliqué et pourtant, le fait de proposer plusieurs usages d'un même lieu, c'est ça qui démultiplie les impacts. Alors que fait-on ? » La complexité est ce qui, justement, fait la richesse des tiers-lieux. Leur capacité à apporter de nouvelles

réponses à des problématiques bien identifiées – la fermeture d'équipements publics, le manque d'accès à la formation ou la précarité sociale, pour n'en citer que quelques-uns – émane en partie de l'hybridité de leur modèle. Or non seulement la construction des modèles économiques des tiers-lieux est complexe pour les acteurs eux-mêmes, mais elle requiert, pour les investisseurs, d'affiner leur regard sur leurs spécificités en besoin de financements. Une solution pourrait être, avance Akira Lavault, cofondatrice de la Maison Glaz (Finistère), la mise au point de ratios – qu'il s'agisse d'électricité, de loyers ou de métiers – dans les tiers-lieux. Ces mesures financières permettent en effet, dans les secteurs où elles sont disponibles, de clarifier les coûts et les risques, souligne-t-elle.

Faciliter le dialogue

Se tournant vers les intervenants, Akira Lavault propose : « On pourrait construire, entre tiers-lieux mais aussi avec vous, qui disposez de ces données, des ratios. Ils permettraient, pour tous, une meilleure compréhension et une mutualisation entre domaines d'activités ». Mais l'idée semble complexe à mettre en oeuvre et ne fait pas l'unanimité, car elle nécessite une actualisation régulière et des moyens conséquents pour agréger les données. Le langage commun pour faciliter l'échange d'informations et la traduction de données reste à trouver. C'est donc bien là l'enjeu majeur : la communication. Les financeurs parlent entre eux le même langage, avance Jeanne Valéry-Veld de La Grange Bleue, et il s'agit donc d'abord de savoir à quelle personne s'adresser pour faciliter un tour de table – c'est ainsi qu'on appelle ce type de réunions entre financeurs, au sujet de leur apport en capitaux dans un projet – qui permettra de rassurer et engager les autres acteurs. « Vous avez raison, concède Véronique Gomez : trouver un premier financier qui vous soutient, cela fait effet de levier ».

Il s'agit donc bien aussi de savoir comment approcher les financeurs. Antoine Baudrit l'évoquait dès le début de l'échange : « On se pose la question des freins qui empêchent l'accès des porteurs de projet aux financements. Le constat qu'on fait est celui d'une mauvaise compréhension sur comment nous, en tant que financeurs, fonctionnons ». La problématique est à nouveau mise en évidence sur la question de l'amorçage, phase cruciale dans le développement d'un projet mais difficile à financer. « En tant que banquiers, c'est moins notre rôle », table Simon Ducoffe. Un fait qui n'est pourtant pas connu de tous. Voilà qui, dans les mots d'une participante, contribue à entourer de « mystère » l'accompagnement par les banques, et à donner l'impression qu'un « petit secret » explique l'insuccès rencontré dans ses démarches. « Je suis en attente de la personne miracle. Et je pense qu'on est beaucoup dans ce cas. »

Conférence inversée

« Il n'y a pas de magie »

En guise de vocabulaire commun, les intervenants reprennent à leur compte ce lexique. « Plus il y a de fées autour du berceau, plus vous donnez la chance à votre projet de réussir », souligne Véronique Gomez. Il s'agit d'avoir à ses côtés des personnes expertes du territoire chez qui le projet va résonner et qui vont à leur tour fédérer d'autres acteurs. En d'autres termes, « entourez-vous au maximum », enjoint-elle. « Il n'y a pas de magie, poursuit Antoine Baudrit. On doit s'appuyer sur celles et ceux qui font le territoire pour pouvoir comprendre, analyser et avoir des points de référence ».

L'acculturation est également un point crucial, comment, alors, favoriser l'échange pour mieux se comprendre mutuellement ? La création d'un guide serait une première étape : le projet est en cours. Porté par France Tiers-Lieux et l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL) avec des acteurs du secteur bancaire et des tiers-lieux, il vise à donner des clés aux uns et aux autres pour structurer des alliances plus facilement. Son ambition est aussi de présenter les outils à disposition des porteurs de projet. Car si le prêt n'est pas accessible à tous, d'autres dispositifs peuvent être mobilisés. C'est le cas de la Love money par exemple, cet apport de capitaux par les proches. Le crowdfunding et le mécénat restent aussi des solutions accessibles. Dans un contexte de raréfaction des subventions publiques –, la connaissance et la maîtrise des outils de financements disponibles est, plus que jamais, un enjeu de taille pour la pérennité des tiers-lieux.

Lucille Fontaine,
Journaliste

Pour aller plus loin

France Tiers-Lieux (2024).
Guide Acteurs bancaires et tiers-lieux : se comprendre.

Antoine Baudrit (2023).
Les tiers-lieux : le moment ou jamais ? Caisse des Dépôts.

France Active (2020).
Je redresse la barre. Pour tous les dirigeants de l'ESS qui traversent des difficultés.

France Active (2023).
Les modèles économiques des tiers-lieux. Étude exploratoire.

France Tiers-Lieux,
Accompagner les tiers-lieux, programme d'ingénierie à destination des porteurs de projet de tiers-lieux.

Groupe de travail foncier de l'ANTL et France Tiers-Lieux (2024).
Guide foncier des tiers-lieux.

Maud Picart (2023).
Les tiers-lieux en ruralité : quelles spécificités ? Observatoire des tiers-lieux.

Écoutez l'intégralité de l'intervention





« Plus il y a de fées autour du berceau, plus vous donnez la chance à votre projet de réussir (...) entourez-vous au maximum. »

Modèle économique, fondamentaux et méthodes



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

Les modèles économiques des tiers-lieux ont la réputation d'être complexes, notamment car ils rassemblent différentes activités (plus ou moins fragiles) et qui n'ont pas forcément l'habitude de cohabiter. La gestion des équilibres budgétaires d'un tiers-lieu n'est donc pas toujours simple et une bonne maîtrise du modèle économique est indispensable à la réussite du projet. Cela consiste d'abord à traduire le projet en chiffres, ce qui demande de prendre les choses dans le bon ordre, d'être organisé, et déterminé. Organisation et méthode rigoureuses permettent de partager plus facilement ces éléments financiers aux différents partie-prenantes du projet et de prendre les décisions qui s'imposent, qu'elles soient difficiles ou non.

1

Prendre le temps de construire un outil lisible, organisé, explicite dans ses partis pris et facile à mettre à jour

Un bon outil de suivi doit partir du projet : les ressources, les activités, les partenaires, la politique tarifaire, etc. Il doit également être bien structuré et comporter plusieurs onglets (plan de financement, budget prévisionnel, suivi de trésorerie, etc.), des automatisations, les principaux paramètres à faire varier, etc.

2

Savoir s'entourer pour se faire accompagner

Sur un sujet aussi anxiogène, il est nécessaire de partager les enjeux financiers au sein de votre collectif et surtout de se faire aider. Parmi les accompagnements possibles : les DLA, France active, BGE, le programme « Accompagner les Tiers-Lieux » de France Tiers-Lieux ou les experts de l'Association Nationale des Tiers-Lieux.

3

Maîtriser son exploitation

S'intéresser d'abord aux charges d'exploitation (le lieu, la gestion de la structure, les ressources humaines, etc.), puis aux produits. Mieux vaut être pessimiste dans les chiffres, et prévoir des plans B.

4

En cas de projet nécessitant de gros investissements (achat du lieu, travaux importants), bien penser son plan de financement

Là encore il est nécessaire de lister. Les investissements à prévoir : achat, travaux et aléas, fonds de roulement, etc. Les ressources mobilisables : fonds propres, subventions, dons, emprunts. Tout est question d'équilibre, même si l'activité ne sera pas forcément rentable tout de suite.

5

Réunir les éléments pour faire un budget prévisionnel

Ne pas oublier d'amortir les investissements, d'intégrer le coût de l'argent et les impôts selon le type de structure et la fiscalité.

6

Gagner la confiance de la banque, ça se prépare et ça s'organise

« On a qu'une seule fois l'occasion de faire une bonne première impression ». Aidez votre banquier ou banquière en étant ordonné, clair et explicite, ambitieux mais pas trop et surtout déterminé !

7

Garder toujours un œil sur la trésorerie

L'un des enjeux pour bien gérer sa structure est la trésorerie, qui doit être suivie via un outil permettant de suivre les décaissements, les rentrées, la TVA. Là encore, soyez pessimiste et identifiez les problèmes qui vont se présenter afin de trouver des solutions.

Bonus Attention au temps !

Le développement des projets se passe rarement comme prévu. Pour parer aux déconvenues, faites un scénario pessimiste. Dernier conseil : ne pas perdre le rythme, se soutenir, être plusieurs à s'occuper du sujet économique.

Faire entrer des investisseurs dans son projet



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

Identifier, convaincre et mobiliser des investisseurs est une étape décisive du développement d'un tiers-lieu qui souhaite obtenir des investissements pour par exemple aménager et équiper ses locaux ou encore pour lancer une nouvelle activité. Faire entrer des investisseurs dans son projet suppose de comprendre leurs enjeux et contraintes et leur proposer des perspectives crédibles grâce à un modèle économique solide. Comme sur beaucoup de sujets, il est également essentiel de se faire accompagner et d'être bien entouré en mobilisant son comptable/expert-comptable, des experts financiers ou juristes mais aussi et surtout vos pairs.

1

Pour se financer, il faut se mettre à compter

Il est essentiel de se mettre à compter pour suivre l'exploitation de son activité et savoir « où en est la structure » mais aussi pour mesurer l'atteinte des objectifs et montrer son impact.

2

Entendre les financeurs et comprendre leurs contraintes

Que cela soit dans le cadre d'une subvention, de mécénat, ou d'investissement, il est toujours nécessaire de bien comprendre les attentes des financeurs et leurs contraintes.

3

Hors les subventions, il faudra rembourser un prêt ou rémunérer un investissement

Si le financement recherché est un prêt, il faudra le rembourser, et donc faire la démonstration de sa capacité à dégager du résultat net pour rembourser. Dans le cas d'un investissement, les investisseurs sont rémunérés soit annuellement, soit à la vente des parts avec une potentielle plus-value.

4

Présenter des perspectives de remboursement ou de rémunération crédibles

Les porteurs de projet sont quelquefois réticents à accepter cette injonction économique, au motif que leur action est d'utilité sociale; cependant un banquier s'assurera toujours de la capacité à rembourser ou rémunérer son apport financier et attendra du porteur de projet un prévisionnel financier excédentaire crédible.

5

Attirer des investisseurs suppose d'avoir un modèle économique solide

Il est possible d'avoir un modèle économique durable et de pérenniser son projet de tiers-lieux en étant à l'équilibre, mais un projet de tiers-lieux peut comprendre des investissements conséquents. Dans ce cas, il est nécessaire de mobiliser de grosses sommes d'argent, donc d'avoir une capacité à dégager des excédents qui permettront de rémunérer et rembourser les fonds apportés ou prêtés.

6

Savoir s'entourer pour mobiliser les compétences clé

Dans cette démarche de recherche de financement, il est nécessaire d'être bien entouré! Avant d'aller chercher un accompagnant technique, n'hésitez pas à vous rapprocher et vous inspirer de pairs qui ont réussi leur levée de fonds auprès d'investisseurs.

7

Connaître les différents outils d'intervention des investisseurs pour comprendre les conséquences pour son projet.

Le choix des outils de financement d'un tiers-lieu dépend de son statut juridique, des financeurs impliqués et du niveau d'engagement des investisseurs. Fonds propres, apports associatifs, titres participatifs ou prêts subordonnés présentent des niveaux de risque et de coût variables.

8

Séduire les investisseurs par le récit

Lors de vos échanges avec investisseurs et banques, adaptez votre discours à leurs attentes et priorités d'investissement. Écoutez-les, comprenez leurs objectifs et alignez votre récit en conséquence!

Les financements européens : comment en bénéficier ?



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

Les financements européens représentent une opportunité majeure pour les tiers-lieux, structures majoritairement ancrées dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces espaces au service des transitions et de l'inclusion peuvent bénéficier de fonds pour soutenir leur développement ou leurs projets innovants. Comprendre le fonctionnement de ces financements est donc essentiel pour maximiser ses chances d'en bénéficier et assurer une gestion efficace des subventions, permettant ainsi aux tiers-lieux de renforcer leur impact et leur résilience financière.

3

Pour bénéficier des fonds structurels, il est fortement conseillé de se rapprocher des gestionnaires au niveau local

Les fonds structurels sont en général gérés par des collectivités locales (certains AAP restent émis au niveau national, par exemple sur le FSE+). Les priorités et modalités de candidature sont différentes d'une région à l'autre. Il est conseillé de se rapprocher des référents des appels à projets pour en connaître les critères exacts, échanger sur l'éligibilité du projet, et adapter au besoin.

1

La programmation européenne guide les priorités de la Commission

Les priorités de la Commission sont (jusqu'à 2027) : une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens. Ces priorités correspondent à des enveloppes dans les différents fonds et programmes européens : FEDER, FSE+, ERASMUS+ etc..

2

Les fonds structurels se distinguent des fonds thématiques et suivent une logique différente

Les fonds structurels sont gérés au niveau national par les États et sont en grande partie opérés par les collectivités locales (les Régions). Les fonds thématiques, émis par la Commission européenne, sont les mêmes pour tous les États et nécessitent la réponse de consortiums composés de structures venant de pays européens différents.

4

Les appels à projets des fonds thématiques se préparent à l'avance

Il est nécessaire de préparer à l'avance ces appels à projets : réfléchir à des projets innovants, trouver des partenaires de confiance dans des pays différents et ayant des compétences complémentaires.

5

Les fonds européens ne sont pas réservés qu'aux grandes structures mais demandent une gestion financière rigoureuse

Beaucoup de fonds européens (FSE+/FTJ, FEDER, etc.) nécessitent d'effectuer les dépenses avant le versement de la subvention. Cela signifie qu'il faut avoir une trésorerie suffisante ou une capacité d'emprunt. Par ailleurs, le reporting est assez lourd ce qui nécessite dans tous les cas une gestion administrative et financière rigoureuse.

6

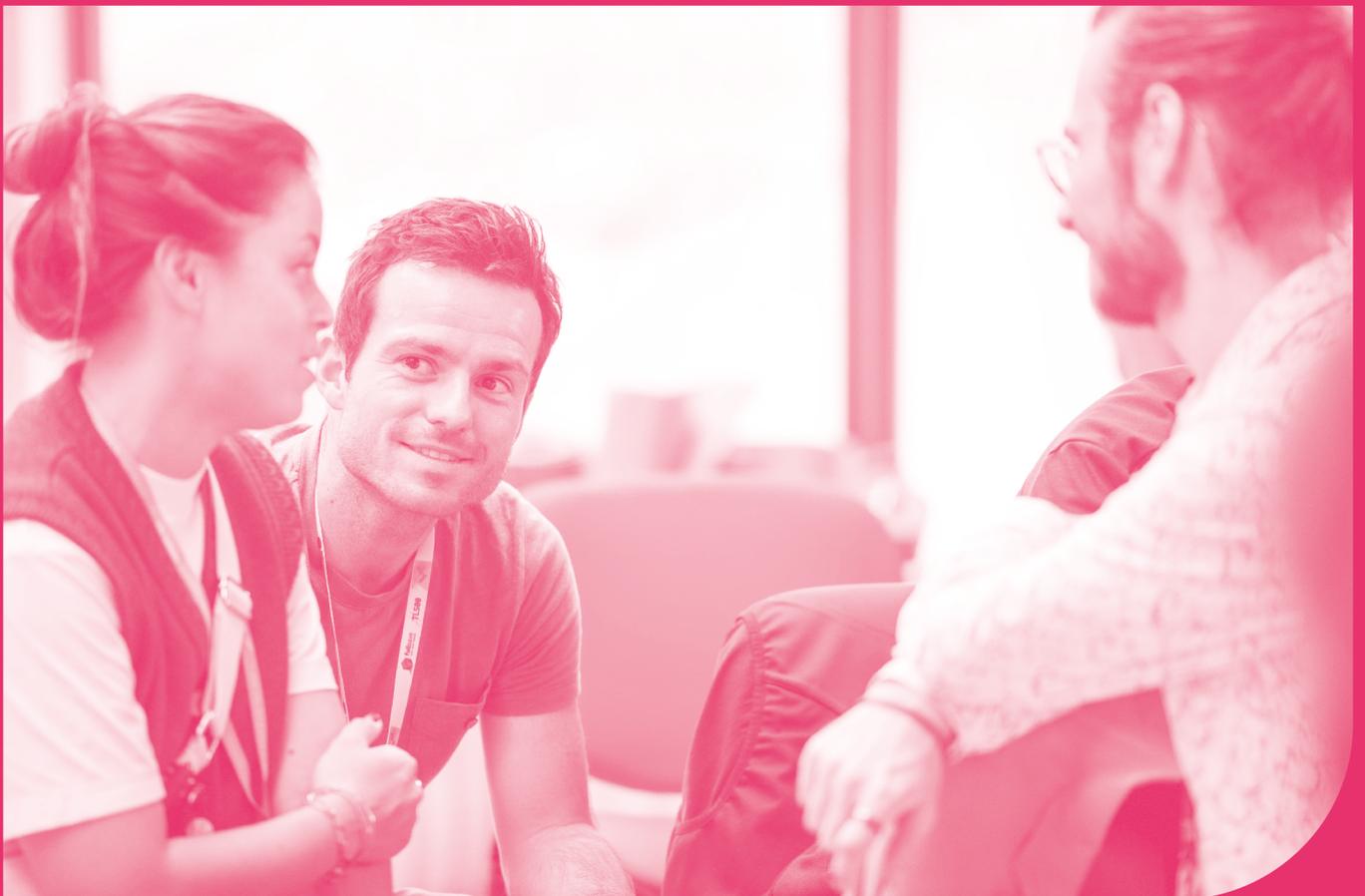
Se lancer dans des appels à projets de fonds thématiques en y allant pas à pas

La meilleure manière de s'engager dans des financements européens est d'aller vers de petits appels à projets (type projets de mobilité ERASMUS+ ou partenariats de coopération), ou de se mettre en consortiums avec d'autres structures, pour expérimenter les process et mettre en place l'organisation idoine.

7

Prendre le temps de construire ses partenariats

Il est important de choisir des partenaires de confiance pour monter un projet européen : prendre le temps de se rencontrer afin d'éviter des abandons ou une mauvaise répartition des rôles pouvant compromettre le projet, formaliser les engagements respectifs.



2.2 Organiser les actions et le travail dans son tiers-lieu et en rendre compte

Prendre soin des travailleurs en tiers-lieux

De l'écart entre l'idée de qualité de vie au travail portée par les tiers-lieux et la réalité des conditions de travail vécues en leur sein

Intervenants

Morgane Mazain
A+ c'est mieux

Mailis Renaudin
Fabrique de territoire d'Arles

Clémence Vialeron
Coopérative Tiers-Lieux

Animation

Aurélien Denaes
A+ c'est mieux

Ce débat tente d'explorer les contradictions entre les espérances du « mouvement tiers-lieu » sur le travailler autrement, le travailler pour vivre mieux, et les conditions de travail réelles vécues par les travailleurs, contributeurs, salariés, administrateurs des tiers-lieux, souvent marquées par la précarité et l'épuisement. Cela fait suite aux dernières Rencontres *Faire Tiers-Lieux*, organisées à Metz en 2022, où, lors d'ateliers et de discussions informelles, a été soulevée l'existence de souffrances économiques et psychiques au sein des tiers-lieux, perçues comme systémiques.

Aurélien Denaes, administrateur de l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL), est le coordinateur salarié d'A+ c'est mieux, en Île-de-France, un réseau qui s'est depuis 4 ans penché sur le constat de précarité et d'épuisement des travailleurs des tiers-lieux. Modérateur de l'échange, il lance le débat en posant de premiers éléments de contexte. Selon lui, entre des dynamiques institutionnelles descendantes – missions et exigences liées aux appels à projets et subventions, rôle attendu sur le territoire... –, et des dynamiques tiers-lieux ascendantes – réponse au territoire, pluralité d'activités et de responsabilités, contraintes économiques... – il existe « un gouffre ». Or, dit-il, celui-ci est souvent comblé par du bénévolat de personnes engagées dans l'intérêt collectif et général. Un écart qui s'inscrit dans un moment politique historique de flexibilisation et d'individualisation du travail, moins protecteur et insécurisant. Ce premier constat systémique partagé balise une prise de conscience du phénomène au sein du mouvement. Un second constat porte sur les lacunes des professionnels des tiers-lieux vis-à-vis du droit du travail, et de la compréhension de la fonction employeur. En cela, des solutions mutualisées et des échanges avec des partenaires déjà outillés sur ces enjeux, dans les réseaux régionaux notamment, ainsi que des initiatives de travailleurs ayant vécu des situations difficiles, ont abouti à des analyses partagées, ainsi qu'à des pistes de solutions. Celles-ci seront abordées lors de cet échange, notamment via le regard de la filière des coopératives d'activité et d'emploi.

Débat de l'écosystème

Quel travail en tiers-lieu ?

Première intervenante invitée à s'exprimer, Clémence Vialeron, l'une des quatre co-directrices de la Coopérative Tiers-lieu, le réseau régional des tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine, y est aussi responsable de la formation continue. Avec dix réseaux régionaux, elle a co-construit la formation « Piloter un tiers-lieu », dans le cadre de laquelle a été menée, en 2022, une enquête nationale sur la qualité de vie au travail en tiers-lieu. Le questionnaire transmis aux membres des 11 réseaux régionaux visait deux enjeux : a) vérifier les retours réguliers d'épuisement et d'usure exprimés par les professionnels des tiers-lieux ; b) s'assurer que la formation et la certification proposées correspondaient toujours aux réalités du métier. 169 réponses complètes ont été recueillies et exploitées, et des verbatims ont été extraits des réponses incomplètes pour renforcer l'approche qualitative. 67% de femmes et 33% d'hommes, d'une quarantaine d'années en moyenne, ont répondu, dont plus de 2/3 de cadres (facilitateur, coordinateur, directeur, manager). Le dernier tiers inclut des chefs de projet, puis des chargés de développement et de gestion, et enfin des chargés de communication, de programmation, ou des responsables administratif et financier (RAF). À noter les nombreuses « double-casquettes », on peut ainsi à titre d'exemple observer qu'un chef cuisinier peut être aussi éducateur et responsable de secteur. Les enseignements de cette enquête se déclinent en trois volets : moyens et organisation du travail ; rapport ou relation au travail ; management et réglementation du travail.

Des professionnels en burn-out

Une large majorité des répondants considère qu'elle n'a pas les moyens techniques, financiers, Ressources Humaines et organisationnels suffisants pour réaliser comme il faut ses missions. Cela se traduit par des situations professionnelles sous tension, avec une surcharge de travail chronique élevée. Le volume horaire réel de travail par semaine est frappant : plus de 50 heures par semaine pour les intermittents, 45 heures pour les administrateurs et bénévoles, 40 heures pour les salariés en CDI, 34 heures pour les indépendants, 32 heures pour les salariés en CDD et 33 heures pour les fonctionnaires. À cela s'ajoutent les heures de bénévolat hebdomadaires, réalisées en plus du contrat de travail : 30 heures pour les indépendants, moins de 12h pour les fonctionnaires, une vingtaine pour les salariés en CDI, de 18h à 23h pour les salariés en CDD et de 24h à 29h pour les intermittents. « Le rythme est intenable pour plus de 80% d'entre eux », conclut Clémence Vialeron. Pour Morgane Mazain, cofondatrice d'un tiers-lieu à Montreuil qui a rejoint, il y a trois ans, la collégiale d'A+ c'est mieux, l'explication vient de « la multi-activité au sein des tiers-lieux, où règne une ultra polyvalence ». « Quand on travaille 60 heures par semaine, dans la même journée on fait le ménage, on sert le café, on répond aux appels à projets, on va serrer la main du maire qui vient nous voir ... ». La difficulté, souligne Morgane Mazain, est le modèle précaire des tiers-lieux, subventionnés par des appels à projets qui « ne financent pas les coûts de fonctionnement ». Une situation qui renforce, selon elle, les situations de burn-out qu'elle constate dans son entourage professionnel comme pour elle-même. Car ces temps de fonctionnement et de coordination essentiels à la vie du tiers-lieu ne sont pas valorisés, et les temps de réponses aux appels à projets accroissent le travail administratif.



Auto-exploitation et posture sacrificielle

À cette question du sens donné à son travail, l'ensemble des répondants disent ressentir une « vraie autonomie sur les postes occupés », ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance et une « vraie reconnaissance » de leur travail (à 95%). Toutefois, une moitié d'entre eux exprime aussi « une sensation d'essoufflement et de fatigue professionnelle liée à leur activité au sein du lieu ». Une fatigue liée selon eux à la polyvalence des tâches, au manque de moyens, au niveau de responsabilité par rapport au niveau de salaire, à la fragilité des relations partenariales (institutionnelles ou financeurs) et aux problèmes de gouvernance. À noter que si les salaires, pour 67% des répondants, ne sont pas régulièrement revalorisés, cela ne constitue pas un frein à leur engagement, pour 70% dans cette situation. « On est sur des postures sacrificielles », commente Clémence Vialeron, qui souligne qu'il s'agit souvent des profils engagés et militants qui font le choix de travailler de façon relativement importante, jusqu'au surengagement. Un constat partagé par Morgane Mazain, qui souligne « un truc presque vocationnel » conduisant parfois à « des systèmes d'auto-exploitation sans le savoir ». Un engagement selon elle renforcé par la relation affective au terrain – « on est en prise avec les réalités du territoire et des habitants, dans une période d'urgence climatique et sociale, donc on absorbe énormément » – et l'injonction sociale ou citoyenne à se mettre au service des habitants, et à tenir bon. « En fait, on subit le désengagement de l'État dans les territoires, et on est parfois payé des miettes pour faire ce travail. Les travailleurs et travailleuses du secteur associatif, jusqu'aux bénévoles, ne sont-ils pas le lumpenprolétariat de la fonction publique ? » Et de témoigner de la situation de directeurs de structure s'étant retrouvés, après 10 ans au service d'un territoire, « sans chômage ni reconnaissance. »

Management et cadres réglementaires non maîtrisés

À ces constats s'ajoute une approche souvent intuitive du management et du droit du travail. « En termes de connaissances du droit du travail, on s'est rendu compte qu'il y avait quand même encore du chemin à parcourir », pointe Clémence Vialeron. Ainsi, une majorité de personnes ne connaissent pas la convention collective de référence de leur structure. Certains n'en appliquent pas, soit par méconnaissance, soit par choix. De plus, la pluralité des activités au sein des tiers-lieux ne facilitent pas le choix de la convention collective à adopter, amenant des inégalités d'encadrement des salariés : Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation (ECLA) pour la plupart, mais aussi celle des bureaux d'études, ou du lien à la famille, ou de l'hôtellerie-café-restauration pour d'autres. Pour Morgane Mazain, il s'agit d'un enjeu plus global de gouvernance, qu'elle qualifie « d'improvisation de la fonction employeur ». « De nombreuses petites associations portent un conseil d'administration de bénévoles qui n'ont pas la compétence RH, ni le temps, l'envie, ou la compréhension qu'il faut pour se former sur ces sujets ». Conséquence : un management défaillant qui génère des tensions. « On se rend compte que l'on reproduit les mêmes systèmes de violence dans nos structures alors même que l'on défend des projets hyper humanistes. Cela entraîne un fort sentiment de désillusion. Dans nos tiers-lieux comme dans l'ESS en général, on attire des personnes qui veulent sortir du monde de l'entreprise classique et on n'est pas en capacité de les accueillir dans les bonnes conditions. Il y a une espèce de dissonance ». Publiée en 2022, l'étude reste d'actualité – « ce sont des éléments que l'on recense toujours au gré de nos formations, nos accompagnements » – comme le confirme l'enquête présentée dans la foulée par Maïlis Renaudin, animatrice du collectif de tiers-lieux la Fabrique de territoire sur la ville d'Arles. En 2023, à l'issue de la rencontre Faire Tiers-lieux organisée par Sud tiers-lieu, le réseau régional PACA, a construit un questionnaire sur les pratiques au sein des tiers-lieux, « et notamment les différences entre une fiche de poste telle qu'on l'a eue au démarrage et la réalité de notre embauche en tiers-lieu. »

La trentaine de répondants exprime des constats à l'unisson. L'étude pointe les enjeux de management, de communication interne, de types de contrats, de précarité et de gestion du temps de travail (longues journées, horaires atypiques et imprévisibles), ainsi qu'une incertitude sur l'avenir de son emploi. Sur le volet personnel, les difficultés à équilibrer vie professionnelle et vie privée rejoignent un engagement conduisant à l'envie de toujours faire plus. Une situation qui impacte la santé physique (à 57%) et psychique (à 71%). « On retrouve les mêmes problématiques de gestion des émotions, de qualité de santé et de sommeil que dans les milieux militants », explique cette ancienne professionnelle de l'écologie internationale.



Débat de l'écosystème

Des pistes de solutions en auto-gestion

Ces constats d'un enjeu systémique ouvre la suite de l'échange, afin de dessiner des pistes de solutions pour adresser ce sujet de manière collective, en tant que travailleur comme en tant qu'employeur. C'est justement la mission que s'est donné le groupe de travail (GT) « Prendre soin », créé par plusieurs salariées de réseaux régionaux, au sein de l'Association nationale des tiers-lieux (ANTL). L'une de ces premières initiatives a été de créer un petit cercle d'écoute « en format co-développement, écoute autogérée » entre quelques salariés, explique Maïlis Renaudin. Dans une dynamique contributive, a aussi été initiée une mutualisation d'envies et de plaidoyer, avec une première feuille de route et une base de documentation Movilab qui référence les ressources extérieures, les travaux collectifs du groupe de travail, et certaines pistes de solutions concrètes, ou à soutenir ou expérimenter : comme par exemple le CDI communautaire (mis en place au tiers-lieu La Myne, à Villeurbanne), des budgets contributifs ou la cogérance de tiers-lieu. À également a été confirmé le besoin d'« une sorte de numéro vert, d'alerte, d'écoute en anonyme » pour prendre en charge un salarié ou une personne contributrice qui « ne se sent pas bien ». Maïlis Renaudin souligne enfin la pertinence de se rapprocher de structures dont le métier porte sur les conditions de travail, notamment L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et ses déclinaisons régionales (ARACT).

Des modèles innovants à suivre ?

Morgane Mazain s'enthousiasme aussi de la capacité des tiers-lieux à expérimenter, et en l'occurrence à réinventer la fonction employeur, des modes d'organisation du travail, de gouvernance, jusqu'à « sortir, parfois, des logiques de subordination qu'induit le salariat ». Une opinion issue de trois webinaires organisés cette année pour interroger les travailleurs, travailleuses ou les administrateurs et administratrices de tiers-lieu sur leurs pratiques du travail in situ. Premier exemple avec les espaces de travail collaboratifs La Cordée, qui ont créé une « brigade du kiff », soit des espaces de cohésion, de réflexivité, pour poser collectivement les questions d'égalité de salaire, d'absence de lien hiérarchique entre les salariés, de rotation dans les missions, de congé menstruel, ou réfléchir à la semaine de quatre jours. Deuxième exemple avec Le Sample, à Bagnolet, qui harmonise les revenus des salariés, met en place des temps collectifs, offre une « bonne mutuelle » et une formation en management de structure de l'ESS au cofondateur.

Troisième exemple, enfin, avec La Raffinerie, à la Réunion, qui met en place, « plein d'outils fascinants » : pas de salariat ; l'engagement dans le tiers-lieu est valorisé avec de la « monnaie temps » – « en donnant du temps, j'accède à des offres ou des services du tiers-lieu » – ; ou un budget contributif pour rémunérer les postes ponctuels (le service au bar par exemple). Un tour d'horizon qui

confirme la nécessité de rapprocher les tiers-lieux de structures existantes, comme les groupements d'employeurs pour mutualiser les postes, ou les coopératives d'activités et d'emploi pour salarier les indépendants – et donc bénéficier de la protection sociale du salariat.

L'expérience des coopératives d'activité d'emploi (CAE)

Après ces constat, Aurélien Denaes souhaite offrir un dernier temps à l'exemple des coopératives d'activité d'emploi (CAE). Celles-ci ont construit un écosystème national autour d'un postulat semblable, entre flexibilisation du travail, autonomie décisionnelle et sécurisation du travail. Ainsi, le groupement régional de l'alimentation de proximité (GRAP) Auvergne-Rhône-Alpes, grande coopérative d'épicerie, restaurants, traiteurs, halles gourmandes, en circuit-court et bio, sécurise le travail de ses membres grâce à une comptabilité analytique commune pour rémunérer les travailleurs, les fonctions support, des réflexions communes, du portage de marques, une représentation institutionnelle, etc. Invitée à intervenir en vidéo, Sandie, du GRAP présente le fonctionnement de la structure, à la fois Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et Coopérative d'activités d'emploi (CAE). « Cela permet d'héberger des activités "intégrées" dans la CAE, et des activités "associées". Les décisions stratégiques du GRAP sont prises en assemblée générale chaque année, par la SCIC, et toute l'année, un conseil d'administration prend les décisions opérationnelles ». Miléna, travailleuse dans une épicerie en Chartreuse et membre du réseau GRAP, intervenant également en vidéo, confirme qu'elle bénéficie des services support (accompagnement, suivi administratif, RH, etc. – « ce qui permet de se concentrer sur notre cœur de métier » – tout en s'appuyant sur le réseau pour partager « une vision commune de l'alimentation biologique, poser des questions, se retrouver, réfléchir à différents sujets, trouver du soutien, ne jamais se sentir seule, ce qui donne de l'énergie et du sens à ce qu'on fait ». Sandie prolonge le propos en précisant qu'elles font partie du Groupe de Travail « Prendre soin » du GRAP, et qu'elles mettent en place des actions de prévention et de médiation pour résoudre les tensions ou ne pas laisser de personne isolée.



« Sortir le mouvement tiers-lieux de l'imaginaire entrepreneurial. »



Mutualisation

et outillage des réseaux de tiers-lieux

Aurélien Denaes s'interroge sur le bon niveau de mutualisation pour construire une approche systémique entre petites structures territoriales, et pose le sujet de l'outillage nécessaire pour consolider l'approche de la fonction "travail" en tiers-lieu. Il souligne l'opportunité des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui peuvent aider sur les sujets RH, ainsi que le rapprochement avec des syndicats d'employeurs pour s'approprier leurs outils, notamment pour aborder la question d'un salariat adapté à la protection sociale des cadres en tiers-lieux.

Et d'interroger l'opportunité d'une action de plaidoyer pour intégrer dans les indicateurs imposés par les financeurs et institutions des tiers-lieux celui du bien être au travail afin de mieux reconnaître cette situation. Enfin, Aurélien Denaes conclut en ouvrant sur la question de « l'attachement à la rémunération à la personne ». Citant le philosophe Bernard Friot, qui propose une réflexion autour du salaire à vie, il pose la comparaison du travailleur en tiers-lieu à celui du travailleur pour la fonction publique, attaché à une rémunération et à un niveau de compétence et de qualification, dans un cadre sécurisé. Cela permettrait ainsi de faire « sortir le mouvement tiers-lieux de l'imaginaire entrepreneurial construit depuis un certain nombre d'années (...) C'est aussi la force d'un mouvement comme le nôtre de pouvoir se fédérer, et défendre ce type de positions politiques communes, et de le faire collectivement ».

Jean-Paul Deniaud,
Journaliste

Pour aller plus loin

Juliette Rousseau (2018).
Lutter Ensemble.
Éditions Cambourakis.

Arthur Brault-Moreau (2022).
Le syndrome du patron de gauche. Éditions Hors d'atteinte.

Olivier Hamant (2023).
Antidote au culte de la performance. La robustesse du vivant. Éditions Gallimard.

Bernard Friot et Bernard Vasseur (2024).
Le communisme qui vient.
Éditions La Dispute.

Nicolas Framont (2024).
Vous ne détestez pas le lundi. Vous détestez la domination au travail. Éditions Les Liens Qui Libèrent.

Kristin Ross (2023).
La Forme Commune.
La fabrique éditions.

Observatoire des Tiers-Lieux et France Tiers-Lieux (2022).
Le GRAP: une construction de filière inspirante pour les tiers-lieux. La revue de l'Observatoire.

Écoutez l'intégralité de l'intervention



L'évaluation d'impact des tiers-lieux



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

Mesurer l'impact de son tiers-lieu est à la fois un objectif et un casse-tête! Comment ne pas simplement répondre à une injonction des partenaires financiers? Comment s'emparer de cet outil pour faire un pas de côté, regarder lucidement ses effets positifs et négatifs, réorienter ses actions? Est-ce que je peux mener ma mesure d'impact seul? Quel budget dédié à ce sujet? Sous la forme d'un « vrai ou faux », l'atelier visait à casser les idées reçues et rappeler quelques éléments de bon sens afin de rassurer les tiers-lieux qui souhaitent se lancer dans la démarche.

Idée reçue 1

Mesurer des changements sociaux, c'est impossible!

C'est difficile mais c'est faisable! On associe souvent qualitatif et subjectif, or il est possible de mesurer un changement qualitatif via un questionnaire rigoureux et scientifique.

Idée reçue 2

La mesure d'impact c'est uniquement pour faire plaisir aux financeurs!

La mesure d'impact doit être avant tout réalisée pour soi-même, pour pouvoir prouver des effets pressentis et donc de réorienter la stratégie (voire le projet associatif) si on constate que ce qu'on cherche à faire ne se confirme pas dans les faits.

Idée reçue 3

La mesure d'impact c'est une usine à gaz!

Nous recommandons d'identifier 3 parties prenantes maximum concernées par la mesure et, pour chaque partie prenante, trois à cinq effets principaux. Cela garantit de la lisibilité et de la pérennité.

Idée reçue 4

La mesure d'impact, ça ne sert qu'à dire le positif!

En effet, elle sert souvent à valoriser celui-ci auprès de ses parties prenantes internes et externes. Mais certains effets peuvent être moins prouvés que d'autres et constituent des axes d'amélioration.

Idée reçue 5

La mesure d'impact, ça coûte cher!

La mesure d'impact demande un investissement en temps et en ressources, mais elle est bénéfique. Au-delà des résultats, la démarche elle-même permet de réfléchir à la mission de la structure et d'impliquer les parties prenantes.

Idée reçue 6

La mesure d'impact, c'est uniquement pour les grosses structures!

La mesure d'impact n'est pas réservée qu'aux grandes structures. Elle est utile aussi aux jeunes entrepreneurs, car elle les aide à définir leurs objectifs et à structurer leur projet. C'est un outil adaptable à toutes les structures.

Idée reçue 7

La mesure d'impact doit obligatoirement être faite par un évaluateur externe!

Un regard extérieur apporte souvent méthode et objectivité. Mais il est essentiel d'autonomiser les structures sur ce sujet pour en faire également des outils de pilotage.



2.3 Structurer son projet: Foncier, Juridique, Fiscalité

Financements publics : maîtriser la réglementation des aides d'État

La plupart des tiers-lieux s'appuient sur un modèle économique hybride associant recettes propres, financements publics et dotations privées. Les financements publics qui leur sont alloués, souvent sous forme de subventions, sont justifiés par les actions que ces lieux mènent avec et pour les habitants de leur territoire, en faveur de l'intérêt général. Ces financements publics sont soumis à une réglementation européenne stricte et complexe qu'il s'agit d'appréhender au mieux afin que les tiers-lieux maîtrisent à la fois les opportunités et les contraintes associées de ce type de financement.



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

1

Comprendre le principe même d'une aide d'État

Les aides d'État sont régies par l'UE pour préserver la concurrence. Elles sont en principe interdites, mais des exceptions existent, définissant quand, à qui, sous quel seuil (règle des minimis), et sous quelles conditions elles peuvent être accordées.

2

Comprendre quels sont les financements concernés

Un financement public est considéré comme une aide d'État à condition de réunir cinq critères cumulatifs :

- Le financement est attribué à une entreprise pour soutenir son activité économique (une association ayant une activité économique est considérée comme une entreprise au sens du droit européen).
- Le financement est imputable à l'État ou consomme des ressources publiques (sont compris dans cette notion : l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les personnes publiques spéciales (EPA, EPIC...), les entreprises publiques...).
- Le financement procure un avantage sélectif au bénéficiaire.
- Le financement procure un avantage économique susceptible de fausser la concurrence.
- Le financement affecte ou est susceptible d'affecter les échanges intra-Union européenne.

3

Comprendre les aides exclues du cadre des aides d'État

Les financements publics suivants ne constituent pas des aides d'État et ne sont donc pas soumis aux règles de cumul et de minimis : financements relevant de marchés publics, d'aides à destination d'activités non économiques ou à vocation purement sociale.

4

Dialoguer avec les financeurs publics et se doter d'outils de suivi précis

Il est nécessaire de dialoguer avec les financeurs publics pour éviter au maximum la règle de minimis en proposant un régime exempté quand cela correspond à l'objet de la subvention. Il est également recommandé de tenir un tableau de suivi détaillant les financements reçus, leur régime et leur éligibilité.

5

Comprendre les principaux régimes exemptés aux aides d'État

Les principales aides publiques relevant a priori des aides d'État mais qui n'ont pas été notifiées auprès de la Commission Européenne sont les suivantes :

- Des aides de minimis (aides n'ex-cédant pas le plafond de 300 000 euros, sur une période de trois exercices fiscaux).
- Des aides octroyées dans le cadre d'un SIEG (Service d'Intérêt Économique Général).
- Des régimes d'exemptés listés par la Commission.

Ressources hybrides et fiscalité des tiers-lieux



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

Les tiers-lieux sont des espaces hybrides qui combinent diverses activités et ressources lucratives et non lucratives. Cette dualité soulève des questions complexes : comment concilier des objectifs financiers avec une mission désintéressée ? Cette diversité des activités - entre associatif et actions commerciales - soulève également des enjeux fiscaux. Il est ainsi nécessaire de se poser la question de la nature des différentes activités et de leur impact fiscal pour le tiers-lieu.

1

Comment savoir si son tiers-lieu est d'intérêt général ?

Pour qu'une organisation soit considérée d'intérêt général, elle doit remplir plusieurs conditions cumulatives essentielles :

- Ne pas s'adresser à un cercle restreint de personnes. Son action doit bénéficier à un large public.
- Adopter une gestion désintéressée. Les dirigeants et responsables de l'organisation ne doivent pas tirer de bénéfices personnels de leur engagement.
- Ne pas pratiquer d'activités lucratives de façon prépondérante. Bien que des revenus puissent être générés, ceux-ci ne doivent pas dominer l'objectif principal, qui doit rester l'intérêt collectif plutôt que la recherche de profit.
- Les recettes encaissées des activités lucratives sur l'année civile doivent être inférieures à 78 596€, et les activités non lucratives doivent être prépondérantes en termes de ressources et/ou de temps.

3

Quelles solutions en présence de multi-activités lucratives et non lucratives ?

Si vous pratiquez à la fois des activités lucratives et non lucratives, plusieurs solutions s'offrent à vous pour organiser votre structure. La première option consiste à créer une seule association totalement fiscalisée, c'est-à-dire que l'ensemble de vos activités, qu'elles soient lucratives ou non, seront soumises à fiscalité. La deuxième option est de mettre en place une seule association sectorisée, où vous séparez clairement les activités lucratives des non lucratives au sein de la même structure. Seules les activités lucratives de l'association seront alors soumises à fiscalité. Enfin, vous pouvez choisir de créer une société commerciale fiscalisée et une association non fiscalisée, en organisant une filialisation. Dans ce cas, la société prendra en charge les activités lucratives et sera soumise à une fiscalité classique, tandis que l'association gèrera les activités non lucratives, non soumises à l'imposition.

4

Avantages et inconvénients de la sectorisation

La sectorisation fiscale, qui consiste à répartir les activités économiques en différents secteurs pour adapter le traitement fiscal à leur nature, est un levier stratégique qui permet de concilier activités lucratives et non lucratives, financements publics et privés. Mais quels sont les véritables avantages et inconvénients de cette pratique ?

Principaux avantages

- Réduit le risque fiscal en clarifiant la distinction entre les différentes activités.
- Ouvre le droit à la déduction partielle de la TVA, ce qui peut alléger certains coûts.
- Permet d'émettre des reçus fiscaux, facilitant les dons et le mécénat, tout en donnant accès au bénévolat.
- Permet de conserver le statut d'intérêt général.

Principaux inconvénients

- Impossible de déduire la totalité de la TVA, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires.
- Alourdit et complexifie les obligations fiscales.
- Augmente le coût des honoraires comptables car nécessite une gestion plus minutieuse.
- Peut augmenter les coûts fiscaux dans certains cas.
- Enfin, une vérification régulière et annuelle est nécessaire pour assurer la conformité des activités, ce qui ajoute une charge supplémentaire à la gestion.

2

Comment savoir si son tiers-lieu a des activités lucratives et donc soumises à la fiscalité ?

Le tiers-lieu doit valider plusieurs critères essentiels.

- Il faut d'abord s'assurer de l'absence de relations privilégiées, garantissant ainsi l'objectivité de l'organisation. La gestion doit être désintéressée, avec des dirigeants bénévoles ou rémunérés en dessous de $\frac{3}{4}$ du SMIC, avantages en nature inclus.
- Une analyse de la concurrence est nécessaire pour savoir si des concurrents existent dans la même zone géographique et, si oui, si les activités proposées se distinguent clairement (produit, prix, public, publicité).

Sécuriser son projet, comprendre les risques fiscaux



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

Comment sécuriser les exonérations fiscales et l'éligibilité au mécénat des tiers lieux ? De nombreux tiers lieux sont organisés en associations à but non lucratif, bénéficiant d'exonérations fiscales (TVA, impôt sur les sociétés, etc.) et du régime du mécénat, sous condition de gestion désintéressée. Cependant, cette gestion peut être remise en question si la propriété des lieux est détenue par les fondateurs ou si des relations privilégiées avec des entreprises existent. La fiscalisation peut alors être une solution pour sécuriser le projet.

1

Le bénévolat des dirigeants est le fondement des avantages fiscaux

Le bénévolat des dirigeants est essentiel pour bénéficier des avantages fiscaux des associations, notamment l'exonération d'impôts commerciaux et l'éligibilité au mécénat. Toute rémunération des dirigeants exclut ces avantages, sauf exceptions spécifiques pour les grandes associations.

2

L'exonération d'impôt exclut toute logique de rémunération professionnelle ou d'enrichissement personnel

L'exonération d'impôt des associations interdit toute logique de rémunération professionnelle ou d'enrichissement personnel pour les dirigeants. Les associations doivent se conformer à la gestion désintéressée, et tout montage permettant des bénéfices personnels est sanctionné par la jurisprudence.

3

Attention à la gestion de fait

La gestion de fait survient lorsque des personnes autres que les dirigeants officiels « exercent un contrôle effectif et constant de l'association et qui en définissent les orientations ». Il est essentiel de prouver que les décisions sont prises par les dirigeants de droit et que les cadres rendent des comptes régulièrement dans le cadre de délégations de pouvoirs limités dans le temps et dans le périmètre.

4

Risque de fiscalisation pour les fondateurs propriétaires personnellement ou en SCI

Il convient d'être prudent lorsque les fondateurs dirigeants possèdent les locaux du tiers-lieu (directement ou via une SCI), car les loyers perçus ou la prise en charge de travaux par l'association pourraient être considérés comme des rémunérations indirectes, compromettant la gestion désintéressée de l'association. Dans ce type de montage, il convient donc d'établir et de conserver des justificatifs permettant d'attester que le loyer pratiqué correspond à la valeur locative des locaux ou de démontrer que la prise en charge par l'association de travaux de réhabilitation ou d'embellissement est réalisée à des conditions normales.

5

Attention aux relations privilégiées entre une association et une société commerciale

Les montages hybrides entre une association et une société commerciale comportent un risque fiscal théorique de « relations privilégiées » entre l'organisme et sa filiale en cas de « complémentarité commerciale », de « répartition de clientèle », ou d'« échanges de services ». À ce jour, les cas jurisprudentiels de relations privilégiées visent principalement l'hypothèse où une association procure des avantages concurrentiels à des entreprises ou des professionnels membres. Sont visées les associations composées d'entrepreneurs et d'entreprises qui bénéficient de ses services.

6

La fiscalisation de l'association peut être la solution la plus sécurisée

Si le projet de tiers lieux est le projet professionnel des fondateurs qui entendent se rémunérer avec, la fiscalisation totale de la structure leur permettra de supprimer tout risque fiscal et de bénéficier d'une très grande liberté d'organisation et d'action. La fiscalisation suppose que le modèle économique puisse supporter la vente de prestations avec un prix augmenté du montant de la TVA et la contribution économique territoriale, ainsi que de renoncer au mécénat.

7

Il est déconseillé de faire des reçus fiscaux

Compte tenu du nombre de refus constatés ces dernières années, il est déconseillé de demander des reçus fiscaux à l'administration fiscale.

Sécuriser son foncier



Scanner le QR code
Pour lire la fiche
complète et découvrir
les ressources
complémentaires.

Pour la plupart des tiers-lieux, le bâtiment constitue une ressource centrale pour développer et pérenniser leurs actions. Pour autant, la pression immobilière, la complexité des accès aux financements, les logiques de marchandisation et de financiarisation et les variations politiques locales les exposent à une instabilité économique et une pression financière constante. Les tiers-lieux peuvent alors s'éloigner de leur objet et de leurs missions d'intérêt général. La sécurisation foncière des tiers-lieux doit, en ce sens, permettre de garantir la maîtrise d'usage aux communautés qui les animent en tant qu'espaces de créativité, de professionnalisation et de cohésion sociale.

1

Trouver un modèle de propriété partagée ou de location long-terme pour assurer une maîtrise foncière par la communauté d'usage du tiers-lieu

À l'image des tiers-lieux, plusieurs modèles non-lucratifs et non-spéculatifs peuvent favoriser ce rapprochement entre l'usage et la propriété et notamment le bail emphytéotique, la forme associative ou la société coopérative d'intérêt collectif.

2

Mobiliser les bons acteurs publics ou privés nécessaires à la sécurisation de son foncier

Lorsque l'on se lance dans l'acquisition ou la location très long-terme de son foncier, on peut être perdu face à la diversité des acteurs à associer (collectivités territoriales, banques et investisseurs, foncières solidaires, etc.) Il est donc nécessaire de prendre le temps de se poser les bonnes questions: Qui est propriétaire de mon bâti? Est-ce que je souhaite ouvrir la gouvernance du tiers-lieu, notamment à ma collectivité territoriale? Quelle est ma capacité d'apport en fonds propres? Est-ce que mon modèle économique me permet de rembourser un prêt?

3

Comprendre les implications sociales et financières de mes choix de maîtrise foncière

Le taux d'effort -prêt à rembourser à une banque en cas d'achat ou loyer à payer à un propriétaire par exemple -revêt une dimension politique forte. Par exemple, dans le cas d'une

acquisition, il est souvent nécessaire de mobiliser des grosses sommes d'argent et donc d'avoir recours au prêt ou à l'investissement: auprès de qui pouvez-vous et souhaitez vous le faire?

4

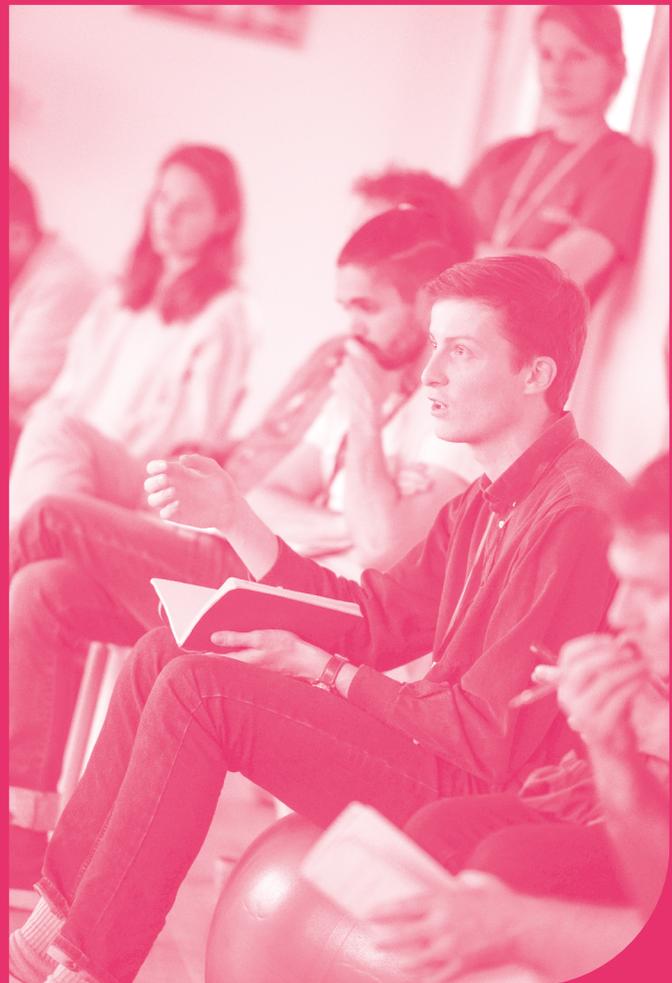
S'approprier les enjeux et monter en compétences

Il est indispensable de se faire accompagner par des structures appropriées au regard des problématiques: renégocier et écrire un bail, construire un plan de financement, identifier des partenaires financiers, s'approprier les outils d'une collectivité, etc. Il est également essentiel que les collectifs puissent monter en compétences et se former aux enjeux et outils de la maîtrise foncière notamment grâce à l'accompagnement des réseaux régionaux de tiers-lieux, des foncières solidaires et du programme « Accompagner les tiers-lieux » porté par France Tiers-Lieux.

5

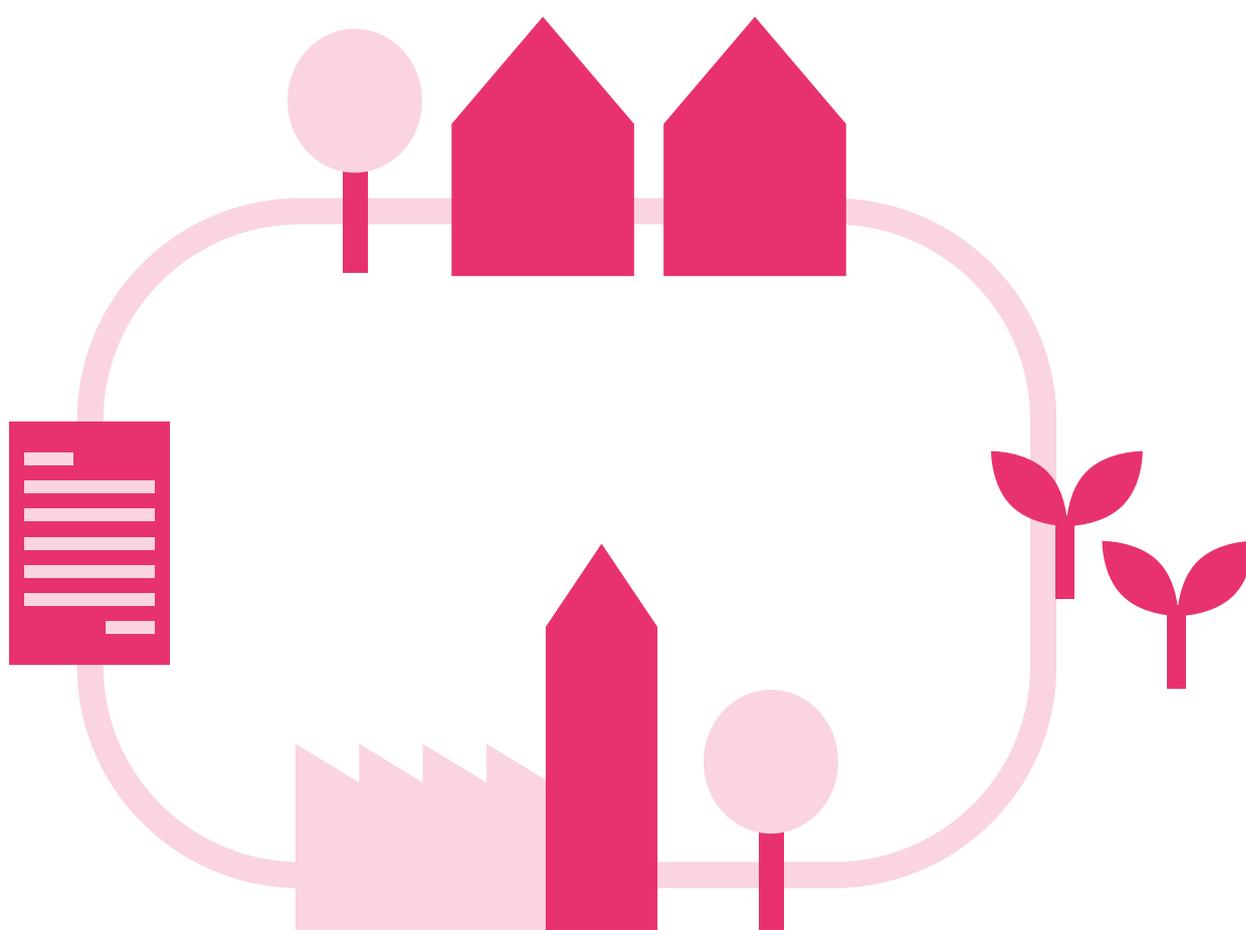
Construire des outils communs pour une sécurisation foncière soutenable et non-spéculative des tiers-lieux

Des outils communs (levées de fonds citoyennes mutualisée ou fonds de garantie mutualisé par exemple) peuvent être construits pour faciliter leur sécurisation dans une logique collective propre qui caractérise les tiers-lieux et plus largement l'Économie Sociale et Solidaire investisseurs. Fonds propres, apports associatifs, titres participatifs ou prêts subordonnés présentent des niveaux de risque et de coût variables.



2.4 Découvrir les outils communs et les ressources partagées pour les tiers-lieux

L'appel à communs des tiers-lieux



Un outil au service de la mutualisation de ressources entre tiers-lieux

L'espace Ressources de *Faire Tiers-Lieux*, situé dans le tiers-lieu éphémère, était, entre autres, dédié à la présentation de l'appel à communs des tiers-lieux. Les équipes de France Tiers-Lieux et de la Fabrique à communs ont présenté la plateforme dédiée et les communs qui y ont été déposés afin de répondre aux interrogations des tiers-lieux. Lancée en septembre 2024, l'Appel à communs des tiers-lieux poursuit plusieurs objectifs :

- Identifier les ressources ouvertes et partagées qui sont utiles aux tiers-lieux.
- Faciliter la mutualisation entre tiers-lieux.
- Soutenir les collectifs qui prennent soin de ces ressources et leur permettre d'élargir leur communauté d'utilisateurs, de contributeurs et de financeurs.

Les communs

Faire Tiers-Lieux a aussi été l'occasion de présenter aux tiers-lieux le principe de la campagne de cofinancement de l'appel à communs, qui a vocation à soutenir financièrement les collectifs qui portent les communs. La toute première campagne, abondée par France Tiers-Lieux, a pour objectif de booster les investissements des tiers-lieux. Son fonctionnement est simple: dès qu'un tiers-lieu investit 100€ sur un commun, France Tiers-Lieux double ce montant (dans la limite de 500€ par tiers-lieu) ce qui permet aux porteurs du commun de recevoir 200€ pour réaliser les actions nécessaires au maintien ou au développement de la ressource.

Présentation de communs

Des présentations de communs ont été faites pour faire découvrir ses ressources aux tiers-lieux et leur permettre d'échanger avec celles et ceux qui les portent. Trois communs présentés dans le cadre de l'appel à communs:

TiBillet

TiBillet est un ensemble d'outils libres (conçus dans les tiers-lieux et pour les tiers-lieux) pour simplifier la gestion des événements culturels, des adhésions associatives et des transactions financières. Il offre aux organisateurs d'événements, aux salles de concert, aux festivals, aux associations culturelles et aux collectivités locales un ensemble d'outils flexibles pour gérer efficacement leurs opérations. TiBillet c'est à la fois une caisse enregistreuse, un système de paiement Cashless (NFC), un outil de gestion d'adhésion et de valorisation du bénévolat, une billetterie et un agenda fédéré, un outil de gestion de prise de commande et de gestion de monnaies (locales, temps ou libres).

Commune Mesure

L'objectif de Commune Mesure est de permettre aux porteurs de projets d'évaluer les impacts de leurs tiers-lieux en toute autonomie. Commune Mesure est une plateforme ressource, libre et gratuite dédiée à l'évaluation des tiers-lieux et lieux hybrides, développée depuis 2018 par un consortium d'acteurs et d'actrices des secteurs des tiers-lieux et de l'ESS. Commune Mesure entend outiller ces acteurs et les encapaciter en défendant une approche évolutive, accessible et apprenante de l'évaluation visant à:

- Aider au pilotage, au suivi des projets et à la prise de décisions.
- Fédérer les parties prenantes autour des projets.
- Expliciter, (se) rendre compte de ce qui se joue dans les tiers-lieux.
- Aider à la mise en récit des pratiques en tiers-lieux.

Movilab

Movilab est l'espace de documentation des tiers-lieux: un outil gratuit à disposition des tiers-lieux pour bâtir de la connaissance au sein de leur collectif et en coopération avec leurs territoires d'action. C'est aussi une incroyable bibliothèque dans laquelle est rassemblée l'expérience des tiers-lieux et que l'on peut sonder lorsque l'on cherche à se bâtir une communauté et à trouver l'inspiration et l'énergie nécessaire pour se lancer dans des projets de tiers-lieux.



Pour se rendre
sur la plateforme de l'appel
à commun des tiers-lieux



2.5 Les ressources présentes au sein du tiers-lieu éphémère

Tous les épisodes
du podcast
sont disponibles ici



Réseau Régional Bourgogne Franche Comté

- Synthèse *Culture et métiers-secteur culturel en BFC*
- *Une boussole pour créer votre tiers-lieu*
- Podcast *Tiers-lieux une quête de sens (pour de vrai!)*

Le site du
réseau est disponible ici



Réseau Sud Tiers-Lieux

Le site du
réseau est disponible ici



Réseau La Rosée (Occitanie)

- *Panorama des tiers-lieux en Occitanie*

Le panorama
des tiers-lieux ligériens
visible ici



Réseau CAP (Pays-de-la-Loire)

- *Le panorama des tiers-lieu ligériens*

Ressources
de l'Observatoire
des tiers-lieux



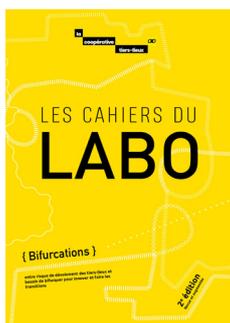
L'Observatoire des Tiers-Lieux

Dépliant *Piloter
un tiers-lieu* visible ici



La Coopérative Tiers-Lieux (Nouvelle Aquitaine)

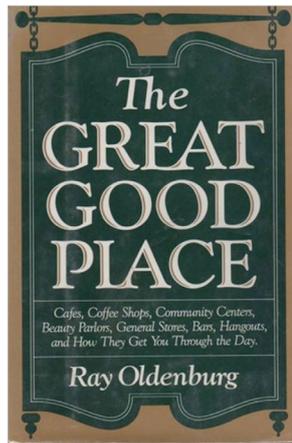
- Dépliant *Piloter un tiers-lieu*
- La revue collector sur les tiers-lieux:
Revue sur les tiers-lieux #11 *L'accueil*
Revue sur les tiers-lieux #12 *Habiter*
- Les Cahiers du Labo - 2^e édition, *revue et augmentée*
- *Le lien social, c'est la santé!*
- *HomeMade - Le mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022*
- Guide *Passer à l'action, Les tiers-lieux nourriciers engagés dans la transition agroécologique et alimentaire*
- *Coopération entre tiers-lieux nourriciers et projets alimentaires de territoires en Nouvelle-Aquitaine*



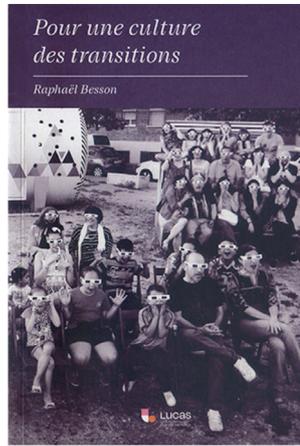
Une librairie dédiée



Ray Oldenburg, *The great good place*
Grand Central Publishing



Raphaël Besson, *Pour une culture des transitions*
Les éditions du LUCAS



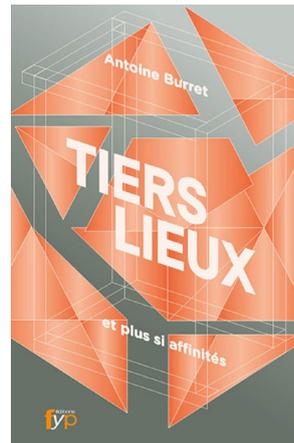
Michel Lallement, *L'Âge du faire*
Seuil



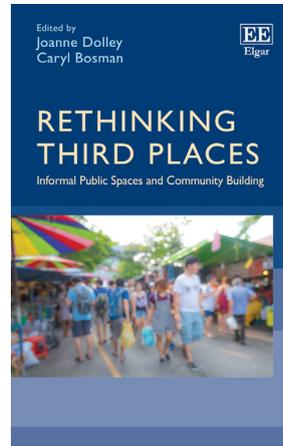
Camille Bosqué, *Open design. Fabrication numérique de mouvement maker* - Editions B42



Antoine Burret, *Tiers Lieux et plus si affinités*
Editions FYP



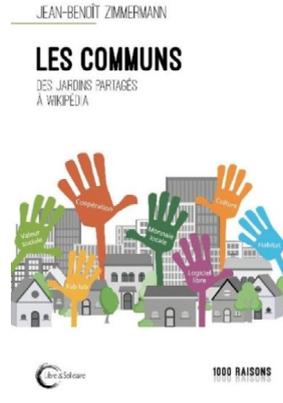
Joanne Dolley et Caryl Bosman, *Rethinking third places* - Elgar



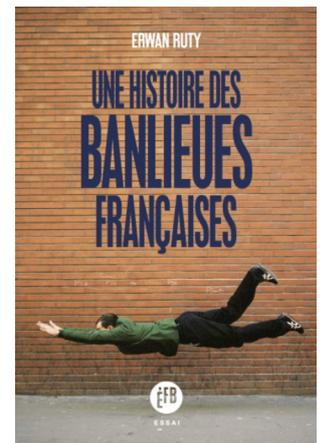
Thomas Boccon-Gibod et Thomas Perroud, *Les communs sans tragédie* - Hermann



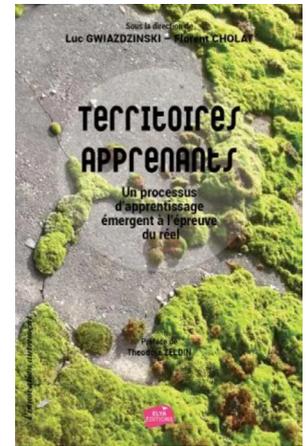
Jean-Benoît Zimmermann, *Les Communs Libre et solidaire*



Erwan Ruty, *Une histoire des banlieues françaises*
Les Pérégrines



Luc Gwiazdzinski et Florent Cholat, *Territoires apprenants* - Elva Editions



Encore Heureux, *Lieux infinis*
Editions B42



Joëlle Zask, *Écologie et démocratie*
Premier Parallèle



Communauté des Acteurs Publics Engagés à Faire Tiers-Lieux (CAPE)

Les acteurs publics
mobilisés aux cotés
des tiers-lieux



Pour cette seconde édition de *Faire Tiers-lieux*, un Parcours Acteurs Publics a été organisé pour permettre aux agents publics et aux élus qui accompagnent et soutiennent les tiers-lieux de se rencontrer, d'échanger et de se former.



La création de ce parcours se faisait l'écho de la place cruciale que les acteurs publics occupent aux côtés des tiers-lieux, mais aussi de leur volonté d'échanger davantage entre acteurs publics sur les tiers-lieux. Les objectifs de ces temps dédiés étaient de faire connaître les outils à la disposition des acteurs publics pour accompagner les tiers-lieux, de les sensibiliser aux spécificités de ces dynamiques, aux enjeux de transformation publique qu'elles soulèvent, et de les inviter à rejoindre la Communauté des Acteurs Publics Engagés pour les tiers-lieux (CAPE), afin de renforcer les échanges et l'entraide.

Parcours Acteurs Publics

- Une visite apprenante, dédiée aux acteurs publics, du tiers-lieu Les Herbes Folles.
- Une table ronde sur le rôle des collectivités.
- Un temps d'interconnaissance et de convivialité entre agents publics.
- Un atelier entre agents publics pour partager des réussites et des obstacles.
- Un temps de formation autour du MOOC Tiers-lieux et collectivités : faire ensemble, développé par France Tiers-Lieux et le CNFPT.

Cette programmation spécifique a réuni plus de 160 élus et agents publics, issus de tous les échelons territoriaux. Au-delà des temps entre acteurs publics, l'engagement des élus, la mobilisation des agents publics et leurs discussions avec les tiers-lieux durant toute la durée de l'événement ont démontré une ambition commune : faire des tiers-lieux des acteurs centraux des transformations écologiques, sociales et économiques des territoires, capable de réinventer les liens entre action publique et société civile organisée.

Découvrez le MOOC

Tiers-lieux et collectivités : faire ensemble

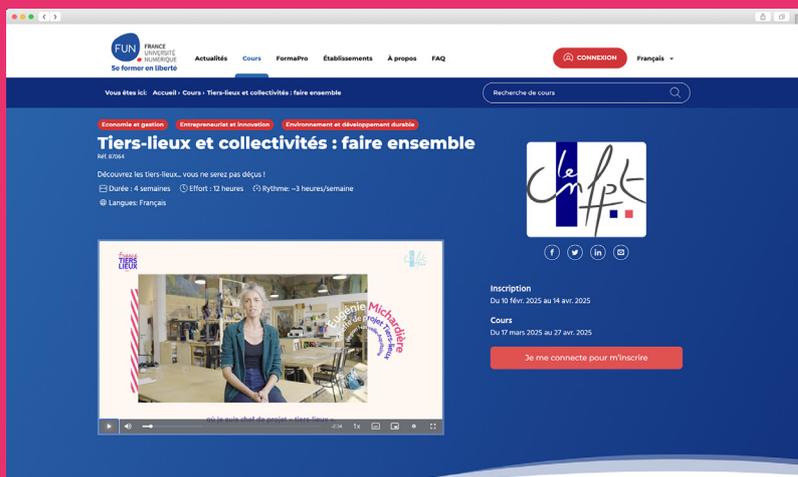
En 2023, France Tiers-lieux et le CNFPT se sont associés pour produire un MOOC « Tiers-lieux et collectivités : faire ensemble ». Conçu et animé par une équipe pédagogique composée de professionnels des tiers-lieux et de l'action publique, ce MOOC est un outil de formation à destination des agents publics des collectivités territoriales et des élus locaux qui travaillent ou qui souhaitent travailler avec les tiers-lieux de leur territoire. Il donne en 4 séances des clés de compréhension essentielles :

1. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?
2. Quels sont les liens entre tiers-lieux et action publique ?
3. Comment accompagner les tiers-lieux de mon territoire ?
4. Sur quelles ressources s'appuyer ?

Entièrement gratuites et ouvertes à toutes et tous, deux sessions du MOOC sont organisées chaque année, au printemps et l'automne. Pendant ces périodes de 6 semaines, vous pouvez suivre les contenus et effectuer les activités interactives à votre rythme. France Tiers-Lieux vous invite également à participer à des réunions d'échanges en ligne, afin de favoriser le débat, de répondre à vos questions et de partager des ressources pour aller plus loin.

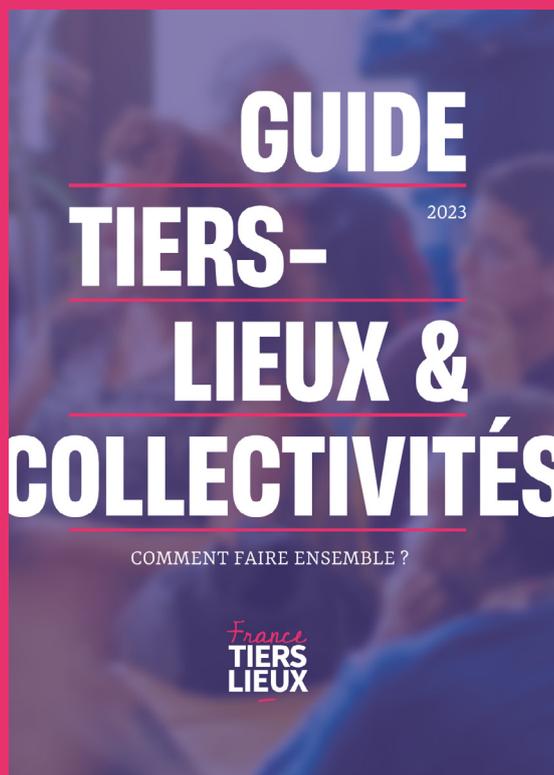
Le MOOC en chiffres

5614 inscrits en 2024
40% d'agents publics
35% de citoyens
25% de tiers-lieux
521 certifications délivrées à l'issue du MOOC



S'inscrire à la prochaine session en octobre 2025.

Pour en savoir plus, écrivez-nous à : contact@francetierslieux.fr



Retrouvez ici
le guide *Tiers-lieux
et collectivités*



Retrouvez ici l'intégralité
du baromètre

Le Guide *Tiers-lieux* et collectivités

Ce guide est un outil au service des collectivités pour les aider à comprendre et accompagner les acteurs des tiers-lieux. Il se nourrit des échanges et interactions que nous avons depuis cinq ans avec plusieurs centaines d'élus locaux et d'agents publics engagés aux côtés des tiers-lieux. Il met en lumière les enseignements que nous tirons de ces expériences de collaborations, réussies ou non. Il se compose de nombreux retours d'expériences, témoignages et conseils d'élus, agents publics et porteurs de tiers-lieux.

Le Baromètre *Élus locaux* et tiers-lieux 2024

Les résultats du premier Baromètre « Élus locaux et tiers-lieux » démontrent que les élus locaux sont déjà nombreux à participer activement au développement des tiers-lieux. Les propos et les réponses recueillis auprès de 204 élus locaux viennent confirmer le rôle central des élus locaux aux côtés des tiers-lieux, pour développer des activités d'intérêt général et répondre aux besoins des territoires. Selon 75% des élus locaux, les tiers-lieux luttent contre l'isolement et renforcent le lien social. Le baromètre permet de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les élus avec les projets de tiers-lieux. Il confirme que l'implication des élus locaux est un facteur clé de réussite essentiel pour les projets de tiers-lieux.

L'offre de soutien en ingénierie de l'ANCT

À destination des collectivités

Dans le cadre de son marché d'ingénierie, l'ANCT peut accompagner toute collectivité qui porte un projet de tiers-lieux sur son territoire. L'appui proposé peut concerner :

- L'étude d'opportunité et de faisabilité du projet au regard de la mobilisation citoyenne.
- La phase de co-construction du projet et programmation du lieu.
- L'enjeu de sécurisation du modèle économique du lieu.

Une prise en charge financière est possible en fonction de la taille de la commune. La prise de contact se fait par les préfetures (SGAR et délégués territoriaux de l'ANCT).

+ de 160 acteurs publics présents à Faire Tiers-Lieux

**53 participants
au café de la
CAPE**

**50 participants
à la visite
apprenante**

**42 participants
à l'atelier
pair-à-pair**

**38 participants
à la formation
autour du MOOC**

Un temps convivial pour échanger sur la CAPE

Le mercredi 9 octobre, le parcours public a débuté par un Café de la CAPE. Ce temps informel, à la fin du déjeuner, a été l'occasion pour les acteurs publics présents de se rencontrer et d'échanger sur cette communauté qui réunit des acteurs publics engagés pour les tiers-lieux. La CAPE a pour ambition de renforcer les coopérations entre acteurs publics et tiers-lieux, et d'essaimer les bonnes pratiques identifiées partout en France. Animée par France Tiers-lieux, l'ANCT et les réseaux régionaux de tiers-lieux, elle réunit et outille des agents publics amenés à travailler avec des tiers-lieux afin de leur permettre de les soutenir au mieux. Ce café fût l'occasion de présenter la feuille de route 2025 de la CAPE :

1. Créer de l'interconnaissance entre acteurs publics et tiers-lieux grâce à des événements régionaux et nationaux
2. Outiller les acteurs publics afin qu'ils puissent soutenir et accompagner les tiers-lieux
3. Sensibiliser les différents échelons de collectivités et les services déconcentrés de l'État (DRAC, DREETS, SGAR) sur le sujet tiers-lieux
4. Animer des temps et des espaces de réflexion, d'apprentissage et de réflexion entre agents publics afin de leur permettre de s'entraider

À l'issue de cette présentation, les acteurs publics présents ont pu faire part de leur besoin afin d'affiner cette feuille de route. 5 grandes thématiques sont alors ressorties : acculturer les élus locaux ; accompagner les tiers-lieux ; impulser des projets de tiers-lieux ; mesurer leur impact et celui des politiques publiques de soutien ; échanger entre acteurs publics.

Un atelier entre pairs pour partager ses réussites autour des tiers-lieux

Dans la continuité du Café de la CAPE, une cinquantaine d'acteurs publics se sont retrouvés autour d'un atelier conçu par un petit groupe d'agents publics engagés sur le sujet des tiers-lieux : Eugénie Michardière (Région Nouvelle-Aquitaine), Corinne Rosmini (Ville de Marseille), Martin Niedzela (Métropole du Grand Paris) et Pauline Metton (Commune de Lourmarin). Au programme de cet atelier : se rencontrer et partager avec les autres un projet réussi ou un obstacle levé dans le soutien de la collectivité aux tiers-lieux. Réunis en petits groupes, ils ont pu échanger sur la manière dont leur collectivité impulse, gère, encourage, finance ou accompagne les tiers-lieux.

« Pour soutenir un tiers-lieu, la commune peut décider d'y implanter des services publics : un guichet France Services, un Conseiller numérique, une Mission Locale ou encore un service de la Mairie. C'est ce que nous avons fait à Saint-Loup-Lamairé. En installant un guichet France Services dans le tiers-lieu associatif du village, qui touche de nouveaux publics, l'accès aux services publics s'améliore et la fréquentation du tiers-lieu augmente ! Pourquoi les régions et les départements n'y installeraient pas eux aussi des antennes de leurs actions ? »

Pascal Bironneau, Maire de Saint-Loup-Lamairé

« À Marseille, nous avons organisé la visite de 15 tiers-lieux sur 3 jours avec des agents de tous les services de la Ville concernés, de près ou de loin, par les tiers-lieux. L'objectif était d'acculturer les différents services aux points forts et aux fragilités des tiers-lieux. Nous avons complété ce circuit de visites apprenantes par une étude des tiers-lieux marseillais afin de disposer d'éléments tangibles sur leurs impacts territoriaux. »

Corinne Rosmini, Chargée de mission à la Direction Générale des Services de la Ville de Marseille





3. Se rencontrer

Partie 3 Parce que *Faire Tiers-Lieux* c'est aussi et avant tout laisser la place à l'informel, aux rencontres inattendues, aux discussions improvisées, autour d'un café, d'un verre, d'une danse... essentiels pour tisser des liens solides entre les acteurs, imaginer des projets collectifs ou faire naître des coopérations, plusieurs temps et espaces de convivialité ont été aménagés pendant les rencontres. Retrouvez celles et ceux, artistes et participants, qui ont également participé à *Faire Tiers-Lieux* en 2024, grâce à leur talents de musicien, de chanteur, de danseur, d'acteur, d'humoriste...

À la rencontre de tiers-lieux occitans

Edenn

Edenn est un tiers-lieu nourricier situé au nord de Toulouse, dédié à l'agriculture urbaine et à l'alimentation responsable. Créé en 2018 par l'association Synethic, Edenn regroupe aujourd'hui quatorze structures (associations, maraîchers, entreprises), soit l'équivalent de 60 emplois. Sur 1,7 hectare, le lieu comprend bureaux, salles de réunion, zones de maraîchage et de compostage et un chantier d'insertion. Lauréat de plusieurs appels à projets comme « Dessine-Moi Toulouse », Edenn répond à l'ambition de faire d'un secteur historiquement maraîcher un quartier durable et porteur de dynamiques agricoles et alimentaires métropolitaines.

216 route de Launaguet,
Toulouse
edenn-toulouse.fr

RoseLab

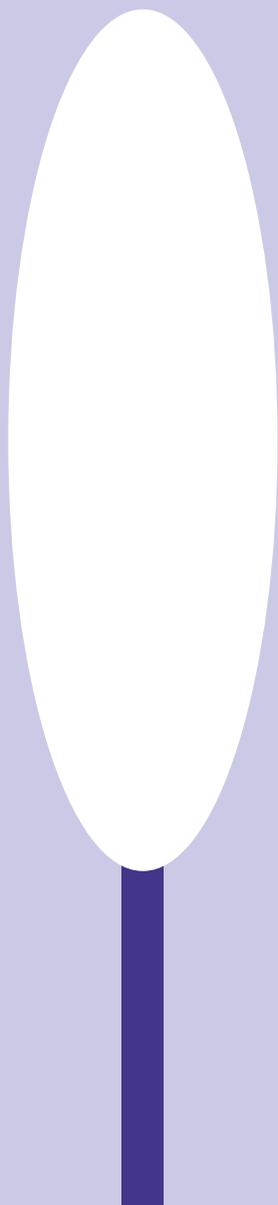
Fondé en 2019 et hébergé par La Cité à Toulouse, Le RoseLab (labellisé Lieu Totem de l'ESS et Fablab d'Occitanie) accueille artisans, citoyens et entrepreneurs dans un espace de fabrication partagé et distribué, qui recouvre fabrication numérique, fabrication conventionnelle, artisanale et industrielle, loisirs créatifs et formation. Avec ses 800 m² d'ateliers, 90 outils, 30 machines et 9 labs, le lieu mobilise une grande communauté de « makers », et met l'accent sur le partage de compétences et le travail collectif. Au RoseLab, le « faire ensemble » est mis en avant et rapproche nombre de personnes et entreprises venus d'univers différents : makers, universités, entreprises, artisans, ainsi que grand public se retrouvent dans ce lieu emblématique de l'économie collaborative et durable.

55 av. Louis Bréguet
La Cité, Toulouse
roselab.fab-manager.com

Le 100^e Singe

Le 100^e Singe, fondé en 2015 à Castanet-Tolosan, est un tiers-lieu nourricier (labellisé Fabrique de territoire et Manufacture de proximité) et incubateur agricole qui allie ferme et espace de travail partagé. Sur 800 m² de bâtiments, 3 hectares de champs et 6 sites d'incubation maraîchère, il favorise les rencontres entre maraîchers, télétravailleurs, citoyens et professionnels. Avec son espace-test agricole, le lieu met à disposition des futurs agriculteurs agroécologiques, des terres, des outils et un accompagnement spécifique. Les espaces de travail partagés, quant à eux, permettent aux travailleurs indépendants de venir travailler et partager savoirs et compétences avec le grand public. Enfin, la coopérative Le Labo du 100^e Singe accompagne les collectivités et collectifs dans leur processus de transition écologique et sociale.

27 route de Rebigue,
Castanet-Tolosan
le100esinge.com



La Bouillonnante

La Bouillonnante, portée par l'Agence Intercalaire (spécialisée dans la revalorisation d'occupations temporaires), est un tiers-lieu de 8000 m² situé dans l'ancien bâtiment d'Orange à Toulouse, réhabilité en 2022. Ce projet, dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS), héberge plus de 70 structures engagées dans l'ESS, la culture et l'économie circulaire, notamment sur les questions d'alimentation durable, d'anti-gaspillage et de circuits courts. Ce vaste espace composé de bureaux partagés, d'un café associatif, d'un coworking, et des résidences d'artistes, crée une dynamique collaborative au cœur du quartier prioritaire Soupetard.

24 Rue du Général Ferrié, Toulouse
[instagram/la.bouillonnante](https://www.instagram.com/la.bouillonnante)

Les Herbes Folles

Situé dans le quartier de Bonnefoy, le tiers-lieu des Herbes Folles regroupe à ce jour plus d'une dizaine de structures de l'ESS, qui travaillent autour des thématiques de l'économie circulaire, de la mobilité douce et de la culture. Sur 1 500 m², les Herbes Folles propose coworking, cours et réparation de vélo, fabrication de mobilier urbain et réemploi de matériaux du BTP. Les Herbes Folles se compose ainsi d'un Pôle ESS, d'un cinéma de quartier (La Forêt Électrique), d'un atelier de fabrication, d'un café et d'un futur habitat participatif, le Rosa Verde. Agréé structure d'insertion professionnelle, le pôle ESS des Herbes Folles se sert de la rénovation de son bâtiment comme support de formation vers les métiers du BTP pour les personnes éloignées de l'emploi.

31 chemin de Lapujade,
Toulouse
[facebook/herbesfolles](https://www.facebook.com/herbesfolles)

Les Halles de la Cartoucherie nous accueillent!

Créées en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en 2016 par Toulouse Métropole pour dynamiser le quartier de la Cartoucherie, les Halles de la Cartoucherie, projet transdisciplinaire, réunissent sur 13 500 m² des activités de restauration, de sport, des espaces de travail ainsi qu'une programmation culturelle et socio-culturelle. Elles occupent l'un des derniers bâtiments d'un ensemble industriel destiné pendant deux siècles à la production de pièces d'armement pour les armées françaises. Portées par un collectif de coopératives, les Halles de la Cartoucherie s'inscrivent dans les 6 lieux totems de l'ESS de Toulouse Métropole: des tiers-lieux collectifs et innovants à forte identité ESS, qui génèrent par leur activité un impact sociétal positif et contribuent aux transitions économique, sociale et écologique.

La Passerelle Negreneys

La Passerelle Negreneys, fondée en 2019 par l'association Sozinho, est un café associatif et lieu de vie situé à Toulouse. Le tiers-lieu promeut l'appropriation de l'espace par les usagers avec une multitude d'événements et d'initiations artistiques. Avec ses 300 m² de locaux, La Passerelle propose un environnement convivial où les habitants peuvent se rencontrer et échanger; hors-les-murs, elle réunit également publics, artistes et habitants dans d'autres lieux insolites et propices à la diffusion culturelle. Labellisé EVS (Espace de Vie Sociale) et CALM (Comme à la Maison), le lieu utilise l'art et la culture comme levier social et s'implique pour l'insertion des jeunes et lutte contre l'échec scolaire.

38 rue des Anges, Toulouse
sozinho.org/passerelle-negreneys/

Les Imbriqués

L'Atelier des Bricoleurs, fondé en 2014, crée le tiers-lieu Les Imbriqués en 2021, suite au besoin partagé des artisans de se retrouver dans un espace de travail coopératif et convivial. Situé dans le quartier des Minimes, ce lieu de 1000 m² dédié aux savoir-faire manuels, accueille artisans et acteurs de l'ESS et offre des ateliers partagés pour travailler la matière (bois, métal, terre, cuir, tissu et impression), des espaces de résidences et des zones dédiées aux partenaires et entreprises du « faire ». Pas moins de 17 entreprises sont ainsi hébergées dans ce Lieu Totem de l'ESS. Outre la location d'espace en libre-service, Les Imbriqués proposent également des ateliers et stages pour initier aux techniques du bois, du métal, du cuir, de la couture, du vitrail, de la mosaïque et de l'encadrement.

64 rue de Fenouillet,
Toulouse
lesimbriques.fr

Le Fil

Le Fil, porté par Les Imaginations Fertiles et la foncière solidaire ETIC, est un tiers-lieu qui favorise le vivre-ensemble, l'insertion et l'emploi sur le territoire du Mirail. Ce lieu totem de l'ESS s'étend sur 5000 m², dont 3000 m² de surface bâtie, et accueille 50 structures de l'économie sociale, de la culture et de l'artisanat. Avec plus de 200 postes de travail, il favorise la coopération entre acteurs, facilite l'échange de compétences et le développement de projets collectifs sur des problématiques sociales et environnementales. Le Fil accompagne entrepreneurs, associations et collectivités pour repenser des modèles économiques responsables et réfléchir à des espaces et projets immobiliers innovants en co-construction avec les habitants et habitantes du territoire.

2 rue Raymond Lizop,
Toulouse
imaginationsfertiles.fr

Toulouse Espace Couture

Composé d'un espace de coworking et de 5 ateliers loués à des couturières en micro-entreprise, Toulouse Espace Couture œuvre depuis 2021 pour l'échange humain par le biais de l'outil couture. Lieu-ressource pour les couturières qui souhaitent créer du collectif, valoriser les métiers de la couture, ainsi que le réemploi textile, l'espace propose la location de machines à coudre, la vente de tissu de seconde main, des cours de couture ainsi que des réunions d'information sur l'entrepreneuriat. Pour approfondir son volet d'accompagnement, le tiers-lieu est en train de créer un Atelier Chantier d'Insertion afin de valoriser les savoir-faire déjà en place, et faire monter en compétences les personnes participantes tout en les sensibilisant aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

5 rue de Kiev, Toulouse
toulouseespacecouture.fr

La Glanerie

Fondée en 2003, La Glanerie est une ressourcerie toulousaine engagée dans la réduction des déchets et le retour à l'emploi. L'association collecte, valorise, et vend toutes sortes de matériels récupérés, tout en sensibilisant le public aux questions environnementales. Elle favorise aussi le retour à l'emploi à travers son Atelier Chantier d'Insertion, encadrant environ 90 personnes chaque année. Depuis 2004, La Glanerie intervient auprès du grand public et en milieu scolaire, offrant des ateliers sur le réemploi, la consommation responsable, et la réduction des déchets, contribuant ainsi à la transition écologique locale.

37, impasse de la Glacière,
Toulouse
la-glanerie.org



Le Makerspace et ses ateliers Do It Your Self

Le Roselab, tiers-lieu de fabrication toulousain, organisateur et animateur de cet espace, a mobilisé et réuni ses homologues pour donner à voir le rôle et la capacité de fabrication des tiers-lieux de la métropole toulousaine. Le Makerspace ainsi situé dans l'espace central du tiers-lieu éphémère a regroupé 17 machines et organisé trois ateliers Do It Yourself qui ont réunis 67 personnes, ayant participé à la réalisation de 64 objets.

Ces ateliers ont pu se dérouler grâce à l'implication de tiers-lieux, personnes et communautés, tous engagés pour transmettre leur savoir-faire à travers différents types de fabrication, leur goût pour l'expérimentation et leur conviction autour de modèles de production et de consommation plus durables.

Atelier Broderie par Les Munitionnettes

L'atelier a consisté à découvrir les bases de la broderie, de la réparation et de la customisation de vêtements. Les Munitionnettes, animant l'atelier, est une association d'insertion socio-professionnelle dédiée principalement aux femmes, visant à soutenir les publics vulnérables dans leur retour à l'emploi. En utilisant le vêtement comme levier, elle propose une friperie de tenues professionnelles à prix solidaires et un loyer solidaire pour les créatrices.

« Un moment de partage et de créativité, où l'upcycling devient presque thérapeutique! »
Paola, organisatrice-animatrice de l'atelier

Atelier Bois/Cuir par Les Imbriqués

Les Imbriqués, tiers-lieu toulousain des savoir-faire manuels et de l'artisanat, qui met à disposition des espaces de travail du bois, du métal, de la maroquinerie et de la sérigraphie aux professionnels et grand public, a permis à travers cet atelier la découverte des premiers gestes de la maroquinerie.

« Après deux jours d'intense réflexion, voir les participants de l'atelier cuir sourient en découvrant le fruit de leur travail manuel, c'était la satisfaction de voir leurs idées prendre forme sous leurs mains. » *Juliette, organisatrice de l'atelier*

Atelier Fabrication Numérique par Createch, fablab de la Maison des Jeunes et de la Culture Saint-Jean

Plus d'une cinquantaine de participants sont venus découvrir des outils de fabrication numérique, Shaper tools, fraiseuses numériques à main..., pour réaliser et graver de petits objets en bois comme des badges personnalisés. CréaTech est un atelier de fabrication numérique, ouvert au grand public, aux associations et aux entreprises permettant d'imaginer, de créer et de fabriquer tous types d'objets grâce aux outils manuels et à commande numérique.

« Fabriquer des badges "Faire Tiers-Lieux", un beau prétexte pour se rencontrer et faire ensemble dans un bel espace partagé et avoir la satisfaction d'avoir créé un objet de A à Z! »
Thibault, animateur de l'atelier

L'école invitée à Faire Tiers-Lieux

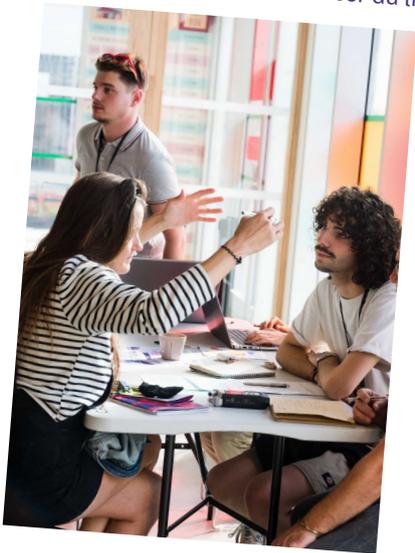


Regard des étudiants

Master 2 APTER « Action Locale et Projets de Territoire » de l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Encadrés par Corinne Siino, Professeure d'aménagement et d'urbanisme à l'Université de Toulouse 2 Jean Jaurès, et Charbel Youssef, Docteur en Urbanisme et aménagement de l'espace, architecte, paysagiste et urbaniste, les étudiants du Master 2 Urbanisme et Aménagement (APTER-Action Locale et Projet de Territoire) de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, analysent comment les tiers-lieux contribuent au bien-vivre des habitants des territoires où ils sont implantés. Cette étude explore deux axes majeurs : le rôle des tiers-lieux dans la création de lien social et leur perception par différents acteurs (habitants, usagers, décideurs locaux) et l'impact de l'aménagement intérieur (forme, lumière, ambiance, confort, acoustique, équipements) sur le bien-être des usagers. Deux hypothèses ont guidé cette analyse :

- l'ancrage territorial d'un tiers-lieu influence sa capacité à tisser du lien



social. Certains sont perçus comme une simple offre d'activités, d'autres comme un moteur de synergies locales.

- l'aménagement intérieur joue un rôle clé dans l'attractivité et la pérennité d'un tiers-lieu. Un espace bien conçu facilite son appropriation par les habitants et renforce son intégration dans le territoire.

L'étude repose sur des méthodes d'enquête mises en place pendant l'événement :

- un questionnaire : mis à disposition de chaque participant à l'événement, en ligne ou par entretien individuel ; 141 ont été récoltés à l'issue de Faire Tiers-Lieux.
- des entretiens : réalisés par les étudiants auprès des participants, de 20 à 30 minutes ; 36 entretiens réalisés.

Fabriquons un tiers-lieu!

Par les élèves de primaire de l'école publique Geneviève De Gaulle-Anthonioz de Toulouse.

L'école primaire voisine des Halles de la Cartoucherie a été invitée à participer aux rencontres nationales des tiers-lieux pour familiariser les élèves à ces dynamiques et devenir support de réflexion sur l'aménagement de leur quartier et de leur ville. Les objectifs pédagogiques fixés :

- faire découvrir aux enfants les tiers-lieux et questionner sur les usages ;
- créer une maquette d'un tiers-lieu idéal et à travers la pratique faire découvrir les outils de fabrication et les pratiques associées notamment autour du réemploi. La réalisation de cette maquette s'est faite avec les machines du Roselab et à partir de matériaux de réemploi ou issus de dons.

Quatre journées ont été organisées en amont de l'événement et dès la rentrée scolaire 2024 avec les tiers-lieux de fabrication toulousains. Animées par le Roselab, Createch, Fabriquet, Artilect, La Belle Fabrique et Toulouse Espace Couture, ces journées ont permis aux enfants de se familiariser avec la notion de tiers-lieu, de concevoir puis de fabriquer la maquette en classe. Ont donc été réunies, pendant ces ateliers mais aussi lors de l'événement Faire Tiers-Lieux, trois classes de 27 enfants, soit 81 enfants qui sont venus présenter à l'écosystème des tiers-lieux leur propre vision de ce que signifie « faire tiers-lieux ».

Convivialité

Les artistes



Faire Tiers-lieux

Gaël Faure

Chant et lecture pour un retour à la terre

En clôture de sa première journée, Faire Tiers-Lieux accueillait Gaël Faure, l'auteur-compositeur et musicien passionné par l'œuvre de Jean Giono, épris comme lui de nature et de voyages immobiles. Habitué à parcourir les tiers-lieux nourriciers pour y jouer son spectacle « permaculturel » et pluridisciplinaire « Le bruit du blé », Gaël Faure était en terrain connu aux Halles de la Cartoucherie. De sa voix envoûtante et accompagné par deux musiciens, il entremêlait chants et récits pour une ode à l'humain et à la terre. « Mais la vérité est que la graine est une machine bien plus perfectionnée que toutes les machines inventées par les hommes. Les boulons qui en assemblent les parties et assurent le jeu de l'ensemble sont d'une souplesse et d'une force inimaginables. »

Extrait de *Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix*
Jean Giono, 1938.

« C'est une route qui se dessine là sous mes pas, sous mes yeux. C'était mon dernier jour à l'usine, dans la chaleur et le bruit je n'ai vu que du feu. [...] Je veux marcher, ne plus m'arrêter, qu'importe l'allure où je vais. » *Siffler*, Gaël Faure

La Maison Clinquante

Blind-test, karaoké et paillettes

Les dernières notes du karaoké laissaient entendre l'espoir dans les voix réunies lors de la deuxième soirée de l'événement. Après les nombreux débats, divergences et questionnements qu'ont fait naître les rencontres Faire Tiers-Lieux, les participants se sont retrouvés dans la salle de spectacle pour partager un moment de rencontre musicale avec, au programme, blind-test et karaoké. Animée par le collectif d'artistes Drag La Maison Clinquante, la soirée a prouvé combien la convivialité est le cœur battant des tiers-lieux, permettant aux acteurs publics, tiers-lieux et autres partenaires de se retrouver sur une même scène, avec passion.

Le Green Washing Comedy Club

Une clôture pleine d'humour avec le *Stand-up bio et bienveillant garanti sans éco-anxiété!*

Quoi de mieux pour clôturer un événement où les questions environnementales ont nourri nombreuses discussions, qu'une heure de bons mots et de punchlines du Green Washing Comedy Club sur les tiers-lieux, qui regorgent d'« écolos » ? Une fin d'événement toute en légèreté, avec les sketches de Yoanna Sallese, Manu Bibard et Suzy Dupin, connaisseurs avérés de tiers-lieux. « Contre le réchauffement climatique, le Green Washing Comedy Club n'a pas de solution. Mais des blagues! »



Les médias présents et Les retombées presse

Plusieurs médias ont répondu présents pour couvrir l'événement national *Faire Tiers-Lieux 2024*. Tour de piste des différents articles et prises de parole.



France Inter Carnets de Campagne

« Partout en France, à la ville et à la campagne [...] tout le monde veut nous raconter tel ou tel nouveau tiers-lieu. Des espaces de coworking, des endroits avec de la restauration, des fablabs... des lieux hybrides assurément [...] et un peu fourre-tout. Mais en réalité cette impression de trop plein est vite balayée par l'enthousiasme et l'engagement de ceux et celles qui portent ces projets à bout de bras. Que ce soit des citoyens ou des élus, parce que souvent un tiers-lieu apporte énormément au territoire où il s'installe : du lien social, mais aussi des réponses aux enjeux sociaux, économiques et alimentaires de demain. Alors, oui ! Encore des tiers-lieux ! » Dorothee Barba, *Carnets de Campagne*

Faire Tiers-Lieux a eu la chance d'accueillir durant quelques jours Dorothee Barba et l'équipe de Carnets de Campagne de France Inter aux Halles de la Car-toucherie. Sur ce nouveau plateau éphémère, ils ont d'abord reçu la co-directrice de l'association 3PA du tiers-lieu Bordanova, Doriane Silvestre et l'auteur-compositeur Gaël Faure. Ce dernier a évoqué son spectacle « Le bruit du blé » joué dans les fermes et les tiers-lieux : « Ça me nourrit d'être dans des endroits comme ça [...] et je pense que l'art y a véritablement sa place. » Doriane Silvestre, quant à elle, faisait part du fonctionnement et des thématiques du tiers-lieu de Lahage : « On y trouve un jardin pédagogique, des formations pour les 16-25 ans aux métiers manuels, un chantier d'insertion, une cantine à base de récup', un café culturel. Ce qui fait le point commun : c'est la transition écologique et sociale et les métiers manuels. » Dans un deuxième épisode, on retrouve le tiers-lieu Polymorphe Corp., avec son co-directeur Pierre Gernet, et le Greenwasing Comedy Club (avec les humoristes Yohanna Sallese et Manu Bibard), « un tiers-lieu culturel à la campagne et des humoristes 100% bio. »

Retrouvez les deux émissions sur radiofrance.fr



Libération

« Trois jours durant, des centaines de porteurs de projets, directeurs de lieux, élus ou agents publics venus de toute la France ont débattu pour tenter de donner un avenir et une direction commune à ces objets hybrides que sont les tiers-lieux. « Des endroits où on se rencontre et où on a le droit d'expérimenter », des espaces « pour rêver les yeux ouverts. » Christelle Granja, Libération.

Christelle Granja, journaliste pour Libération, était présente lors de ces rencontres pour prendre le pouls du mouvement des tiers-lieux en France et nourrir le supplément de Libération Les tiers-lieux : des lieux et des liens, paru le 30 octobre 2024. Elle revient sur les temps forts de l'événement, propose un portrait des Imbriqués qui accueille artisans professionnels et amateurs pour expérimenter, fabriquer et échanger. Enfin, dans son interview avec le philosophe Timothée Duverger, on peut lire combien les tiers-lieux « favorisent l'engagement et l'implication citoyenne par leur structure même [...]. Ce sont des lieux de brassage et de bricolage, au sens positif du terme, c'est-à-dire qu'ils témoignent d'une forte capacité d'invention. »



France 3 Occitanie

On retient également l'intervention du président de France Tiers-Lieux, Patrick Levy-Waitz dans le reportage du journal Midi-Pyrénées de France 3 Occitanie du 9 octobre : « Les tiers-lieux ont explosé. Ils ont été multipliés par quasiment 2,5 ou 3. On imagine qu'ils seront près de 5000 en 2026 et 2027. Au fond, c'est l'expression d'un besoin de se retrouver, de faire du collectif, de refaire société ensemble. » Antoine Ruiz-Scorletti, administrateur de France Tiers-Lieux et co-fondateur du Roselab répondait, de son côté, aux questions de Clémence Rièrre dans l'émission L'éco d'ici du 8 octobre sur France Bleu et France 3 Occitanie : « Plus de 400 tiers-lieux vont se retrouver à Toulouse. On va co-construire des choses. On est souvent connectés en visio, on a besoin de se retrouver en présentiel pour faire ensemble. »

La presse quotidienne régionale

La Dépêche du Midi évoque l'événement dans ces colonnes : « Durant trois jours, tiers-lieux, réseaux, collectivités territoriales, chercheurs, acteurs publics et privés échangeront sur le présent et l'avenir des tiers-lieux. » La Gazette du midi parle de la nouvelle édition comme « d'un véritable carrefour d'idées et d'échanges. [...] Plusieurs thèmes seront abordés parmi lesquels on peut citer : la santé des travailleurs des tiers-lieux, le modèle économique et les enjeux démocratiques de ces structures ou encore la place des arts et de la culture qui y est faite. »

La presse spécialisée

Quant aux médias spécialisés, Carenews se penchait sur la délégation de l'OFQJ (l'Office franco-québécois pour la jeunesse) qui a fait venir une trentaine de jeunes porteurs de projets de nationalités différentes (France, Québec, Belgique, Algérie, Tunisie, Togo, Sénégal, Bénin, Burkina Faso) : « Pour ces jeunes acteurs du changement, cette rencontre représente une chance unique de s'inspirer des initiatives locales et internationales, tout en apportant leurs propres visions et idées. Dans un monde en pleine mutation, les tiers-lieux se positionnent comme des espaces de transformation, favorisant des solutions collectives aux défis contemporains. Les jeunes francophones présents, engagés dans ces dynamiques, incarneront l'esprit de coopération internationale indispensable à la construction d'un avenir plus inclusif et résilient. » Alternatives Économiques annonçait également l'événement dans le blog de Michel Abhervé : « Un programme tourné vers la coopération est prévu sous le mot d'ordre : Faire tiers-lieux. »









**FAIRE
ENSEMBLE**

Faire Tiers-Lieux est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des membres de France Tiers-Lieux. Nous remercions particulièrement l'Association Nationale des Tiers-Lieux pour son engagement et l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour son soutien. Nous remercions tous les acteurs et toutes les actrices des tiers-lieux qui ont contribué, de près ou de loin, à la programmation.

Nous remercions tous les membres du comité de pilotage : Valentine Pilliard, Annick Jehanne, Nicolas Bard pour l'Association Nationale des Tiers-Lieux ; Nicolas Potdefer pour le ministère du Travail ; Arnaud Bonnet pour l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Nous remercions le réseau régional des tiers-lieux, La Rôlée – et particulièrement Lise Combes, Bahija Kibou et Antoine Ruiz-Scorletti pour leur mobilisation et engagement – ainsi que tous les tiers-lieux toulousains qui ont largement contribué à la réussite de cet événement. Nous remercions également le comité local, constitué d'acteurs publics et de tiers-lieux occitans. Merci pour la confiance et le soutien de Toulouse Métropole et du Département de la Haute Garonne.

Merci à tous les intervenants qui ont su faire de cet événement un moment riche et passionnant.

Merci aux tiers-lieux qui ont accueilli les visites apprenantes. Merci aux acteurs des quatre projets de tiers-lieux qui sont montés sur scène, pour avoir bravé le stress et partagé leur expérience à tous. Merci aux Réveilleurs – Fanny Cedan et Antoine Lannuzel – et à Estelle Haas de les avoir accompagnés dans cette aventure.

Merci aux partenaires du Village Partenaires de leur présence pendant ces journées: la NEF, la MAIF, le Pass Culture, la Banque des Territoires, le GIP Cafés Cultures, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Merci aux partenaires médias d'avoir documenté et relaté ces rencontres: nous remercions particulièrement Dorothée Barba et Sophie Hoffmann de leur présence pour deux émissions spéciales *Carnet de Campagne* sur France Inter; Christelle Granja journaliste pour Libération; France 3 Occitanie; Pioche! et CareNews.

Merci enfin aux Halles de la Cartoucherie, notamment à Jérémie Loevenbruck, à Bertrand Caussé, Nicolas Pozmanoff et Antoine Chabot pour Cosmo, à Laurie Bernal et Julie Auffray, à Pierre-Olivier Dupuy pour The Roof, à Farid El Attar, Noémie Garrigou et Sheena Laustriat pour Festa, ainsi qu'à toute l'équipe de la Conciergerie pour leur accueil et leur mobilisation à nos côtés.

Merci à toute l'équipe opérationnelle de France Tiers-Lieux, sans qui ces rencontres n'auraient pas pu se faire.

Un très grand merci à tous les bénévoles qui ont bien voulu donner de leur temps pour nous aider à installer l'événement et accueillir les participants. Enfin, merci à tous les acteurs de l'écosystème des tiers-lieux de s'être mobilisés à Toulouse pour vivre ce moment collectif, riche et intense.

Édition France Tiers-Lieux, Mai 2025

Coordination éditoriale

Alice Bouchet et Antoine Thomas, France Tiers-Lieux

Directeurs de publication

Yolaine Proult et Rémy Seillier, France Tiers-Lieux

Contributeurs et rédacteurs

Julie Auffray (journaliste indépendante), Mayeul Beudet (La Main, foncièrement culturelle), Sandra Blanchard (Impact Public Avocat), Alice Bouchet (France Tiers-Lieux), Lise Combes (La Rosée), Jean-Paul Deniaud (cofondateur et journaliste chez Pioche !), Anne-Cécile Denis (Les Petites Rivières), Ophélie Deyrolle (Association Nationale des Tiers-Lieux), Sophie Dubernet (France Tiers-lieux), Lucille Fontaine (journaliste et coordinatrice générale de l'association Horizome), Cécile Gauthier (France Tiers-Lieux), Sébastien Geronimi (France Tiers-Lieux), Arnaud Idelon (France Tiers-Lieux), Bahija Kibou (indépendante), Odile Kirchner (La Palanquée), Océane Laboudie et Claire Demaison (LICA et son tiers-lieu Labo des transitions), Philippe Legris (Banque des Territoires), Charlotte Lestienne (France Tiers-Lieux), Patrick Levy-Waitz (France Tiers-Lieux), Cédric Mazière (Cité Coop), Éléonore Paul (France Tiers-Lieux), Yolaine Proult (France Tiers-Lieux), Cécilia Quay-Châtelet (France Tiers-Lieux), Gautier Raguenaud (BLIIDA), Laurent Rojey (Agence nationale de la cohésion des territoires), Antoine Ruiz-Scorletti (Roselab), Emmanuel Sadorge (Legicoop), Alice Sayh (Finacoop Bordeaux), Rémy Seillier (France Tiers-Lieux), le bureau de l'Association Nationale des Tiers-Lieux, le département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole.

Création graphique

Studio Boulon

Crédits photographiques

Nora Houguenade

Merci

Aux prochaines
rencontres!

rci!

3500 tiers-lieux en France
62% en dehors des métropoles
861 M€ de chiffre d'affaires
83% des tiers-lieux ont
des partenariats avec
les acteurs publics
13 M de personnes ont
assisté à un événement
culturel dans un tiers-lieu
24 155 emplois directs
430 000 adhérents
dans les tiers-lieux associatifs
Près de 400 000 personnes
ont suivi une formation
dans un tiers-lieu
46% des tiers-lieux sont
engagés dans l'économie
circulaire et le réemploi